

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA**  
**RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**UNIVERSITE LARBI BEN M'HIDI**  
**ECOLE DOCTORALE DE FRANÇAIS**

N° d'ordre :

Série :

**Mémoire de Magistère**  
**Option : Sciences du langage**

**THEME**

***ANALYSE DU DISCOURS POLITIQUE D'EXPRESSION  
FRANÇAISE DU PRESIDENT ABDELAZIZ  
BOUTEFLIKA: L'emploi de la négation***

**Sous la direction de :**

▪ **Laarem GUIDOUM**

- Maître de Conférences à l'Université Mentouri.

Constantine

**Présenté par :**

▪ **Mohamed CHEMSA**

**Membres du jury :**

▪ **Président : Dr Daouia HANNACHI** (M. C. à l'Université Mentouri. Constantine)

▪ **Examineur : Dr Abdesselam ZETTILI** (M. C. à l'Université Mentouri. Constantine)

▪ **Rapporteur : Dr Laarem GUIDOUM** (M. C. à l'Université Mentouri. Constantine)

Année universitaire : 2009/2010

## REMERCIEMENTS

Mes remerciements, avec un profond respect, à son Excellence, Monsieur le Président **Abdelaziz Bouteflika**.

On dit toujours, non sans raison, que tant qu'on a un professeur derrière soi, il ne faut pas s'en faire. S'agissant de mon cas, le rôle du professeur est d'une importance vitale.

C'est avec ce sentiment que je tiens à exprimer ma gratitude au Dr Laarem Guidoum qui n'a cessé de me donner conseils et encouragements. Sans ELLE, ce travail n'aurait pu voir le jour.

Mes remerciements aussi aux professeurs membres du jury qui ont accepté de lire et d'évaluer ce travail.

Un grand merci à toute l'équipe chargée de l'encadrement pédagogique et administratif de l'Ecole Doctorale de Français à Oum El Bouaghi et à Constantine.

Mes remerciements également à ma famille, ainsi qu'à mes collègues et amis qui, d'une façon ou d'une autre, m'ont soutenu lors de la réalisation de ce travail.

# TABLE DES MATIERES

---

INTRODUCTION GENERALE.....	6
PREMIERE PARTIE: CADRE THEORIQUE	
CHAPITRE I: DISCOURS ET DISCOURS POLITIQUE.....	13
1. Le discours : Qu'entend-on par discours ?.....	13
2. Discours et texte .....	14
3. Cohérence textuelle .....	14
3.1. Les méta-règles de cohérence.....	14
3.1.1.Méta-règle de répétition.....	15
3.1.2. Méta-règle de progression.....	15
3.1.3. Méta-règle de non contradiction.....	15
3.1.4. Méta-règle de relation.....	15
3.2. Fonctions du discours.....	15
3.3. Caractéristiques du discours.....	16
3.4. Enoncé/Enonciation.....	17
3.5. Conclusion.....	19
4. Idéologie et philosophie du langage.....	19
4.1. Langue et discours .....	20
4.2. Le mot, une voie à vives voix .....	20
4.3. Principes de base de la communication .....	20
4.4. Communication liée à l'argumentation.....	21
4.5. Pourquoi faire de la communication ? .....	21
5. La rhétorique .....	22
5.1. Définition : Art, discours et persuasion .....	22
5.2. Qu'est-ce que donc persuader ?.....	23
5.3. La rhétorique : Un art ? .....	23
6. Politique .....	23
6.1. Discours politique .....	25
6.1.1. Définitions .....	25
6.1.2. L'aspect relationnel du pouvoir .....	26
6.2. Argumentation et séduction .....	26
CHAPITRE II: POLYPHONIE ARGUMENTATIVE ET NEGATION.....	28
1. Dialogisme et polyphonie .....	28
1.1. "Je est un autre" : la théorie polyphonique .....	30
1.2. Voix ou points de vue et structure polyphonique.....	32
1.3. Locuteur/Enonciateur.....	34
1.4. La situation d'énonciation.....	36
1.4.1. La théorie polyphonique de l'énonciation .....	38

1.4.2. Le locuteur, vecteur de la pensée d'autrui .....	38
1.5. Argumentation et contradiction .....	39
1.5.1. Le rôle et la valeur des connecteurs .....	40
1.5.2. L'analyse polyphonique des connecteurs .....	41
1.6. L'argumentation par autorité .....	42
1.7. Intrusion, modalisateurs et éthos .....	43
2. La négation .....	44
2.1. Définition .....	44
2.2. Morphèmes inverseurs (les négateurs).....	45
2.3. La négation comme opération logique .....	47
2.4. Négation polémique/Négation descriptive .....	47
2.4.1. La négation polémique .....	47
2.4.2. La négation descriptive .....	48
2.4.3. La négation métalinguistique.....	48
2.5. Négation partielle/ Négation totale .....	49
2.6. Particularités de phrases interro-négatives .....	49
2.7. Négation cumulée (double négation) .....	49
2.8. Négations marquées stylistiquement.....	50
3. Portée et foyer de la négation.....	51
3.1. Portée de la négation .....	51
3.2. Le foyer de la négation.....	51
3.2. Paramètres de classification des négations .....	52
4. Conclusion.....	53
<b>DEUXIEME PARTIE: ANALYSE DU CORPUS</b>	
<b>CHAPITRE III: LA NEGATION DANS LE DISCOURS DE</b>	
<b>A.BOUTEFLIKA .....</b>	
1. Introduction .....	55
1.1. Abdelaziz Bouteflika.....	55
1.1.1. Plan de l'action présidentielle .....	57
1.1.2. A propos du texte du Président.....	57
1.2. Repérage de la négation dans les discours objets d'étude .....	59
2. Classification des négations .....	63
2.1. Portée de la négation .....	63
2.2. Nature sémantique de l'élément nié.....	66
2.2.1. Scalarité.....	66
2.2.2. les verbes de modalité .....	68
2.2.3. Relatives restrictives.....	69
2.2.4. Eléments modaux .....	69
2.2. 5. Voix présuppositionnelles .....	70
2.3. Contexte de l'énoncé nié .....	70

2.4. Interrogations négatives : Questions rhétoriques.....	71
3. Tableau récapitulatif.....	72
3.1. Discours 1 .....	72
3.2. Discours 2 .....	77
3.3. Discours 3.....	81
3.4. Discours 4.....	87
4. Conclusion .....	90
CHAPITRE IV : POLYPHONIE ET ARGUMENTATION.....	91
1. Introduction .....	91
2. L'argument d'autorité .....	92
3. Argumentation par le pouvoir rhétorique des verbes modaux .....	93
4. Argumentation à l'aide de la voix collective .....	95
5. Argumentation par l'insertion de l'allocutaire dans les questions rhétoriques.....	97
6. Conclusion.....	100
CONCLUSION GENERALE .....	101
BIBLIOGRAPHIE.....	103
ARTICLES CONSULTÉS ET SITOGRAPHIE.....	106
ANNEXES: les discours objets d'étude.....	109

# INTRODUCTION GENERALE

L'intérêt que portent les algériens pour la chose politique n'est, sans doute, plus à démontrer. Il découle d'une longue pratique qui date de l'époque coloniale. A cause de son impact majeur sur la vie économique, sociale et culturelle, la politique ne peut échapper aux champs d'investigations de plusieurs disciplines. Pourtant, rares sont les études universitaires consacrées à l'analyse du discours politique algérien.

De ce fait, il serait intéressant d'apporter un éclairage, ne serait-ce que minime, sur l'une des réalités du discours politique algérien. Nous nous intéresserons plus particulièrement au discours du Président de la République, Monsieur Abdelaziz Bouteflika, car nous avons remarqué la maîtrise du verbe dont il fait preuve, et ce, quel que soit le thème abordé. A ce propos, José Garcia estime que *«son habileté majeure consiste à crédibiliser les intentions qui lui sont prêtées et à rétablir son image par un activisme débordant. Bousculant habitudes et langue de bois, il multiplie les effets d'annonce sur des thèmes populaires - paix, service militaire, corruption... - et déploie une intense activité diplomatique. »* Pour l'auteur, *« Il existe donc bien un style Bouteflika qui tranche incontestablement sur celui de ses prédécesseurs. (...) Le chef de l'État (A. Bouteflika) a su transformer le verbe et la diplomatie en deux armes décisives. Car il parle... souvent dans un français précieux »*<sup>1</sup>. C'est donc cette utilisation de la langue française par le Président Algérien Abdelaziz Bouteflika qui nous intéresse.

Il semble que l'on ne peut qu'être fasciné par la qualité de l'usage soutenu de la langue française. Si les propos et les dires sont importants en politique, la manière de les tenir est tout aussi importante. Pour Frédéric BON : *« Les phénomènes observés dans le champ politique semblent dans une proportion écrasante, relever des faits de langage »*<sup>2</sup>.

S'il est vrai que nous nous intéressons particulièrement à la forme du discours du Président, il ne faut pas pour autant minimiser l'importance du contenu. En effet, en raison de la position qu'occupe M. A. Bouteflika, on peut, semble-t-il, considérer que ses discours sont révélateurs de l'évolution

---

<sup>1</sup> GARÇIA, José, « LE MYSTERE BOUTEFLIKA », Politique internationale, 4ème trimestre 1999. En ligne : [www.algeria-watch.org/farticle/tribune/Boutefgarcon.htm](http://www.algeria-watch.org/farticle/tribune/Boutefgarcon.htm), consulté le 12/12/ 2008.

<sup>2</sup> BON, Frédéric, « Langage et politique » (in Grawitz, Madeleine - Leca, Jean, 1985, *Traité de science politique, tome 3 : L'action politique*) cité par Denis Monière, « LE DISCOURS POLITIQUE DANS TOUS SES ÉTATS » en ligne sur l'adresse : <http://www.pol.umontreal.ca/cours/hiver-2008/POL6306-Moniere.pdf>.

idéologique de la société algérienne puisque l'action présidentielle est supposée refléter les préoccupations des citoyens et déterminer les principales orientations des choix collectifs.

Aucune autre personne ne reçoit autant d'audience et n'a autant d'influence sur les choix collectifs puisque la plupart de ses interventions sont analysées par les médias et servent à orienter les débats publics.

Notre objet d'étude consiste donc en l'analyse de quelques discours tenus en langue française par le Président Abdelaziz Bouteflika.

Cette analyse aura précisément pour objectif de mettre en avant l'utilisation particulière de la négation. Il s'agit précisément d'envisager le rôle de cette modalité énonciative. Le Président, aux fins de convaincre son auditoire et de lui plaire, use d'un français soutenu dont la négation constitue un aspect. Il sera question pour nous, également, de comprendre la manière dont sont réalisés ces énoncés, de déceler les différentes représentations sociales qui y sont inscrites ainsi que les valeurs auxquelles ces discours font référence.

Nous considérons comme discours des énoncés produits par des énonciateurs identifiés. Il s'agit d'étudier l'énoncé en situation, produit en un lieu et un temps donné. Le cadre de l'énonciation pèse donc aussi sur l'étude de l'énoncé lui-même. Tout un chacun est d'accord sur le fait que le « discours » ne peut constituer un objet d'étude homogène. Il est, au contraire, marqué par une grande complexité du fait même de la prise en compte qu'il suppose à la fois de l'énonciateur, du destinataire, mais aussi de la situation d'énonciation.

De plus, il est aussi indispensable à l'analyse d'un discours de prendre en compte son caractère dialogique et polyphonique. Cela signifie qu'il doit être mis en relation avec d'autres discours. Cette interdiscursivité permet de voir s'il y a des relations d'influence aussi bien à l'intérieur du discours lui-même qu'entre les discours constitutifs de son environnement (proches et lointains). On peut chercher entre des discours des rapports d'imitation, d'opposition, de rejet, de redite, d'explicitation, de rectification, de réfutation, ...

Michael Bakhtine, dans son ouvrage paru en 1929<sup>1</sup>, fait évoluer encore l'intérêt de l'interaction dans le discours : « *parler, c'est communiquer, et communiquer, c'est interagir* ». Il met en avant l'idée que tout discours existe

---

<sup>1</sup> Bakhtine Mikhaïl (1977), *Le marxisme et la philosophie du langage*, Minuit, Paris. Édition originale, publiée à Leningrad, 1929-1930, sous le nom de V.N. Volochinov, sous le titre « *Marksizm i filosofija jazyka* » (« *Marxisme et philosophie du langage* »)

toujours par rapport au discours d'autrui, faisant ainsi jaillir la notion d' « *intertextualité* ». La théorie de Bakhtine met en avant la polyphonie du discours. « *Le locuteur montre les discours des autres tout en délimitant leur place dans son propre discours* »<sup>1</sup>.

Nous analyserons l'utilisation de la négation dans le discours du président A. Bouteflika en cherchant à savoir si ce procédé énonciatif, analysable en termes de polyphonie et de rhétorique, correspond à une stratégie argumentative. La négation dans le discours d'A. Bouteflika constituerait à notre sens une arme de persuasion, voire de conviction.

Nous nous proposons donc d'étudier l'opération de la négation (*ne*) dans le discours politique comme étant une marque de la polyphonie. Signalons que la polyphonie est définie par les chercheurs<sup>2</sup>, comme la présence de plusieurs voix dans le même énoncé. Cette multiplicité de voix est repérable grâce aux marqueurs polyphoniques<sup>3</sup>. Parmi ces marqueurs nous citons, entre autres, la négation, la concession, le discours rapporté, ....

En fait, comprendre un énoncé négatif nécessite l'acceptation de la présence de deux voix (*deux points de vue, voire plus*<sup>4</sup>) à l'intérieur du même énoncé. Utiliser une négation implique qu' « *on présente, on imagine, on construit un point de vue contraire au sien, en se situant par rapport à lui* » (Ducrot, Oswald et Schaeffer, Jean-Marie, 1995 :701).

Nous essaierons, dans un deuxième temps, de trouver un/ou des sens quant aux fins de l'utilisation de la négation dans l'énoncé présidentiel. Les différents procédés, lexicaux et grammaticaux, de la négation dans le discours présidentiel auraient des lectures et des interprétations rhétoriques. Aussi proposons-nous d'envisager la négation comme stratégie argumentative dans le discours du président A. Bouteflika.

Nous observons comment il concède, rectifie, refuse et justifie, nie et renie, accentue et atténue. Nous tentons de voir si tous ces procédés relèvent de l'esthétique ou de l'argumentatif.

---

<sup>1</sup> Voir Alpha Ousmane BARRY, « les outils théoriques en analyse de discours », [http://laseldi.univ-fcomte.fr/utilisateur/abarry/f\\_activite.htm](http://laseldi.univ-fcomte.fr/utilisateur/abarry/f_activite.htm), consulté le 01/03/2008.

<sup>2</sup> Nous citons, entre autres, Bakhtine, M. (1970). *La poétique de Dostoïevski*. (Préface de Julia Kristeva). Paris: Seuil, p. 255 et Ducrot, O. (1984). *Le dire et le dit*. Paris: Minuit, p. 217).

<sup>3</sup> La catégorisation des marqueurs de polyphonie a été établie à l'aide de la théorie d'argumentation de Ducrot (1984). *Le dire et le dit*. Paris: Minuit.

<sup>4</sup> Autorité polyphonique. Voir plus loin, dans le deuxième chapitre (1.6. L'argumentation par autorité, p. 42) et le quatrième chapitre (Polyphonie et argumentation, p. 91-100).

En effet, il s'agit, pour nous, de comprendre pourquoi M. Abdelaziz Bouteflika recourt à la négation dans ses discours ; d'étudier ce qui caractérise linguistiquement la négation dans ces derniers ; et de déterminer de manière précise le rôle et le fonctionnement de ces négations, notamment pour suggérer et convaincre.

Nous avons pour guide, en ce qui concerne notre démarche d'analyse, la théorie de l'argumentation dans la langue axée sur la polyphonie et élaborée par Anscombe et Ducrot (1983) et les travaux de ceux qui sont venus juste après notamment *la théorie scandinave de la polyphonie linguistique* (ScaPoLine) avec Olsen, Norén, Fløttum et Nølke (1993 et 2000). Cette théorie a pour objectif de fournir une description sémantique et structurale de la langue. Nous faisons appel également aux théories de l'école française de l'analyse de discours notamment celles de D. Maingueneau (1991) et de P. Charaudeau (2001, 2005) concernant les rapports entre situations de communication et énoncé.

Nous allons commencer par décrire et synthétiser quelques positions théoriques sur le discours en général et le discours politique en particulier, ainsi que quelques éléments théoriques sur l'aspect dialogique et polyphonique de l'énoncé.

Nous consultons, par la suite, quelques notions théoriques sur la négation logique, linguistique et les négations marquées stylistiquement comme propre à la langue littéraire.

Nous terminons, en dernier lieu, par une application de ces visions théoriques sur les passages concernés par la négation et qui figurent dans les discours politiques, d'expression française, du président algérien Abdelaziz Bouteflika.

Pour étudier l'utilisation de la négation dans les discours du président A. Bouteflika nous avons retenu 04 discours assez différents. Le premier est celui adressé à la Nation le samedi 29 mai 1999<sup>1</sup>(discours que nous appellerons *D1*); le second est l'Allocution lors de la 10ème Session Plénière du Forum De Crans Montana en Suisse le dimanche 27 Juin 1999<sup>2</sup> (*D2*) ; le troisième est, quant à lui, le discours adressé aux parlementaires français lors d'une réception dans

---

<sup>1</sup> Site de la Présidence Algérienne, <http://www.el-mouradia.dz/francais/president/Presidentfr.htm> , consulté le 06/05/2008.

<sup>2</sup> Site de la Présidence Algérienne, <http://www.el-mouradia.dz/francais/president/recherche/Presidentrech.htm>, Consulté le 06/05/2008.

l'hémicycle à Paris le mercredi 14 juin 2000<sup>1</sup> (D3) ; et enfin le dernier est celui présenté à l'occasion du déjeuner officiel offert en l'honneur de Madame Michaëlle Jean, Gouverneure Générale du Canada au Palais du Peuple à Alger le 20 novembre 2006<sup>2</sup> (D4).

Nous avons choisi ces discours pour deux raisons. D'une part, ils sont espacés dans le temps et permettent ainsi de couvrir une assez longue période (1999-2006); d'autre part, ils sont produits sous des contraintes communicatives différentes.

En effet *D1*, est à notre avis, incontournable, puisque c'est le premier discours que le président A. Bouteflika a adressé à la population algérienne tout entière en tant que premier citoyen du pays. C'est un discours dans lequel il annonce son programme d'action ainsi que les conditions liées à sa réussite.

*D2* est prononcé dans un cadre très spécifique, en présence de grands spécialistes dans le domaine de l'économie. L'image du Président en tant que grand connaisseur dans ce domaine est primordiale.

*D3*, adressé aux députés français et à la France en général avec laquelle l'Algérie, et en la personne de son président, partage une longue histoire. Il faut signaler que l'hémicycle est un lieu réservé habituellement aux débats politiques entre les différents partis français et non pas un lieu réservé aux personnalités politiques étrangères.

*D4* enfin, est une allocution édictée dans un cadre que nous qualifierions de spécifique, lors d'un déjeuner officiel en l'honneur d'une grande personnalité politique.

Notre étude est composée de deux parties : l'une théorique et l'autre pratique, chacune constituée de deux chapitres.

Dans la première partie, il sera question de délimiter le cadre théorique dans lequel vient s'insérer cette étude. Le premier chapitre de cette première partie abordera les notions de discours en général et de discours politique en particulier. Quant au deuxième chapitre, il sera consacré au dialogisme, à la polyphonie et à la modalité énonciative de la négation. Nous aborderons les

---

<sup>1</sup> Site de l'Assemblée Nationale Française, <http://www.assemblee-nationale.fr/international/reception-algerie-cr.asp#discours2>, consulté le 06/05/2008.

<sup>2</sup> [http://www.ambalgott.com/html/discours\\_bouteflika\\_ggc.htm](http://www.ambalgott.com/html/discours_bouteflika_ggc.htm), consulté le 11/10/2008.

notions de négation descriptive, de négation polémique ainsi que la portée et le foyer de la négation. Nous verrons aussi la théorie polyphonique de l'énonciation ainsi que quelques stratégies discursives comme l'argumentation par autorité.

Dans la deuxième partie, relative à l'analyse du corpus, nous présenterons, dans le premier chapitre, la classification des différentes négations présentées dans les quatre discours, ainsi que les critères amenant à de telles interprétations. Le deuxième chapitre sera consacré à la polyphonie argumentative. Nous aborderons, à ce stade de la recherche, l'argumentation par autorité dans les négations présidentielles. Nous récapitulerons les observations et interprétations de manière systématique sous forme de conclusions partielles, que nous synthétiserons dans la conclusion générale.

## **PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE**

# **CHAPITRE I**

## **DISCOURS ET DISCOURS POLITIQUE**

### **1. Le discours : Qu'entend-on par « discours » ?**

A ce propos, il faut signaler qu'il est vraiment difficile de donner une définition précise de la notion de « discours » et, partant, de l'analyse de discours, toute analyse dépend en fait, de l'angle sous laquelle est conçu le mot discours<sup>1</sup>. D'ailleurs, Maingueneau, lui-même, parle de polysémie<sup>2</sup> de « discours ». Le terme de « *discours* » recouvre, en effet, plusieurs acceptions, et ce selon les théoriciens ; certains en ont une conception très restreinte, d'autres en font un synonyme de « *texte* » ou « *d'énoncé* » (Maingueneau D., 1976 : 11-15). On peut déjà dire que le discours est une unité linguistique de dimension supérieure à la phrase (transphrastique), un message pris globalement. Selon L. Guespin, c'est ce qui s'oppose à l'énoncé : « *l'énoncé, c'est la suite des phrases émises entre deux blancs sémantiques, deux arrêts de la communication ; le discours, c'est l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne* » (in Maingueneau D., ibidem : 11).

Le terme de « *discours* » désigne aussi un ensemble d'énoncés, de dimension variable, produits à partir d'une position sociale ou idéologique ; comme c'est le cas par exemple de la déclaration d'une personnalité politique ou syndicale. Par discours, on envisage aussi la conversation comme type particulier d'énonciation.

Pour Jean-Michel Adam : « *un discours est un énoncé caractérisable certes par des propriétés textuelles mais surtout comme un acte de discours accompli dans une situation (participants, institutions, lieu, temps)* » (In Reichler Cl., 1989 : 12-13).

Dominique Maingueneau définit le discours comme un énoncé qui est regardé dans sa dimension interactive, son pouvoir d'action sur autrui et son inscription dans une situation d'énonciation<sup>3</sup>. Un discours peut être ainsi considéré comme un énoncé produit à partir d'une position sociale ou idéologique, et c'est le cas du discours politique.

---

<sup>1</sup> D'où l'existence de plusieurs approches en analyse de discours : l'approche énonciative (E. Benveniste), l'approche communicationnelle (R. Jakobson), l'approche conversationnelle aux USA et interactionnelle en France, l'approche sociolinguistique (Labov, Goffman), l'approche dialogique et polyphonique de Bakhtine, ...etc.

<sup>2</sup> Cf. D. Maingueneau (1976), *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*, Paris, Hachette, p. 11-15

<sup>3</sup> Voir Alpha Ousmane Barry, « *Les bases théoriques en analyse de discours* », en ligne sur l'adresse : [http://www.infoamerica.org/teoria\\_articulos/discurso01.pdf](http://www.infoamerica.org/teoria_articulos/discurso01.pdf).

## 2. Discours et texte

Avant, le terme de discours ne référerait qu'à une production orale. De nos jours, celui-ci recouvre non seulement le discours oral mais aussi le texte écrit ; c'est-à-dire qu'il s'applique aux énoncés oraux et écrits. C. Fuchs, qui ne fait pas de distinction entre texte et discours avance la définition suivante : «*objet concret, produit dans une situation déterminée sous l'effet d'un réseau complexe de déterminations extralinguistiques (sociales, idéologiques)*» (Fuchs C., 1993 : 22).

De cette pluralité de sens du terme discours, il se dégage chez tous les auteurs que le discours désigne toute réalisation, que ce soit, orale ou écrite par un sujet-parlant, de la dimension de la phrase ou au delà (succession de phrases: texte) et ainsi que son contexte. Selon Michel Arrivé : «*le discours peut être conçu comme une extension de la linguistique, ou comme symptôme d'une difficulté interne de la linguistique (particulièrement dans le domaine du sens), rendant nécessaire le recours à d'autres disciplines*» (Arrivé M., 1986 : 233).

De ce fait, un discours peut être schématisé comme suit :

$$\text{Discours} = \text{Texte} + \text{Contexte}^1$$

## 3. Cohérence textuelle

Le discours apparaît comme une extension de la grammaire textuelle vers une dimension transphrastique. Dans ce cas, il renvoie à d'autres notions appelées «*marqueurs de cohésion*», «*cohérence discursive*» ou «*cohérence textuelle*» dont l'unité d'existence résulte de l'articulation d'une pluralité de structures transphrastiques, en fonction des conditions de productions particulières<sup>2</sup>.

### 3.1. Les méta-règles de cohérence

En analyse de discours, la cohérence est une notion centrale. «*Elle se définit par le respect de l'ensemble des règles régissant l'organisation discursive des unités de discours dans une langue donnée*» (Moeschler J. et Reboul, A., 1998 : 58). La cohérence assure donc la définition du discours. A ce propos, M. Charolles propose quatre métrarègles de cohérence et qui peuvent rendre compte de la bonne formation des discours (1978 : 7-41) :

<sup>1</sup> Jean-Michel Adam, « Texte, contexte et discours en questions », Paru dans Pratiques n°129-130, juin 2006, pages 21-34, disponible en ligne sur l'adresse : [www.unil.ch/webdav/site/fra/.../Entretien\\_Pratiques-Adam.pdf](http://www.unil.ch/webdav/site/fra/.../Entretien_Pratiques-Adam.pdf)

<sup>2</sup> Alpha Ousmane Barry, Ibidem.

**3.1.1. Méta-règle de répétition :** « *pour qu'un texte soit cohérent, il faut qu'il comporte dans son développement linéaire des éléments à récurrence stricte* ». Cette méta-règle concerne les pronominalisations et les anaphoriques de description appelées « *anaphore discursive* ».

**3.1.2. Méta-règle de progression :** « *pour qu'un texte soit (...) cohérent, il faut que son développement s'accompagne d'un apport sémantique constamment renouvelé* ».

**3.1.3. Méta-règle de non contradiction :** « *pour qu'un texte soit (...) cohérent, il faut que son développement n'introduise aucun élément sémantique contredisant un contenu posé ou présupposé par une occurrence antérieure ou déductible de celle-ci par inférence* ».

**3.1.4. Méta-règle de relation :** « *pour qu'une séquence ou un texte soient cohérents, il faut que les faits qu'ils dénotent dans le monde représenté soient reliés* ».

J. Moeschler et A. Reboul, ont quant à eux, eu l'idée de réunir sous le concept de « *marqueurs de cohésion* » quatre catégories (1998 : 61):

Celles des pronoms, les descriptions finies, les SN démonstratifs correspondant à des anaphores discursives ayant la caractéristique d'être coréférentielles. Celles des ellipses, des connecteurs pragmatiques et enfin celles des temps verbaux.

## **3.2. Fonctions du discours**

Dans son cours sur « *les outils théoriques en analyse de discours* », A. O. Barry avance l'explication que : « *La grammaire de texte qui étudie la cohérence des énoncés a pour objet le discours considéré comme une unité totalisante. La naissance d'une linguistique de l'énonciation a apporté un nouveau souffle dans la façon d'aborder le discours. En effet, avec la prise en compte des conditions de production, le discours était désormais défini comme toute production (verbale et non verbale) d'énoncés accompagnés de leurs circonstances de production et d'interprétation. C'est à partir de cette période que l'objet de l'analyse de discours ne consistait plus à rechercher ce que dit le texte, mais la façon dont il le dit* »<sup>1</sup>.

D'un point de vue pragmatique, le texte est un ensemble culturel qui renvoie à des données d'origines variées, pas seulement linguistiques. C'est pourquoi le texte tout comme le discours est, selon une visée pragmatique,

---

<sup>1</sup> Alpha Ousmane Barry, « *les outils théoriques en analyse de discours* », en ligne sur l'adresse : [http://slhs.univ-comte.fr/rech/laseldi/www/utilisateur/abarry/f\\_activite.htm](http://slhs.univ-comte.fr/rech/laseldi/www/utilisateur/abarry/f_activite.htm), consulté le 14/11/2008.

défini comme l'utilisation d'énoncés dans leur combinaison pour l'accomplissement d'actes sociaux<sup>1</sup>.

Ainsi, un discours remplit trois fonctions :

- 1. une fonction propositionnelle** (ce que disent les mots) ;
- 2. une fonction illocutoire** (ce que l'on fait par les mots: accuser, ordonner, demander une information, etc...) ; par l'acte illocutoire, s'instaure une relation, un rapport entre les interactants ;
- 3. une fonction perlocutoire** (le but visé), agir ou chercher à agir sur l'interlocuteur.

Nous retenons que l'analyse de discours (AD) est au cœur des relations qui existent entre un comportement culturel et des discours sociaux. C'est dans ce cadre que le discours est vu par les spécialistes de l'énonciation et de la pragmatique comme un ensemble d'énoncés examinés dans leur dimension interactive, leur pouvoir d'action sur autrui, leur inscription dans une situation d'énonciation dont les paramètres sont : *l'énonciateur, l'allocutaire, le moment de l'énonciation et le lieu de l'énonciation*. C'est donc dire que le sens d'un discours n'est pas donné par la langue : il est plutôt découvert par le destinataire grâce aux multiples points de repères que le destinataire y a placés pour exprimer ce qu'il veut dire. Selon Dominique Maingueneau «*tout discours peut être défini comme un ensemble de stratégies d'un sujet dont le produit sera une construction caractérisée par des acteurs, des objets, des propriétés, des événements sur lesquels il s'opère*» (Maingueneau D., 1991 : 18). Pour cet auteur, parler de «*discours* », «*c'est aussi se démarquer d'une certaine conception du langage et de la sémantique, activer quelques idées-forces* » (Maingueneau D., 2005 : 40-43).

### **3.3. Caractéristiques du discours**

Les caractéristiques du discours sont bien détaillées dans le «*Dictionnaire de l'analyse de discours* » (Charaudeau P, Maingueneau D, 2002:188-190) :

- a.** « *Le discours suppose une organisation transphrastique.*
- b.** *Le discours est une forme d'action.*

---

<sup>1</sup> Ibidem.

- c. Le discours est interactif.*
- d. Le discours est orienté.*
- e. Le discours est contextualisé.*
- f. Le discours est pris en charge. La réflexion sur les formes de subjectivité que suppose l'énonciation est un des grands axes de l'analyse du discours. Le discours suppose un « centre déictique », source des repérages personnels, temporels, spatiaux ; mais il suppose aussi l'attribution de la responsabilité des énoncés à diverses instances mises en scène dans l'énonciation. Cette séparation possible entre centre déictique et source du point de vue est fondamentale pour l'analyse des textes « dialogiques ».*
- g. Le discours est régi par des normes.*
- h. Le discours est pris dans un interdiscours. »*

### **3.4. Énoncé / Énonciation**

On désigne par discours, l'exposé écrit ou oral d'idées, de réflexions, de sentiments, développé et ordonné par l'auteur ou locuteur qui s'adresse directement à un auditeur ou lecteur.

L'énoncé est le produit, oral ou écrit, de l'acte d'énonciation, c'est le produit de l'énonciation, quel que soit le message envoyé (énoncé écrit, oral ou images), ce que nous recevons en tant que récepteurs. Par énonciation, on entend généralement l'acte de production d'un énoncé par un locuteur dans une situation de communication, c'est l'acte même par lequel se produit un message, quel qu'il soit (énoncé écrit, oral ou images). Acte de création d'un énoncé. Le locuteur adresse un énoncé à un allocataire, dans des circonstances spatio-temporelles particulières. Tout acte d'énonciation se réalise dans une situation de communication particulière caractérisée par plusieurs éléments constitutifs:

- des protagonistes fondamentaux, acteurs de la communication, le locuteur et l'allocataire, qui se prêtent mutuellement des connaissances,
- un temps et un lieu spécifiques,

- des objets présents, qui constituent l'environnement perceptible des protagonistes.

En résumé on pourrait dire que dans un discours le contenu ou énoncé est lié à la forme ou énonciation.

Benveniste distingue deux types d'énonciation, autrement dit deux attitudes différentes du locuteur par rapport à son énoncé : l'énonciation historique et l'énonciation de discours.

Comme notre étude porte sur le discours, nous nous intéressons uniquement à l'énonciation de discours (ou l'énonciation discursive). Nous signalons dans ce cas que le locuteur assume la responsabilité de son énoncé, dans lequel il inscrit formellement les marques personnelles et temporelles de son énonciation.

Pour Charaudeau, Le texte n'est qu'une sorte d'énoncé. Il reformule encore la séparation entre les notions de discours et texte. D'après lui, le texte *est « un objet qui représente la matérialisation de la mise en scène de l'autre langage. C'est est le résultat singulier d'un processus qui dépend d'un sujet parlant particulier et de circonstances de production particulières. Chaque texte se trouve donc traversé par plusieurs discours qui s'attachent, chacun, à des genres ou à des situations différents. Par exemple, le genre politique peut être traversé par un discours didactique ou par un discours humoristique »* (P. Charaudeau, 1988 :69).

La dichotomie énoncé/discours est bien illustrée dans ce schéma bien connu présenté par Maingueneau (1976, 13) :

<b>Énoncé + Situation de communication (énonciation) = Discours</b>	
usage - consensus	spécificité
sens	signification

### 3.5. Conclusion

De tout ce qui précède, nous pouvons déduire que la notion de discours n'est donc pas stable. Ce terme englobe à la fois plusieurs acceptions et une variabilité de discours qui empêchent toute tentative d'harmonisation des points de vue autour d'une définition unique qui serait acceptable pour tous les spécialistes. Cette diversité peut être expliquée par le fait que la linguistique du discours désigne non pas une discipline qui aurait un objet bien circonscrit, mais plusieurs approches entretenant d'une certaine façon quelques liens spécifiques. Dans cette étude, nous serons amené à utiliser les termes **énoncé** et **texte** pour désigner toujours la même chose.

#### 4. Idéologies et philosophie du langage

Selon Bakhtine : « *le signe et la situation sociale sont indissolublement liés.* » (M. Bakhtine, 1977 :15). Tout signe est idéologique. Les systèmes sémiotiques servent à exprimer l'idéologie et sont de ce fait, modelés par celle-ci. Le mot est le signe idéologique par excellence. Il enregistre les moindres variations des relations sociales. Si la langue est modelée par l'idéologie, la conscience, donc la pensée, l'activité mentale, qui sont conditionnées par le langage, sont modelées par l'idéologie.

La conscience prend forme et existence dans les signes créés par un groupe organisé au cours de ses relations sociales. La conscience individuelle se nourrit de signes, elle y trouve la matière de son développement, elle reflète leur logique et leur lois. La logique de la conscience est la logique de la communication idéologique, de l'interaction sémiotique d'un groupe social. Si l'on prive la conscience de son contenu sémiotique et idéologique, il n'en reste rien. Elle ne peut trouver asile que dans l'image, le mot, le geste signifiant.

Aucun signe émanant d'une culture une fois compris et doté d'un sens, ne demeure isolé. Il devient partie de « *l'unité de la conscience verbalement constitué* » (M. Bakhtine, 1977 : 33).

La psychologie du corps social est une sorte de maillon intermédiaire entre la structure sociopolitique et l'idéologie où le sens étroit du terme se réalise et se matérialise sous forme d'interaction verbale.

La psychologie du corps social ne se situe pas quelque part à l'intérieur, elle est au contraire entièrement extériorisée : dans le mot, dans le geste, dans l'acte. Les rapports de production et la structure sociopolitique qu'ils conditionnent directement déterminent tous les contacts verbaux possibles entre

les individus, toutes les formes et les moyens de la communication verbale : au travail, dans la vie politique, dans la création idéologique.

#### **4.1. Langue et discours**

En réalité, le locuteur se sert de la langue pour des besoins énonciatifs concrets. Il s'agit pour lui d'utiliser les formes normalisées dans un contexte concret donné. Pour lui, le centre de gravité de la langue n'est pas situé dans la conformité à la norme de la forme utilisée, mais bien dans la nouvelle signification que celle-ci prend en contexte. Ce qui importe pour le locuteur, c'est ce qui permet à la forme linguistique de figurer dans un contexte donné, c'est ce qui fait d'elle un signe adéquat dans les conditions d'une situation concrète donnée. La forme linguistique n'a pas d'importance en tant que signe toujours changeant et souple.

C'est seulement au travers de l'énonciation que la langue s'associe à la communication sociale, pénètre dans ses forces vives et devient réalité.

#### **4.2. Le mot, une voie à vives voix**

Le mot, comme phénomène idéologique par excellence, est en évolution constante ; il reflète fidèlement tous les changements et bouleversements sociaux. La destinée du mot est celle de la société parlante. Toutefois, il existe plusieurs voies pour étudier l'évolution dialectique du mot. On peut étudier l'évolution sémantique, c'est-à-dire l'histoire de l'idéologie au sens exact du terme ; l'histoire de la connaissance, c'est-à-dire l'évolution de la vérité, puisque la vérité n'est éternelle qu'en tant qu'évolution éternelle de la vérité ; l'histoire de la littérature comme de la vérité dans l'art. Il existe une autre voie, étroitement liée à la première : c'est l'étude de l'évolution de la langue elle-même comme matériau idéologique, comme milieu où se réfracte idéologiquement l'existence, puisque la réflexion de la réfraction de l'existence ne s'effectue que dans et par le Mot.

#### **4.3. Les principes de base de la communication**

La communication est « *l'échange verbale entre un sujet parlant qui produit un énoncé destiné à un autre sujet parlant, et un interlocuteur dont il sollicite l'écoute et/ou une réponse explicite ou implicite* » (J. Dubois, 1973 : 9).

Le schéma de principe de la communication est classique et bien connu. Ce schéma a été proposé par le linguiste Roman Jakobson (1969)<sup>1</sup>. Il y a

---

<sup>1</sup> Linguistique et poétique, In: Essais de linguistique générale, Editions de Minuit, Paris, 209-248

communication lorsqu'une personne, appelée émetteur, transmet un message à une autre personne, nommée récepteur, traitant d'un sujet donné, référent, dans un code commun aux deux acteurs en utilisant un canal pour la transmission du message.

#### **4.4. Communication liée à l'argumentation**

La communication est continuellement animée par une argumentation. Même dans l'information, on défend des idées, une vision des choses. Communiquer, dialoguer, c'est dissenter, ce qui revient à dire présenter un point de vue, plaider pour sa conception des choses, réfuter ce qui pourrait ébranler sa position, nuancer son jugement en corrigeant sa thèse en fonction des objections que l'on découvre en partie justifiée.

L'argumentation est présente dans la vie quotidienne de chacun, elle en fait partie sans que nous nous en rendions compte : *« il n'est guère de pages d'un journal, de séquences à la radio ou à la télévision qui n'exposent ou ne rapportent les arguments d'un éditorialiste, d'un invité, d'un homme politique, d'un auteur, d'un critique »* (P. Oléron, 1983 : 3).

Cette description simple permet déjà de distinguer fondamentalement deux situations, caractérisées par la présence ou l'absence de feed-back : *« A l'oral, l'interlocuteur peut, tout en dialoguant, vérifier constamment qu'il a été ou non compris et adapter son circuit argumentatif en conséquence. Si par exemple, des négociations sociales, politiques ou militaires avancent, c'est que chacun arrivent à faire évoluer les positions de l'interlocuteur jusqu'à ce qu'un point d'équilibre soit trouvé. Rien de tel à l'écrit, où les éventuelles réactions du destinataire, absent par définition, sont connues bien trop tard pour être d'une quelconque utilité dans l'argumentation en cours »* (Meyer Bernard, 1996 :13).

#### **4.5. Pourquoi faire de la communication**

J. Perani avance l'idée de la communication combat, elle est *« une arme, elle permet de triompher de toutes situations en dépit des rapports de forces défavorables... la pratique de communication combat est partout, notamment dans le dialogue social, la relation hiérarchique ou familiale, le langage politique ou les affaires, tout ce qui est NEGOCIATION »* (Perani Jacques, 1994 : 26).

*« Discuter, disputer, argumenter, ce n'est pas un exercice d'école ; c'est le commerce humain, l'échange entre des consciences, la recherche commune du mieux, la tolérance de la différence non violente, l'exercice de la liberté de*

*pensée et de jugement ; c'est la pratique même de la démocratie » (Nysenholg Adolphe & Gergely Thomas, 1991 : 7).*

## 5. La rhétorique

### 5.1. Définition : Art, Discours et Persuasion

La philosophie a pour domaine la connaissance des idées (*ou des choses, RES*). Pour exprimer les idées, l'homme dispose du langage (*ou des mots, VERBA*)<sup>1</sup> : il usera de la dialectique s'il souhaite instruire, et de la rhétorique s'il souhaite séduire.

La rhétorique peut être définie comme le plan des connotations de la langue. Elle n'est guère aimée car elle est toujours suspectée d'être manipulatrice, de manquer de sincérité mais la sincérité n'est pas un argument... On peut mentir sans connaître la rhétorique comme on peut tenir sincèrement un discours rhétorique<sup>2</sup>.

La rhétorique est l'art du discours (*bene dicendi scientia, dit Quintilien*<sup>3</sup> (II, 15, 34), l'art de bien parler. Bien parler pour bien faire comprendre, pour faire croire, pour persuader. Cet art de la persuasion n'est pas seulement un discours de tract, de militant politique mais l'acte de susciter chez l'autre une croyance par des moyens affectifs et rationnels.

En second lieu, la rhétorique est aussi l'enseignement de cet art du discours. C'est-à-dire la connaissance et la transmission de règles, de procédés (*arguments*), de figures de style, de diction. Les grecs n'ont pas inventé la rhétorique mais son enseignement. C'est-à-dire qu'on pratiquait jusque là quelque chose sans le savoir et maintenant on se préoccupe d'en connaître, de savoir le pratiquer.

En troisième lieu, et cela remonte à Aristote, la rhétorique est la théorie du *discours persuasif*, discours que la rhétorique étudie non pour l'utiliser mais pour le comprendre. On ne peut pas supprimer la rhétorique car ce serait utiliser une autre rhétorique.

La rhétorique est l'art de persuader par le discours. Par « discours », on entend toute production verbale, écrite ou orale, constituée par une phrase ou une suite de phrases ayant un début et une fin, et présentant une unité de sens.

---

<sup>1</sup> « La rhétorique classique, exemple de Cicéron », en ligne sur l'adresse : [erssab.u-bordeaux3.fr/IMG/pdf/Ciceron.pdf](http://erssab.u-bordeaux3.fr/IMG/pdf/Ciceron.pdf),

<sup>2</sup> « La rhétorique », <http://yrol.free.fr/LITTERA/RHETORIQUE/rhetorique.htm>, consulté le 12/10/2008.

<sup>3</sup> Quintilien (en latin Marcus Fabius Quintilianus) est un rhéteur et pédagogue latin du 1er siècle apr. J.-C. Quintilien a laissé un traité en douze livres : *De institutione oratoria* (De l'Éducation de l'orateur).

Un discours incohérent, en effet, celui que tient un ivrogne ou un fou, c'est plusieurs discours qui se donnent pour un seul.

Cette définition indique que la rhétorique ne s'applique pas à tous les discours, mais seulement ceux qui visent à persuader.

### 5.2. Qu'est-ce donc persuader ?

« C'est amener quelqu'un à croire quelque chose. Certains distinguent rigoureusement « persuader » de « convaincre », ce dernier consistant non à faire croire mais à faire comprendre. Cette distinction repose sur une philosophie, voire une idéologie pas trop dualiste, puisqu'elle oppose dans l'homme l'être de croyance et de sentiment à l'être d'intelligence et de raison, et qu'elle postule en outre que le second peut s'affirmer sans le premier, ou même contre le premier » (Reboul, Olivier, 1991 : 5).

### 5.3. La rhétorique : Un art ?

La rhétorique est un art. Le terme, traduction du grec *techné*, est ambigu, et il l'est même doublement. D'abord, parce qu'il désigne aussi bien un savoir-faire spontané qu'une compétence acquise par l'enseignement. Ensuite parce qu'il désigne tantôt une simple technique, tantôt au contraire, ce qui dans la création dépasse la technique et n'appartient qu'au « génie » du créateur.

Il existe une rhétorique spontanée, une aptitude à persuader par la parole qui n'est peut-être innée, mais qui n'est pas due non plus à une formation spécifique ; et puis une rhétorique qui s'enseigne, sous le nom par exemple de « techniques d'expression et de communication », et qui sert à former des vendeurs, ou des hommes politiques, à leur apprendre ce que d'autres vendeurs, d'autres hommes politiques semblent savoir naturellement.

## 6. Politique

La racine grecque, « polis », qui signifie cité, confère au mot « politique » son sens commun de « art de gérer la Cité ». Toutefois, la forme adjectivale du mot « politique » réfère à deux substantifs de genre différents comme l'a si bien distingué Philippe Braud (1992): *le politique et la politique*<sup>1</sup>. Le politique étant le domaine de l'action et des rapports de pouvoir ; la politique, elle, est la pratique de la parole et de la représentation symbolique.

---

<sup>1</sup> Cf. BRAUD, Philippe, (1992), *La vie politique*, Paris, Que sais-je ?, PUF.

Cette distinction entre le politique et la politique devient spongieuse si l'on intègre la dimension de la parole. En effet, l'exercice de la parole, que Braud associe à la politique est, en même temps, indissociable du politique qui serait, selon lui, champ d'action et espace de pouvoir. La parole constitue ainsi l'un des instruments les plus importants pour la conquête et la conservation du pouvoir. De plus, depuis Austin (1970), « *Quand dire, c'est faire* »<sup>1</sup>; la parole, le langage, n'étant plus un simple moyen de communication réduit à sa simple dimension locutoire, mais un instrument d'action fortement marqué par ses fonctions illocutoires voire perlocutoire<sup>2</sup>.

Cela est d'autant plus vrai pour le champ politique qui est indissociable de l'exercice de la parole. D'ailleurs, Bourdieu nous dit, à propos du discours politique, qu'il est : « *une pré-diction qui vise à faire advenir ce qu'elle énonce; elle contribue pratiquement à la réalité de ce qu'elle annonce par le fait de l'énoncer, de le pré-voir et de le faire pré-voir, de le rendre concevable et surtout croyable et de créer ainsi la représentation et la volonté collectives qui peuvent contribuer à la produire* » (Bourdieu, Pierre, 1982 : 150).

A ce propos, J.P. Gourévitch propose une définition que nous qualifierions de « structurelle » : « *La politique est un cercle dont le centre est partout et la circonférence nulle part. La politique est une recherche de contrat entre des professionnels qui réclament un accord de l'opinion sur le cap à suivre quitte à en fixer le meilleur mode de navigation, et cette opinion qui leur en délègue **bon gré mal gré** la détermination des **modalités** et du **tempo** tout en suivant ou en contrôlant les **péripiéties** du parcours* » (Gourévitch Jean Paul, 1998 : 14).

Cependant, S. Bonnafous, comme pour réconcilier les deux extrémités du concept politique, le définit comme « *une lutte pour l'appropriation de signes-pouvoir.* » (Bonnafous Simone, 1995 : 68)

De ce fait, le politique n'est pas simplement circonscrit aux acteurs directs que sont les responsables des partis, mais inclut aussi leurs cibles, à savoir, les citoyens et les intermédiaires constitués par les acteurs médiatiques.

## 6.1. Discours politique

### 6.1.1. Définition

---

<sup>1</sup> AUSTIN, J.L., (1970), *Quand dire c'est faire*, Paris, Éditions du Seuil.

<sup>2</sup> Dans le cadre de la théorie des actes de langage conçue par SEARLE, chaque énoncé comporte un aspect locutoire, un aspect illocutoire et un aspect perlocutoire. L'aspect locutoire renvoie aux caractéristiques syntaxiques et sémantiques "objectives" de l'énoncé, l'aspect illocutoire à la valeur d'acte que prend l'énoncé et l'aspect perlocutoire l'effet concret que produit l'énoncé dans le monde réel, ou encore le taux de succès ou d'efficacité de cet énoncé.

Lefort définit le discours politique comme : « *la représentation de l'espace, de la communauté, des rapports sociaux et du rapport de l'individu à la société (l'éthique). Le discours politique prend part ainsi aux différents procès d'institutionnalisation de la société et contribue à la formation de blocs sociaux particuliers (Bourque et Duchastel, 1988). En tant que l'une des formes centrales de la représentation dans l'État moderne, le discours politique participe à la figuration de l'unité sociétale. Mais ce procès s'effectue à travers des luttes discursives, chaque discours politique proposant un sens, parmi d'autres possibles, qui légitime et naturalise un certain mode d'organisation de la vie collective (Claude Lefort, 1978) »<sup>1</sup>.*

Le terme « *discours politique* » est partout présent dans le domaine du politique. Il est défini comme « *une forme de la discursivité par l'intermédiaire de laquelle un certain locuteur (individu, groupe, parti etc.) poursuit l'obtention du pouvoir dans la lutte politique contre d'autres individus, groupes ou partis* »<sup>2</sup>.

Cette définition met en évidence la dimension pragmatique du discours politique, souvent associé à un *discours du pouvoir*. Le discours politique est profondément lié au pouvoir. Il constitue en plus, l'instrument le plus important dont disposent les forces politiques pour leur ascension au pouvoir.

Il faut signaler aussi que la légitimité du pouvoir est un problème de discursivité. L'acte de légitimation du pouvoir pour un homme politique est le résultat d'une activité discursive d'une grande amplitude, développée sous des formes diverses, avec des intentions différentes et en utilisant des canaux de communication très diversifiés. D'où cette préoccupation obsessionnelle des hommes politiques pour chercher des formes de discours capables d'avoir un impact profond et tout à fait persuasif sur l'auditoire.

### **6.1.2. L'aspect relationnel du pouvoir**

---

<sup>1</sup> DUCHASTEL, Jules et ARMONY, Victor, *Secondes Journées Internationales d'Analyse Statistique de Données Textuelles, Montpellier (France), 21 et 22 octobre 1993* « UN PROTOCOLE DE DESCRIPTION DE DISCOURS POLITIQUES » <http://www.ling.uqam.ca/sato/publications/bibliographie/jul10.htm>, consulté le 12/10/2008.

<sup>2</sup> SALAVASTRU, Constantin, 2005, « LA LOGIQUE DU POUVOIR ET LA DYNAMIQUE DU DISCOURS POLITIQUE », SOURCE INTERNET, <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/06/23/11/HTML/index.html>, CONSULTÉ LE 12/10/2008.

Le pouvoir<sup>1</sup> est avant tout, une relation. Cette relation de pouvoir s'installe entre trois éléments:

- le *porteur* du pouvoir, un individu **A** qui est légitimé pour exercer un acte de pouvoir sur un autre,
- le *destinataire* du pouvoir, un individu **B** sur lequel s'exerce un acte de pouvoir,
- le *domaine* du pouvoir, le «découpage» de la vie quotidienne où se manifeste la relation entre porteur et destinataire<sup>2</sup>.

Dans notre cas, le président Abdelaziz Bouteflika est le porteur de pouvoir, les citoyens algériens constituent les destinataires de ses actes de pouvoir et l'activité politique quotidienne est le domaine de cette relation de pouvoir.

## 6.2. Argumentation et séduction

« *L'argumentation est indissociable du fonctionnement global du discours* »<sup>3</sup>. De ce fait, nous pouvons dire que toute communication repose sur un jeu d'influences mutuelles et sur la tentative, plus ou moins consciente et avouée, d'user de la parole pour agir sur l'autre. Elle met l'accent sur la force de la parole, perspective développée par les courants pragmatiques pour qui le dire est un faire, et par les théories interactionnistes selon lesquelles l'exercice de la parole implique normalement plusieurs participants, qui exercent en

---

<sup>1</sup> Dans son article « Le discours politique ou le pouvoir du langage », P. Charaudeau présente trois points de vue concernant la définition du mot pouvoir en politique. Il les résumera ainsi :

« Pour Max Weber, le pouvoir politique est directement lié à la domination et à la violence, suivant en cela une hypothèse générale : les relations humaines se fondent sur des rapports de dominant à dominé. Le pouvoir est donc pouvoir de domination qui s'accompagne d'une certaine violence, et, dans le politique, c'est l'État qui ayant force de domination impose son autorité à travers une violence qui a toutes les apparences de la légalité et qui oblige l'autre à se savoir dominé et donc à se soumettre

Pour Hannah Arendt, à l'encontre de Weber, le pouvoir politique résulte d'un consentement, d'une volonté des hommes d'être et de vivre ensemble. Dans toute communauté, les hommes sont en relation les uns avec les autres, dépendent les uns et des autres et doivent penser et agir ensemble pour réguler leur comportement et bâtir une possibilité de vivre ensemble. C'est cet "être ensemble" qui fonde le fait politique dans lequel pouvoir et action se définissent réciproquement : tout pouvoir est un pouvoir d'agir ensemble.

Le point de vue de Jürgen Habermas semble réconcilier les deux précédents. En effet, il propose de distinguer un "pouvoir communicationnel" et un "pouvoir administratif".

Le pouvoir communicationnel est ce qui rend possible la construction d'un espace politique en mettant en scène la question de la légitimité, et le pouvoir administratif se fondant sur cette légitimité, tirant parti d'une volonté populaire, est ce qui met en place un dispositif de réalisation concrète du pouvoir en s'imposant à ceux-là mêmes qui l'ont fondé ».

<sup>2</sup> SALAVASTRU, Constantin, op.cit.

<sup>3</sup> AMOSSY, Ruth, « *Argumentation et Analyse du discours : perspectives théoriques et découpages disciplinaires* », *Argumentation et Analyse du Discours*, n° 1 2008, En ligne, URL : <http://aad.revues.org/index200.html>. Consulté le 16 octobre 2008.

permanence les uns sur les autres un réseau d'« influences mutuelles »<sup>1</sup> : parler, c'est échanger, et c'est changer en échangeant.

Pour Patrick Charaudeau, « *Tout acte de langage provient d'un sujet qui ne peut-être défini que dans sa relation avec autrui, selon un principe d'altérité. Dans cette relation, le sujet ne cesse de ramener cet autre à lui, selon un principe d'influence, et pour que cet autre pense, dise ou fasse selon son intention ; en tenant compte que l'autre possède aussi son propre projet d'influence, il risque de se produire une confrontation entre les deux, ce qui les conduit à manager leur relation, selon un principe de régulation. On peut dire donc que tout acte de langage est un agir sur l'autre* » (P. Charaudeau, 2005 : 12). Selon lui, les principes d'altérité, d'influence et de régulation sont des principes fondateurs de l'acte de langage qui l'inscrivent dans un cadre actionnel.

---

<sup>1</sup> KERBRAT-ORECCHIONI, C, « *l'approche interactionniste en linguistique* »  
<http://www.lang.osakau.ac.jp/~benoit/fle/conferences/kerbratinter.html>, consulté le 10/10/2008

## CHAPITRE II

### POLYPHONIE ARGUMENTATIVE ET NEGATION

#### 1. Dialogisme et polyphonie

Le dialogisme est emprunté à l'ouvrage du philosophe soviétique Michael Bakhtine (1929). Ce dernier jugeait inacceptable l'analyse de la langue comme un système abstrait. Le rejet de la conscience individuelle de l'énonciation et l'adoption du concept de « *dialogisme* » conduit M. Bakhtine à faire de l'interaction verbale l'élément central de toute théorie portant sur le langage. Le succès de cette théorie provient du fait d'avoir proposé une démarche d'analyse qui prend en compte la langue dans ses fonctions de communication et de structuration du réel. A l'origine de cette théorie, on retrouve le point de vue de Bakhtine qui fait figure de référence majeure : « *parler, c'est communiquer, et communiquer, c'est interagir* ».

A l'opposé de la dichotomie *intérieur/extérieur*, Bakhtine inverse l'ordre des déterminations en soulignant que « *ce n'est pas l'activité mentale qui organise l'expression, mais au contraire c'est l'expression qui organise l'activité mentale, qui la modèle et détermine son orientation* » (M. Bakhtine, 1977 : 122-123).

De cette précision se dégage la conclusion suivante : « *le centre nerveux de toute énonciation, de toute expression, n'est pas intérieur, mais extérieur : il est situé dans le milieu social qui entoure l'individu* » (M. Bakhtine, *ibidem* : 134). Ceci signifie, d'une autre manière, que l'expression n'est pas à appréhender comme un acte individuel, mais une activité sociale co-déterminée par tout un ensemble de relations dialogiques.

En effet, pour Bakhtine « *le dialogue, au sens étroit du terme, ne constitue, bien entendu, qu'une des formes, des plus importantes il est vrai, de l'interaction verbale. Mais on peut comprendre le mot "dialogue" dans un sens élargi, c'est-à-dire non seulement comme l'échange à haute voix et impliquant des individus placés face à face, mais tout échange verbal, de quelque type qu'il soit (...). Toute énonciation, quelque signifiante et complète qu'elle soit par elle-même, ne constitue qu'une fraction d'un courant de communication verbale interrompu* » (M. Bakhtine, *ibidem* : 136).

De là il ressort que toute production *monologique*, quelle qu'elle soit, est dialogue en son principe dans la mesure où elle est déterminée par un ensemble

de productions antérieures. Elle se présente nécessairement comme une parole adressée, répond à des attentes, implique des efforts d'adaptation et d'anticipation et peut s'intégrer dans le circuit du dire et du commentaire. La notion de *dialogisme* est donc l'une des composantes essentielles de ce qu'on peut appeler *la dimension interactive du langage*. Si les monologues peuvent être considérés, au même titre que les dialogues, comme des matériaux interactifs, c'est en partie parce qu'ils relèvent du dialogisme inhérent à toute activité verbale.

Dans la théorie de Bakhtine, la problématique du dialogue implique que tout discours, quelle qu'en soit la nature, se présente comme une reprise-modification, consciente ou pas, de discours antérieurs. Ces relations interdiscursives résultent du fait que toute forme de conscience ou de connaissance passe par l'activité discursive, de sorte que chaque discours « (...) répond à quelque chose, il réfute, il confirme, il anticipe sur les réponses et les objections potentielles, cherche un soutien (...) » (M. Bakhtine, Ibidem).

En d'autres termes, « *la véritable substance de la langue n'est pas constituée par un système abstrait de formes linguistiques ni par l'énonciation-monologue isolée, ni par l'acte psychophysiologique de sa production, mais par le phénomène social de l'interaction verbale, réalisée à travers l'énonciation et les énonciateurs. L'interaction verbale constitue ainsi la réalité fondamentale de la langue* » (M. Bakhtine, Ibidem).

Selon la théorie de Bakhtine, même la forme monologique peut être considérée comme dialogique dans la mesure où elle incorpore généralement plusieurs voix, imputables à autant d'énonciateurs distincts. « *Le discours naît dans le dialogue comme sa vivante réplique (...)* » (M. Bakhtine, 1978 : 103).

La théorie du dialogisme est une théorie qui s'est d'abord élaborée surtout à partir de l'étude des discours littéraires. En partant de la dialogisation intérieure, Bakhtine qualifie cette forme particulière du discours de *construction hybride*.

« *Nous qualifions de construction hybride, un énoncé qui, d'après ses indices grammaticaux (syntaxique) et compositionnels, appartient au seul locuteur, mais où se confondent en réalité deux énoncés, deux manières de parler, deux styles, deux « langues », deux perspectives sémantiques et sociologiques. Il faut le répéter : entre ces deux énoncés, ces deux styles, ces langues et ces perspectives, il n'existe du point de vue de la composition ou de la syntaxe, aucune frontière formelle. Le partage des voix et des langages se*

*fait dans les limites d'un seul ensemble syntaxique, souvent dans une proposition simple* » (M. Bakhtine, ibidem : 125-126). Cela signifie que les discours monologiques « jouent » l'échange et miment les formes du dialogue.

Pour T. Todorov, «*Le discours rencontre le discours d'autrui sur tous les chemins qui mènent vers son objet, et il ne peut pas ne pas entrer avec lui en interaction vive et intense* » (T. Todorov, 1981 : 98).

En faisant un commentaire du dialogisme de Bakhtine, Julia Kristeva y introduit le mot d'intertextualité, elle rappelle que «*le dialogisme voit dans tout mot un mot sur le mot, adressé au mot* » (in M. Bakhtine, 1970 :14). Elle soutient ensuite que tout mot est dans son essence dialogique, «*à condition d'appartenir à cette polyphonie, à cet espace intertextuel que le mot est mot plein. Le mot se disperse (...) dans l'intertextualité où se pluralise et se pulvérise le sujet parlant, mais aussi le sujet écoutant, donc nous*». (In M. Bakhtine, ibidem).

### **1.1. "Je est un autre" : la théorie polyphonique**

Cette théorie est, elle aussi, esquissée par M. Bakhtine, pour qui, un texte n'est qu'une partie d'un incessant dialogue, «*Les rapports dialogiques ne sont pas seulement possibles entre énoncés complets (relativement) mais peuvent s'établir à l'égard de toute partie signifiante de l'énoncé, même à l'égard d'un mot isolé*» (M. Bakhtine, ibidem : 256). La polyphonie de la négation, selon Bakhtine, consiste à associer deux points de vue de l'énoncé nié à deux sujets différents dans un cadre littéraire (M. Bakhtine, ibidem : 255).

Oswald Ducrot, lui, conçoit la polyphonie comme inscrite dans le système de la langue. Il interprète les différentes structures linguistiques comme véhiculant de polyphonie au sein même de l'énoncé.

Le concept de polyphonie désigne, d'une façon générale, la présence dans l'énoncé et dans le discours des « voix » autres que celle de l'auteur de l'énoncé. Le principe de *l'unicité du sujet parlant* est donc mis en cause. Un énoncé n'équivaut plus à un seul sujet parlant, responsable à la fois des activités psychophysiques dont dépend la production de l'énoncé et des points de vues exprimés par celui-ci. Il s'agit de mettre au jour la pluralité constitutive du sujet, vu que Ducrot rejette le principe selon lequel à un énoncé correspond un sujet de conscience.

Pour Bakhtine, le langage n'est pas un système abstrait de formes, mais une opinion multilingue sur le monde. Son système théorique propose une valorisation du rapport interlocutif. Aucun discours, dit Bakhtine, qu'il soit quotidien, rhétorique ou scientifique, ne peut manquer de s'orienter vers le « déjà-dit », « le connu », « l'opinion publique », etc. Cette intervention de l'autre dans le discours fut baptisée « dialogisme », elle est inéluctable, à moins qu'on ne prenne pas l'exemple mythique d'Adam, le seul, d'après Bakhtine, qui ne fût mouillé dans l'océan du « déjà-dit » : « *l'orientation dialogique du discours est (...) un phénomène propre à tout discours (...) Sur toutes les voies vers l'objet, dans toutes les directions, le discours en rencontre un autre, étranger, et ne peut éviter une action vive et intense avec lui. Seul Adam mythique abordant avec sa première parole un monde pas encore mis en question, vierge, seul Adam - le solitaire - pouvait éviter totalement cette orientation dialogique sur l'objet avec la parole d'autrui* ». (M. Bakhtine, 1978 : 102).

A la différence de la vision polyphonique bakhtinienne, pour la TADL comme pour la ScaPoLine, les deux « voix » ou les deux « points de vue » ne sont pas nécessairement attribués à deux personnes physiques afin d'obtenir une polyphonie. D'un autre côté, et toujours à l'opposé de Bakhtine, pour qui la polyphonie implique la présence textuelle de voix discursives égales, Ducrot voit en cette polyphonie une structure hiérarchique, et conséquemment argumentative entre les différents points de vue.

Les polyphonistes, aujourd'hui, sont d'accord sur le fait que l'énoncé représente au même temps une multiplicité de points de vue qui coexistent d'une manière hiérarchique et superposée au moment de l'énonciation.

Le principe de la théorie polyphonique est que tout énoncé est un lieu où se rencontrent, et des points de vue effectués et des points de vue communiqués, au moment de son énonciation. D'où vient la brillante idée à Ducrot d'intituler ses ouvrages, de 1972 et de 1984, « *Dire et ne pas dire* » et « *Le dire et le dit* » : le « dire » étant le message effectué et assumé par le locuteur, et le « dit » renvoyant à ce qui est communiqué d'une manière indirecte et qui n'est pas pris en charge par le locuteur.

Il faut signaler aussi que suite aux théories des actes de langage développées par Austin (1970) et Searle (1972), Ducrot développe la théorie de l'argumentation dans la langue (TADL). Il situe son travail dans un cadre

pragmatique et sémantique, autrement dit, il intègre le côté pragmatique, notamment l'énonciation, dans le système langagier (O. Ducrot, 1984 : 180-182). Il considère les marqueurs de polyphonie de la négation, au même titre que les autres opérateurs d'argumentation comme étant intégrés dans le système même de la langue. Ajoutons aussi que les principes de la théorie de la polyphonie sont établis par Anscombe et Ducrot en 1983 dans le cadre général de la théorie de l'argumentation dans la langue (TADL)

## 1.2. Voix (ou points de vue) et structure polyphonique

L'analyse polyphonique vise à établir ce qu'on appelle la structure polyphonique de l'énoncé. Aussi faut-il identifier les instructions de la phrase afin de parvenir à expliquer telle ou telle interprétation de l'énoncé (Nølke, Henning; Fløttum, Kjersti et Norén, Coco, 2004 : 26-30). La structure polyphonique est située au niveau de la langue. L'interprétation d'un énoncé nié passe par la reconstruction de la structure polyphonique d'un point de vue sous-jacent (ou implicite) :

Exemple :

« *Plongée dans une mer d'épreuves que lui ont imposées le destin et le mauvais génie des hommes, l'Algérie n'a pas sombré.* » (D.1)

Nous distinguons deux points de vue :

Pdv<sup>1</sup> : « *l'Algérie a sombré* »

Pdv<sup>2</sup> : le pdv1 n'est pas justifié : « *l'Algérie n'a pas sombré.* »

La négation contient, au niveau phrastique, l'instruction de « *réfutation* », et c'est cette « *réfutation* » qui constitue la valeur sémantique de base de l'énoncé, qui résulte, à son tour, de cette division en deux points de vue : l'un positif (pdv1 : *l'Algérie a sombré*) et l'autre négatif (pdv2 : *l'Algérie n'a pas sombré.*). Pour comprendre un énoncé négatif, il faut accepter la présence des deux points de vue. Ces derniers sont contradictoires, ils scindent l'énoncé et forment la base de la construction de son sens.

De ce fait, un point de vue peut-être présenté comme « *une unité, sous-jacente ou explicite, avec un contenu sémantique et une orientation argumentative, susceptible d'être associée à une source.* »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Pdv = point de vue.

Autre instruction, celle qui consiste à associer le deuxième point de vue au locuteur. Ceci dit, il n'y a aucune instruction concernant la responsabilité du premier point de vue.

Pour Nølke, Fløttum et Norén (ibidem : 31-32), le point de vue est une unité sémantique qui se compose d'une source, d'un jugement et d'un contenu propositionnel.<sup>2</sup>

Les points de vue d'une structure polyphonique peuvent être organisés de façons distinctes. La négation (*ne*) ainsi que les adverbes épistémiques véhiculent des points de vue *hiérarchiques*, l'un superposé à l'autre. Les connecteurs pragmatiques (*mais, donc, puisque*) véhiculent des points de vue reliés sur l'axe syntagmatique; ce sont des points de vue *relationnels* (H. Nølke; K. Fløttum et C. Norén, ibidem : 34-35). La nature, co-orientée ou opposée, de cette relation est ainsi souvent explicitée par un connecteur.

Exemple : connecteur adversatif *mais*:

- *Ce restaurant est bon **mais** cher.*

Selon les instructions données par (*mais*), ce connecteur lie deux points de vue opposés: **P** et **Q**<sup>3</sup>. La relation « *Ce restaurant est bon* » et « *il est cher* » peut être explicitée sur le plan textuel ou se trouver sous-jacente entre les deux conclusions envers lesquelles conduisent ces points de vue. Selon la conception polyphonique de (*mais*), par l'énonciation de **P**, le locuteur met en scène un point de vue qui mène vers une conclusion **C** de type « *Allons dans ce restaurant* » et par l'énonciation de **Q**, le locuteur met en scène un deuxième point de vue, auquel il s'associe, orientant ainsi vers **neg C** « *N'y allons pas!* ». Les symboles **P**, **Q**, **Y**, marquent, de ce fait, le découpage textuel en points de vue relationnels. Ces symboles ne sont pas conditionnés par des relations spécifiques, *cause à effet*, par exemple, mais visent à découper un passage textuel en points de vue *relationnels et successifs*. Ceci est fait afin de pouvoir analyser les connexions entre les points de vue *relationnels* ainsi que les liens que ceux-ci maintiennent avec les points de vue *hiérarchiques* provoqués par la négation. Notons, à ce propos, que les points de vue *relationnels* sont toujours explicites, et se trouvent au niveau de l'énoncé/texte.

---

<sup>1</sup> Voir la thèse de doctorat de M. Roitman, *polyphonie argumentative, Étude de la négation dans des éditoriaux du Figaro, de Libération et du Monde*, 2006, p. 30. En ligne, en ligne, [http://www.diva-portal.org/diva/getDocument?urn\\_nbn\\_se\\_su\\_diva-6740-3\\_fulltext.pdf](http://www.diva-portal.org/diva/getDocument?urn_nbn_se_su_diva-6740-3_fulltext.pdf)

<sup>2</sup> La distinction entre *jugement* et *contenu propositionnel* correspond à celle entre *modus* et *dictum* chez Bally d'abord (1965), puis chez Kronning (1993, 361).

<sup>3</sup> Cf. Anscombre, Jean-Claude et Ducrot, Oswald. 1977. « *Deux mais en français* ». *Lingua* 43, p. 23-40.

### 1.3. Locuteur/Énonciateur

Pour Ducrot, il faut distinguer, d'un côté, entre le sujet parlant, sujet empirique, producteur matériel de l'énoncé, et le locuteur, être de discours, présenté comme source de l'énoncé et « *responsable de l'énonciation* ». De l'autre côté, Ducrot introduit une distinction fondamentale, en insistant sur la différence entre le locuteur et l'énonciateur, ce dernier étant défini comme « *l'origine des points de vue exprimés* ». Tout énoncé consiste donc en la mise en scène de quelques instances énonciatives distinctes, auxquels le locuteur peut se présenter comme associé ou non. Pour saisir la signification d'un énoncé, on doit saisir les différentes voix (les énonciateurs) et les instructions concernant la manière dont ces énonciateurs sont pris en charge par le locuteur (l'être que l'énoncé présente comme auteur).

Par exemple, dans:

- *Mohamed* : *Fadila m'a dit*: « *Je suis débordée en ce moment* ».

La distinction mentionnée permet de décrire le pronom *je* comme renvoyant non pas à celui qui parle (*Mohamed*), mais au locuteur (*Fadila*).

Les notions de locuteur et d'énonciateur connaissent un certain nombre de modifications entre le premier ouvrage en 1972 et la dernière contribution sur ce thème en 1984, dans *Le dire et le dit*<sup>1</sup>. Finalement, la notion de locuteur se subdivise en deux êtres théoriques différents, *le locuteur en tant que tel* (*L*) et *le locuteur en tant qu'être du monde*<sup>2</sup> ( $\lambda$ ). Le premier est uniquement responsable d'énonciation alors que le second est une personne complète, tout en restant un être de discours.

Pour Ducrot, tout énoncé négatif consiste en la mise en scène de deux énonciateurs distincts: un énonciateur E1, « assertant » un certain contenu, que E2, le second énonciateur, nie. Dans un énoncé négatif, le locuteur est assimilé à la position de l'énonciateur 2.

Dans : *Julien n'est pas grand*.

E1 est responsable du contenu *Julien est grand*, et E2, qui s'oppose à E1, énonce que *Julien n'est pas grand*. La négation remplit ici une fonction polémique, puisqu'elle permet l'identification de E1 comme un locuteur virtuel.

---

<sup>1</sup> Cf. Oswald Ducrot, *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann, 1972, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit, 1984

<sup>2</sup> Les théoriciens de la ScaPoLine parlent de locuteur en tant qu'un être de discours et non pas un être du monde.

Par la suite, la ScaPoLine a développé la notion d'*être discursif*, et a donné à celle-ci un statut théorique et linguistique qui sert d'outil dans la perspective d'une analyse polyphonique des textes (H. Nølke; K. Fløttum et C. Norén, *ibidem* : 37-43)<sup>1</sup>. Il s'agit plus précisément d'images de différents personnages présents dans le texte, construits et mis en scène par le locuteur. Ils sont associés à l'énoncé, mais dans une extension de la théorie, aux entités textuelles plus larges (H. Nølke; K. Fløttum et C. Norén, *ibidem* : 99-116). Les *êtres discursifs* sont des entités théoriques et textuelles qui se situent au niveau de la configuration polyphonique.

La ScaPoLine distingue aussi deux grandes classes d'*êtres discursifs* :

- *les locuteurs virtuels* : Les « personnages » susceptibles de prendre la parole, c'est-à-dire de produire eux-mêmes des énoncés, et qui sont également capables de prendre la responsabilité des pdv.
- *les non-locuteurs* : Il existe des pdv dont le responsable n'a pas la faculté de produire lui-même une énonciation. Il peut s'agir, par exemple, de *l'opinion publique, de la loi, ...etc.*

Le locuteur est responsable de l'énonciation du « dire ». Il distribue les points de vue (le *je* sous-jacent à chaque énoncé). Le locuteur est également censé laisser des traces dans le texte, à travers l'énonciation; il peut être indiqué par les pronoms de la première personne, par certaines expressions modales, par des temps verbaux, etc. Cet être est ainsi conçu sous deux aspects, d'un côté comme le responsable de l'énonciation, locuteur en tant que constructeur, et de l'autre par sa représentation spécifique dans l'énoncé, comme faisant partie de sa propre mise en scène :

- au présent (comme locuteur de l'énoncé)
- au passé (comme locuteur textuel) (H. Nølke; K. Fløttum et C. Norén, *ibidem* : 38).

Le point de vue sous-jacent de la négation, par exemple, peut être associé au locuteur textuel comme une image du locuteur dans un autre temps.

Les êtres discursifs indiquent aussi la troisième personne, l'allocutaire et la voix collective. La troisième personne indiquée dans le texte par un pronom de

---

<sup>1</sup> Voir aussi H. Nølke et M. Olsen, 2000, POLYPHONIE: théorie et terminologie, [rudar.ruc.dk/bitstream/1800/3698/1/Olsen\\_Polyphonie.pdf](http://rudar.ruc.dk/bitstream/1800/3698/1/Olsen_Polyphonie.pdf), Voir aussi « Les polyphonistes Scandinaves, en ligne, URL : <http://akira.ruc.dk/~Michel/Publications/nummer6.pdf>, consulté le 12/02/2009.

la troisième personne. L'allocutaire est représenté par *tu* ou *vous* et par d'autres marqueurs qui signalent que la parole est adressée directement à l'interlocuteur. La voix collective peut être représentée par *on*, *nous*, *ceux*, *eux*, elle peut également être indiquée par une expression concessive, une construction impersonnelle, un proverbe ou une présupposition.

La relation entre un être discursif et un point de vue est appelée lien énonciatif. Lorsqu'un être discursif s'associe au point de vue, en d'autres termes quand il se présente comme l'origine d'un point de vue et qu'il le prend en charge, nous parlerons, en empruntant la terminologie de Nølke, de **lien de responsabilité** (H. Nølke, 1994 : 150). Lorsqu'il se présente comme non responsable de l'énoncé, tout en l'acceptant, il y a **lien d'accord** (par exemple, dans le cas de la concession ***P* mais *Q*** où le locuteur s'associe à ***Q*** et accorde ***P***). Finalement, s'il ne prend pas position quant à la validité du point de vue, il s'agit d'un **lien de non-responsabilité** et l'être discursif se dissocie du point de vue.

#### **1.4. La situation d'énonciation :**

##### **Qui parle ? A qui ? De quelle manière ?**

Selon Ruth Amossy : « *Il ne peut y avoir de dimension argumentative des discours en dehors d'une situation où deux options au moins sont envisageables* » (R. Amossy, 2000 : 26). De même, il n'y a pas de dialogue, ni même d'argumentation, sans une entente minimale entre les interlocuteurs, entente portant à la fois sur les faits et sur les valeurs. On peut même dire, sans aucun paradoxe, qu'un désaccord n'est possible qu'au sein d'un accord commun.

Ainsi, la maîtrise de l'énonciation permettra à l'orateur de se positionner clairement par rapport aux idées émises, afin que l'auditeur sache sans ambiguïté s'il les assume. Dès lors il affirmera, ou trahira, sa présence par le biais d'un certain nombre de traces :

- L'emploi de certaines personnes : « *je*, *me*, *moi* », voire le « *nous* » ou « *on* » qui se réfèrent clairement à lui ;
- L'utilisation de certains modes : l'indicatif indiquera la pensée du locuteur, alors que le conditionnel permettra de présenter avec des réserves une notion extérieure ;
- La présence d'adverbes, d'adjectifs, mais aussi de noms et de verbes qui, parce qu'ils sont connotés positivement, indiquent que l'auteur adhère aux notions présentées.

Comme permettent de le comprendre les travaux en linguistique, notamment ceux d'O. Ducrot, celui qui parle assume un double rôle, ce qui peut créer bien des ambiguïtés :

- D'une part, il gère la totalité de la présentation et de la mise en forme des idées de l'argumentation, qu'elles soient représentatives de ses propres conceptions ou de celles d'autrui ;
- D'autre part, il affirme son point de vue, en tant que tenant d'une thèse. (J.C. Anscombe et O. Ducrot, 1983 : 170).

Il n'est bien sûr pas souhaitable que cette complexité des tâches soit source de confusion de la part de l'auditeur, ce qui risque pourtant de se produire dans certains mouvements argumentatifs. Citons et comparons, entre autres, les situations suivantes afin de mieux mesurer les risques d'ambiguïté :

- Le locuteur utilise l'avis d'une tierce personne (troisième personne) pour appuyer sa propre thèse ;
- Le locuteur présente de façon négative la pensée d'autrui, afin d'indiquer son désaccord ;
- Le locuteur accepte de faire une concession à une idée adverse mais en réfute totalement une autre ;
- Le locuteur doit également tenir compte de son auditoire. Or les auditoires se distinguent de diverses manières :
  - a. Par la taille, qui peut aller d'un seul individu à toute l'humanité ;
  - b. Par les traits psychologiques dus à l'âge, au sexe, à la progression, à la culture, etc.
  - c. Par la compétence qui différencie non seulement les savoirs requis, mais aussi le niveau d'argumentation et même le vocabulaire ;
  - d. Par l'idéologie, qu'elle soit politique, religieuse ou autre.Car non seulement les arguments changent d'une idéologie à l'autre, mais aussi le vocabulaire lui-même.

Il est dès lors, aisé de comprendre que si, le locuteur ne fait pas preuve de la plus grande netteté quant à son positionnement idéologique, en d'autres termes si son énonciation n'est pas claire, le récepteur risque fort de se trouver noyé.

### 1.4.1. La théorie polyphonique de l'énonciation

Une théorie de l'énonciation oblige de considérer l'acte d'énonciation comme complexe non seulement du point de vue de son sens, mais également du point de vue de sa source. Ceci dit, une théorie de l'énonciation fait intervenir, à côté du concept de locuteur, celui d'énonciateur. L'énonciateur est, à proprement parler, le responsable de l'activité illocutoire, alors que le locuteur n'est que le responsable de la production de l'activité locutoire. A ce titre, un locuteur peut présenter, dans son acte d'énonciation, un ou plusieurs énonciateurs, les énonciateurs s'assimilant ou non au locuteur. L'exemple canonique d'énoncés polyphoniques est constitué par les énoncés négatifs (J.C. Anscombe et O. Ducrot, *ibidem* : 170).

Une interprétation polyphonique de :

- *Il ne pleut pas.*

Fait intervenir deux énonciateurs E1 et E2 responsables de deux activités illocutoires :

- E1 : Assertion (pleuvoir)
- E2 : Refus (Assertion (Pleuvoir))

Et un locuteur L, responsable de l'énoncé « *Il ne pleut pas* », ne s'assimilant qu'à E2, c'est-à-dire refusant l'acte d'assertion prétendu par E1.

### 1.4.2. Le locuteur, vecteur de la pensée d'autrui

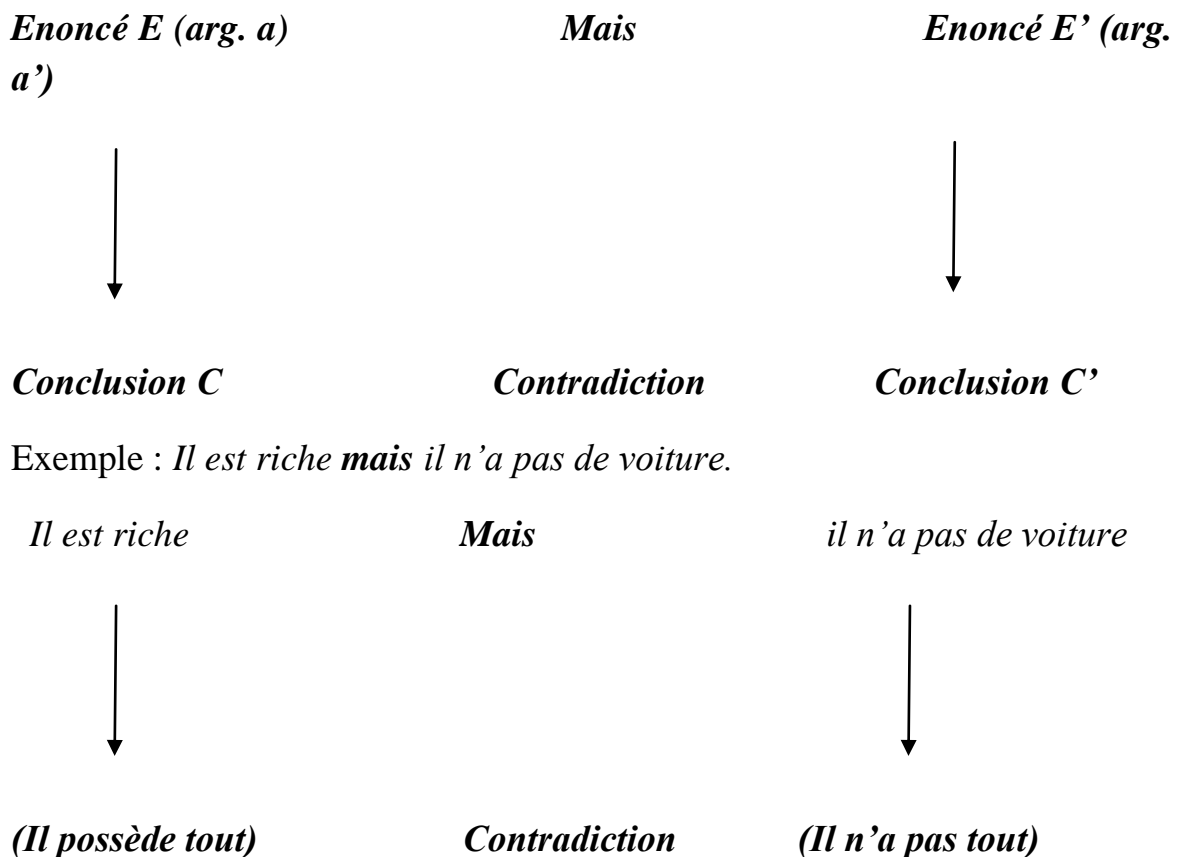
Pour la théorie polyphonique, le discours ordinaire trouve sa norme dans une tendance à l'autonomie de voix, coupées des sujets dits « parlants » (C. Plantin, 1990 : 41). Le discours doit s'entendre comme un ensemble de voix, et se concevoir comme un déploiement d'énoncé, effectuant divers actes de langage attribués à des énonciateurs. Ceux-ci, sont des sujets linguistiques, des personnages anonymes, des noms de rôles à la recherche de leurs acteurs. Le sujet parlant est le producteur, le support physique de ce discours. Le locuteur défini comme le référent du pronom personnel « je » y occupe la place que lui assignent les structures pragmatique de son énoncé. En d'autres termes, il prend obligatoirement en charge un certain nombre d'actes linguistiques, mais pas tous : d'autres énonciateurs restent libres, linguistiquement indéterminés. Cette théorie coupe le discours de son sujet, et étudie les distributions des acteurs linguistiques dits énonciateurs dans un discours d'apparence unitaire, voire un

sujet parlant unique. Il s'agit donc d'une théorie des places possibles des sujets dans le discours.

### 1.5. Argumentation et contradiction

L'argumentation est souvent le domaine du désaccord et de la contradiction. Le principe de contradiction argumentative tel que décrit par Moeschler est qu'un argument **a** est contradictoire à un argument **a'** si et seulement si : **a** et **a'** appartiennent à deux ensembles d'arguments complémentaires : **A** et **A'**, tous les énoncés **E** de **a** servent l'ensemble de conclusion **C** et tous les énoncés **E'** de **a'** servent l'ensemble de conclusion **C'**. (J. Moeschler, 1985 : 23).

Nous pouvons l'expliquer ainsi :



#### 1.5.1. Le rôle et la valeur des connecteurs :

**Mais/ Cependant/ Pourtant...**

Placés en début de paragraphes ou à l'intérieur d'une même phrase, ces connecteurs articulent toujours deux énoncés et signalent une anti-orientation argumentative. Ils indiquent :

a) Le locuteur de « *A mais B* »

*Cependant*

*Pourtant*

reconnaît que le premier énoncé(A) pourrait amener le destinataire à une conclusion : **CL**.

b) Le locuteur refuse cette conclusion **CL**.

c) Il ajoute un deuxième argument (**B**) afin de donner une raison de refuser cette conclusion.

d) Ce deuxième argument est toujours plus fort que le premier.

e) C'est le deuxième argument qui exprime l'opinion personnelle du locuteur.

Ces connecteurs argumentatifs ont donc une valeur concessive puisqu'ils permettent de reconnaître pour une raison tactique argumentative comme juste un argument contraire ou contradictoire à ce qu'on va affirmer.

A la question « *Quel est le rôle de la concession dans la stratégie discursive ?* », O. Ducrot répond :

*« Pourquoi un locuteur, cherchant à faire admettre quelque chose, croit-il bon de reconnaître, de concéder, qu'il y a des objections à ce qu'il affirme sans prendre la peine de le discuter ? (...) En signalant des objections à sa propre thèse, on se donne une apparence d'objectivité : on se présente comme étant capable d'envisager d'autres points de vue que le sien. Par la même, on valorise son point de vue, qui semble issu d'un effort de clairvoyance, d'honnêteté, et non pas d'un parti pris ». (O. Ducrot et al, 1980 : 2-5).*

Dans la concession, *Certes* indique que le locuteur reprend, anaphorise une ou des propositions appartenant à un discours antérieur et reconnaît la vérité de ces propositions.

*Certes* ouvre une séquence qui a besoin d'être fermée : il marque l'accord et annonce une réfutation d'où les constructions :

- Certes A ... néanmoins B
- Certes A ... mais B
- Certes A ... cependant B

Un énoncé comme « *certes A* » est incomplet. Il ne peut se suffire à lui tout seul : son énonciation programme celle d'une proposition B destinée à clore le mouvement concessif. Ceci dit, M. Charolles affirme : « *certes annonce une correction qui pourra être elle-même marquée à l'aide d'un mais ou de tout autre connecteur susceptible d'indiquer une telle opération* » (M. Charolles, 1986).

### 1.5.2. L'analyse polyphonique des connecteurs

L'analyse polyphonique distend le lien entre la notion linguistique d'argumentation et les usages ordinaires du mot. Elle joue, au moins dans certains cas, comme un substitut de la notion de « force » d'un argument nous allons le voir sur les énoncés coordonnés par « mais ».

Dans sa première version non polyphonique, l'analyse pragmatique de ces énoncés était tributaire de cette notion de force, puisqu'il était dit que le locuteur **L** de l'énoncé **P, mais Q** :

- Présente un argument **P** pour une conclusion **r**, puis un argument **Q** pour une conclusion **non-r** ;
- Déclare que l'argument **P** pour **r** est « *moins fort* » que l'argument **Q** pour **non-r**.

Dans les termes de Ducrot : « **Q** a plus de force contre **r** que **P** n'en a en sa faveur : de sorte que l'ensemble **P mais Q** va dans le sens de **non-r** » (O. Ducrot, 1980 : 12). Le recours à la polyphonie exprime tout différemment le rapport des énoncés **P** et **Q** aux conclusions qu'ils visent : « **mais** » relie les deux propositions, au sens linguistique **P** et **Q**, et articule leurs contenus sémantiques. Le locuteur de **P mais Q** organise cet énoncé. Soit **E1** et **E2** ces deux personnages énonciateurs :

- **E1** conclut **r** à partir de **X** ;
- **E2** conclut **non-r** à partir de **Y** ;
- Le locuteur s'identifie à **E2**, l'énonciateur argumentant pour **non-r**.

Il faudrait sans doute dire que la structure syntactique de l'énoncé **P mais Q** identifie les locuteurs de ses occurrences aux énonciateurs de **Q**, et non à ceux de **P**.

On voit qu'il n'est plus question de force ni de faiblesse des arguments, mais uniquement de leur prise ou non-prise en charge par le sujet parlant.

## 1.6. L'argumentation par autorité

Dans la rhétorique traditionnelle, l'argumentation par autorité consiste en une figure rhétorique qui présente un argument comme appartenant à une personne qui fait autorité en la matière pour rendre l'effet persuasif du discours plus efficace. Dans une perspective sémantique et structurale, Ducrot a élargi la notion d'argumentation par autorité et postule qu'elle intervient non seulement au niveau rhétorique du discours, mais également au niveau sémantique de la langue. Pour lui :

« *On utilise un argument d'autorité lorsqu'à la fois:*

*1) on indique que P a déjà été, est actuellement, ou pourrait être l'objet d'une assertion,*

*2) on présente ce fait comme donnant de la valeur à la proposition P, comme la renforçant, comme lui ajoutant un poids particulier. » (O. Ducrot, 1984 : 150).*

Selon Ducrot, l'argumentation par autorité peut se faire sous deux formes: ***l'autorité polyphonique*** et ***le raisonnement par autorité***. L'autorité polyphonique, elle, est inscrite dans la langue elle-même, c'est-à-dire dans les instructions d'un mot, tandis que le raisonnement par autorité se construit par le biais d'une représentation d'un être discursif dans le discours.

Le locuteur peut évoquer toute la gamme des différents êtres discursifs, en se servant d'eux comme de la personne qui fait autorité dans l'argumentation. Il s'agit des catégories suivantes:<sup>1</sup>

**a)** « la troisième personne ». Ce qui pour nous est toute personne représentée par un nom propre ou par un autre syntagme nominal et dont l'identité est définie,

**b)** la voix publique représentée par **on** indéfini,

**c)** l'allocutaire, représenté par un pronom personnel (tu ou vous) ou non représenté mais présent dans les instructions d'un mot ou d'une expression,

**d)** le locuteur, représenté par un pronom personnel (je) ou non représenté mais présent dans les instructions d'un mot ou d'une expression.

---

<sup>1</sup> Cf. Coco Norén, (2000), « *L'argumentation par autorité dans les répliques de Madame Bovary* », Les polyphonistes scandinaves, n°1, P. 31-52. En ligne sur l'adresse, <http://akira.ruc.dk/~Michel/Publications/nummer-1-hel.pdf>.

## 1.7. Intrusion, modalisateurs et éthos

La notion d'intrusion, par le locuteur, est utile afin de décrire les procédés langagiers opérant dans les cas de transformation de la prise en charge et d'argumentation par autorité, mais elle sera utile également pour décrire l'éthos associé au locuteur et la dévalorisation des points de vue réfutés.

L'infiltration du locuteur dans le point de vue de l'autre, se manifeste à travers des modalisateurs, à savoir « *toutes les expressions qui indiquent la présence de l'auteur dans son texte, et qui sont à considérer comme des marqueurs du sujet parlant* »<sup>1</sup>. Cette explication est inspirée du concept de modalisateur de Kerbrat-Orecchioni (1980) qui, elle, examine les unités subjectives dans le langage, plus précisément les mots et les expressions épistémiques, factifs, valorisants (*ou axiologiques*) et affectifs. Les entités épistémiques (*peut-être, sans doute*) et les verbes factifs marquent, de la part du locuteur, un jugement de valeur de vérité sur une échelle *vrai- faux*. Les valorisants (*merveilleux, désastreux, ne saurait mieux*) marquent un jugement de valeur sur une échelle *bon-mauvais*. Ces éléments renvoient ainsi aux croyances et à l'attitude du locuteur. L'emploi de la notion d'intrusion constitue une façon de décrire comment le locuteur, à travers des modalisateurs, marque sa présence, son engagement et son attitude « *l'éthos* » dans son propre dire et dans les dits d'autres êtres discursifs. Les modalisateurs *épistémiques* témoigneraient d'un éthos de savoir et d'omniscience, d'un sujet parlant crédible et capable de juger la validité de ces arguments. Les *axiologiques* témoigneraient d'un engagement subjectif et émotionnel.

Depuis Aristote et jusqu'à la nouvelle rhétorique, les théoriciens sont d'accord sur le fait que la persuasion ne passe pas uniquement par les stratégies argumentatives et le bon raisonnement, mais en bonne partie à travers des émotions; le fait de « *toucher* » l'audience afin de l'influencer a toujours joué un grand rôle dans la construction d'un discours avec une visée persuasive<sup>2</sup>.

## 2. La négation

### 2.1. Définition

---

<sup>1</sup> Lundquist (1990, 30), cité par M. Roitman, 2006, op.cit. p.41.

<sup>2</sup> Voir M. Roitman, op.cit. p. 41-42.

En linguistique, la négation (du latin *negare*, nier)<sup>1</sup>. Nier, c'est refuser, s'opposer à un fait ou à une idée. Nous allons exposer, dans ce chapitre quelques notions théoriques sur l'opération de la négation en partant des notions de négation en tant que morphème inverseur, puis les oppositions que les linguistes ont pu faire entre négation polémique, métalinguistique et descriptive ; entre les négations totales et partielles. Nous allons voir également comment analyser la signification de la phrase négative, pour cela il convient de distinguer d'une part la portée ( champ ou, en anglais : scope) de la négation et son incidence, et d'autre part, le foyer (focalisation) de la négation ( le foyer étant l'élément central de la portée dont la contribution au sens de la phrase détermine la signification négative de cette dernière et par conséquent sa valeur de vérité contraire à celle qu'aurait le contenu sémantique de cette même phrase dépourvue de négation). Nous allons nous rendre compte à quel point il est difficile parfois de savoir sur quel élément de la proposition porte la négation.

Pour commencer, nous avons jugé utile de consulter le TLF informatisé, et nous avons trouvé la définition suivante :

« *LING.* Ensemble des mécanismes linguistiques qui servent à nier. *Auxiliaire ou forclusif de négation partielle, de négation totale* (v. *ne* I B rem.); *champ de la négation* (v. *ne* I B 2 c rem. 4). *Le système de la négation [du français] repose sur l'association d'un élément constant ne et d'un ou plusieurs éléments appartenant à un ensemble qu'on peut nommer, à la suite de Damourette et Pichon (...), les forclusifs: pas, plus aucun, jamais, personne, etc.* (J.-C. MILNER, *Ordre et raisons de lang.*, Paris, éd. du Seuil, 1982, p.186):

6. Deux grands faits dominant le fonctionnement de la **négation** en français moderne et en rendent l'étude extrêmement ardue. D'abord le fait qu'en dépit du mot **négation** lui-même, il n'existe pas, en français, d'opposition binaire dont l'un des termes serait positif, l'autre négatif (...). Il y a donc non pas *un* mais *des* moyens d'exprimer ce qu'on appelle une **négation**. O. GAATONE, *Ét. descriptive du système de la négation en fr. contemp.*, Paris, Genève, Droz, 1971, p.8.

*P. méton.* Mot qui sert à nier. *Hors le cas où rien, répondant à une interrogation, contient ou suppose une ellipse, nous ne pouvons employer ce mot qu'avec une négation, parce qu'il n'est point négatif, à la différence du latin nihil, qui est formé de ne et de hilum, comme nemo l'est de ne et de homo (pas un atome, pas un homme)* (J. DE MAISTRE, *Soirées St-Pétersb.*, t.1, 1821, p.125). *La négation ordinaire ne se trouve généralement accompagnée d'un des mots pas, (pas un), point, ... etc.* (GREV. 1975, § 875).

<sup>1</sup>TLFi, [http://www.larousse.fr/ref/NOM-COMMUN-NOM/negation\\_72861.htm](http://www.larousse.fr/ref/NOM-COMMUN-NOM/negation_72861.htm), consulté le 10 janvier 2009

Nous pouvons rapidement conclure que la tâche n'est pas facile, mais nous allons, quand même, essayer d'exposer l'essentiel sur ce thème.

## 2.2. Morphèmes inverseurs (les négateurs)

Il n'est pas difficile d'identifier dans la langue française un morphème négatif, autrement dit, une unité significative minimale qui inverse la signification de l'unité significative avec laquelle il se combine, en créant ainsi une nouvelle unité significative de même classe dont la signification soit le contraire de la signification de l'unité avec laquelle il est combiné. Ainsi le syntème, c'est-à-dire les combinaisons obtenues par préfixation :

*possible/impossible, lisible/illisible, alphabète/ analphabète, sain/malsain, armé/désarmé, cohérent/incohérent, heureux/malheureux, attendu/inattendu, voyant/non-voyant.*

De même, dans les syntagmes prépositionnels

*Ils s'arrêtent non loin de là.*

De même pour des syntagmes verbaux :

*Il n'aime pas les voyages. Je n'aime pas les voyages.*

Qui signifient le contraire des phrases:

*Il aime les voyages. J'aime les voyages.*

Il faut signaler, à ce titre que la nature grammaticale des morphèmes utilisés pour exprimer la négation varie selon le contexte d'énonciation. Nous pouvons mentionner :

- des adverbes (ne... pas, non) ;
- des adjectifs (aucun, nul) ;
- des pronoms (rien, personne) ;
- des prépositions (sans) ;
- des conjonctions (ni) ;
- des préfixes (in-, non-, a-) ;

- des substantifs possédant une valeur sémantique négative intrinsèque (manque, absence, carence...) ; des propositions à valeur modale (ce n'est pas que, il est faux de dire que, je conteste l'idée que).

La négation (*ne*) est un opérateur syntactico-sémantique qui s'emploie en corrélation avec un autre élément négatif comme : *pas, jamais, rien, personne, aucun, plus, guère, ...* etc.<sup>1</sup> La combinaison (*ne ... pas*) opère une simple réfutation de la relation présentée par le verbe. Elle porte sur toute la proposition sous-entendue.

Nous schématisons ci-dessous ces combinaisons et leur structure polyphonique :

<b>Combinaison de morphèmes négatifs</b>	<b>énoncé nié (x R<sup>2</sup> y)</b>	<b>Lecture polyphonique</b>
<i>ne...pas</i> <i>ne...guère</i> <i>ne...point</i>	x n'a pas fait y	neg [x a fait y]
<i>ne...jamais</i>	x n'a jamais fait y	neg [à une époque x a fait y]
<i>ne...rien</i>	x n'a rien vu	neg [x a vu quelque chose]
<i>ne...personne</i>	x ne connaît personne	neg [x connaît quelqu'un]
<i>ne...aucun</i>	aucun x n'a fait y	neg [x a fait y]
<i>ne...nul</i>	nul x n'a fait y	neg [x a fait y]
<i>ne...plus</i>	x ne fait plus y	neg [x fait actuellement y]
<i>ne...que</i>	x ne fait que y (et rien d'autre)	neg [x fait y et autre chose que y]

Ne...ni...ni introduit la coordination de deux prédicats réfutés à la fois.

La négation française est caractérisée par sa structure à deux temps, qui implique un formant discontinu dont le premier élément (*ne*) engage l'énoncé dans la voie de la négativité qui sera, dans un second temps confirmée ou infirmée par un deuxième élément.

<sup>1</sup> Riegel, Martin; Pellat, Jean-Christophe et Rioul, René, 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, P.U.F. p. 410-420, in M. Roitman, op.cit, p. 62.

<sup>2</sup> La lettre R signifie la présence d'un relateur, dans notre cas R est un marqueur de négation.

« *Damourette et Pichon ont désigné le premier élément (ne) par le terme de discordantiel parce qu'il marque une discordance entre l'ordre de la réalité et la subjectivité, et par le terme de forclusif (pas, point, jamais etc.) l'élément destiné à confirmer la négativité en rejetant l'énoncé en dehors de la réalité ou par uniceptif (que) celui qui restreint le champ de l'affirmation* »<sup>1</sup>.

### 2.3. La négation comme opérateur logique

Pour les logiciens, elle (la négation) est un opérateur propositionnel, c'est-à-dire qu'elle opère sur une proposition *p*, et forme avec cette proposition *p* une nouvelle proposition notée par *p*\* ou *¬p*, c'est-à-dire *non-p*, dont la valeur logique (ou valeur de vérité) est l'inverse de celle de *p*: si *p* est vraie, *p*\* est faux, et si *p* est faux, *p*\* est vrai<sup>2</sup>. La proposition négative apparaît ainsi comme refuser une affirmation.

### 2.4. Négation polémique et négation descriptive

Les linguistes contemporains ont montré que, dans les langues naturelles, les choses ne sont pas aussi simples qu'en logique. C'est ainsi que Oswald Ducrot (1973) a noté qu'il fallait distinguer<sup>3</sup> deux sortes différentes de négation (*polémique et descriptive*), selon que l'acte de langage auquel correspond la phrase négative est une assertion ou une dénégation, en d'autres termes, suivant que la phrase négative signifie « *j'affirme que non-p* » ou « *je réfute que p* ».

#### 2.4.1. La négation polémique

Pour Bally (1965), tout énoncé peut être analysable à partir de deux composants : le *dictum* qui veut dire le contenu, et le *modus* qui indique la position du locuteur vers ses propos. Ainsi, la négation est considérée par Ducrot et Schaeffer (1995 : 704) comme une modalité « *épistémique* » de réfutation. Les morphèmes de négation évaluent donc la valeur de l'énoncé sur l'échelle (vrai/faux).

Par ailleurs, la négation de phrase est décrite sur le plan pragmatique comme une force illocutoire dictée sur son contenu. De ce fait, Ducrot (1972) a imaginé une description polyphonique de la négation et place cette description au niveau de l'énonciation. Par la suite J. Moeschler (1982) en traitant l'acte illocutoire de la réfutation, explique comment est-il possible de décrire quelques fonctions discursives de la négation comme force illocutoire.

---

<sup>1</sup> Attal, Pierre. « La négation », en ligne sur l'adresse, [www.contabilizat.ro/file/cursuri\\_de\\_perfectionare/economie\\_generala/Modalites%20d%20enonciation/cap3.pdf](http://www.contabilizat.ro/file/cursuri_de_perfectionare/economie_generala/Modalites%20d%20enonciation/cap3.pdf)

<sup>2</sup> Cf. Touratier, Christian, « La négation, essai de définition et portée », en ligne sur l'adresse : <http://sites.univ-provence.fr/wclaix/negation.pdf>,

<sup>3</sup> Il faut signaler que cette distinction est capitale à partir du moment où seules les négations dites polémiques peuvent être conçues comme polyphoniques.

Ducrot définit la négation polémique comme celle « *qui correspond à un acte de parole de négation, et qui se présente donc comme réfutation de l'énoncé positif correspondant (il s'agit toujours, dans ce cas, d'une négation de phrase)* » (O. Ducrot, 1973 : 123).

Par exemple dans le dialogue suivant:

- *Est-ce que je dois revenir?*

- *Non, tu ne le dois pas, mais ce serait gentil.*

« *La phrase tu ne le dois pas s'oppose directement à l'hypothèse je dois revenir. < ... > Il s'agit de réfuter un contenu positif* » (O. Ducrot, ibidem : 124).

Pour Nølke, la négation polémique « *sert à s'opposer à un point de vue susceptible d'être soutenu par un être discursif* » (H. Nølke, 1993 : 234).

#### **2.4.2. La négation descriptive**

Oswald Ducrot la définit comme celle « *qui est affirmation d'un contenu négatif, sans référence à une affirmation antithétique* » (O. Ducrot, ibidem) dont elle prendrait le contre-pied. « *On peut avoir alors, (précise Ducrot) aussi bien une négation de phrase et une négation de prédicat* » (O. Ducrot, ibidem). Du fait, dans la phrase :

- *Pierre ne doit pas fumer.*

« *On apporte une information, qui se trouve être de type négatif. Il y a là un acte d'affirmation, mais qui porte sur un contenu ou, plus précisément, sur un prédicat négatif. Et dans ce cas, lorsque l'expression ne pas devoir est située à l'intérieur du contenu, il est de règle qu'elle prenne une signification non pas contradictoire, mais contraire à devoir* » (O. Ducrot, ibidem).

La négation descriptive ne s'oppose pas à l'affirmation d'un interlocuteur ou d'un tiers. Sa valeur descriptive ne découle pas de la négation d'un autre énoncé mais de l'affirmation d'une propriété négative.

#### **2.4.3. La négation métalinguistique**

Ajoutée par Oswald Ducrot, la négation métalinguistique semble avoir des points communs avec la négation polémique, tout en présentant des différences. Elle contredit les termes-mêmes de l'énoncé opposé. Elle concerne le locuteur comme responsable de l'énoncé nié, et peut aussi annuler les présupposés de ce dernier.

- *L'Algérie n'a pas cessé de rétrograder, elle n'a jamais rétrogradé.*

De ce fait, il ne peut pas être question de trouver des négations de ce type dans notre corpus, puisqu'il n'y a pas d'échange de propos.

### **2.5. Négation partielle et négation totale**

La négation partielle peut être restreinte à des syntagmes plus petits dans une phrase négative. Elle porte sur une partie seulement de la proposition. Elle s'exprime au moyen de mots négatifs associés à *ne*, qui identifient explicitement le constituant visé par la négation et qui l'opposent au constituant positif correspondant.

La négation totale porte sur la proposition entière, s'exprime au moyen de *pas* ou *point*, associé à *ne* :

- *Dalila n'est pas rentrée.* correspond à la négation logique Il est faux que *Dalila soit rentrée.*

### **2.6. Particularités des phrases interro-négatives**

On parle d'*interrogation rhétorique* (Muller, 1991), ou *oratoire* (M. Grevisse, 1980 : 1071), lorsqu'on feint de poser une question pour mieux en suggérer la réponse, positive ou négative.

- *N'est-il pas évident que nous sommes dans une impasse ?*

(Interrogation négative, réponse suggérée : si, en effet).

Ce type d'énoncé présuppose que le locuteur accepte la contrepartie non négative de ce qui est dit. La question n'appelle pas véritablement de réponse de la part de l'interlocuteur mais elle l'implique dans l'énoncé. L'interro-négation est alors utilisée pour créer un effet de style dans le discours.

### **2.7. Négation cumulée (Double négation)**

Le cumul des négations peut correspondre à une affirmation atténuée ou renforcée :

- *Je ne dis pas non = j'accepte ----- affirmation atténuée*
- *Vous n'êtes pas sans savoir que.... ----- affirmation renforcée*

Ce cumul est bien répété chez les écrivains:

- *Rien n'a jamais égalé la fermeté de son âme. (Bossuet)*

Le cumul peut également concerner l'emploi de *ni* :

- *On ne voyait plus ni le lac, ni la montagne.*

## 2.8. Négations marquées stylistiquement

La négation est une marque du registre et du niveau de la langue utilisée. Ainsi « *L'expression de la négation prédicative par le seul formant ne antéposé au verbe est considérée comme une construction marquée stylistiquement, d'une part elle appartient à la nuance littéraire de la langue, d'autre part elle est caractéristique de certaines structures figées qui reproduisent d'anciens moules syntaxiques. (Ne) apparaît donc dans deux types généraux de contextes:*

- *Des structures automatisées, bloquées dans tous leurs constituants:*

*À Dieu ne plaise ! Qu'à cela ne tienne!*

- *des structures marquées stylistiquement comme appartenant à la seule langue littéraire:*

▪ *(ne) peut servir de négation aux verbes pouvoir, savoir, cesser, oser, bouger, consentir suivis d'un infinitif: Il ne savait où trouver mille dollars. (Simenon)*

*Il était parvenu là on ne sait comment. (Camus)*

▪ *Au conditionnel, le verbe savoir suivi d'un infinitif appartient exclusivement à la langue littéraire et il a dans ce cas un sens proche du verbe pouvoir:*

*Je ne saurais trop vous approuver. (Camus)*

▪ *Les autres verbes mentionnés présentent les mêmes particularités d'emploi:*

*Il n'osait se laisser aller. (Calet)*

*Il ne cesse, lui, sinon de travailler, au moins de produire. (Barthes) »<sup>1</sup>*

## 3. Portée et foyer de la négation

### 3.1. Portée de la négation

---

<sup>1</sup> Attal, Pierre. « La négation », En ligne sur l'adresse, [www.contabilizat.ro/file/cursuri\\_de\\_perfectionare/economie\\_generala/Modalites%20d%20enonciation/cap3.pdf](http://www.contabilizat.ro/file/cursuri_de_perfectionare/economie_generala/Modalites%20d%20enonciation/cap3.pdf)

La portée de la négation concerne l'ensemble des morphèmes touchés par la négation. Claude Muller parle du « *domaine de l'énoncé où se manifeste la négation, soit dans l'occurrence lexicale, soit dans l'interprétation des morphèmes.* » (C. Muller, 1991 : 101).

Pour Henning Nølke c'est : « *la propriété structurale qu'ont certaines unités linguistiques comme les quantificateurs, certains adverbes ... (où la négation exerce) une certaine influence sur le fragment de la phrase dans laquelle elles figurent* » (H. Nølke, ibidem : 243). Encore « *C'est le domaine de la phrase où l'UPS (c'est-à-dire les Unités Porteuses de Scope que sont les quantificateurs, certains adverbes et la négation) exerce une influence sur l'occurrence de la signification des morphèmes et des syntagmes* » (ibidem).

Il faut préciser aussi que lorsque la phrase a une certaine complexité, la portée de la négation n'est pas toute la phrase, mais seulement la proposition dont la construction négative est un constituant. Ainsi, lorsque la négation se trouve dans une proposition subordonnée, la portée concerne seulement cette proposition.

Du point de vue de la portée, on peut donc dire qu'il y a deux sortes de négations: la négation de constituant, et la négation de phrase ou de proposition suivant que la phrase concernée ne contient pas ou contient un constituant phrasoïde. Quand en effet la phrase négative ne contient pas de constituant phrasoïde, c'est une négation de phrase; quand elle contient un ou plusieurs constituants phrasoïdes, ce peut être une négation de la phrase ou une négation d'une proposition de la phrase, suivant que sa portée est toute la phrase ou seulement une de ses propositions.

### **3.2. Le foyer de la négation (focalisation)**

On appelle foyer de la négation, l'élément qui joue le rôle central dans la signification ou l'interprétation de la phrase négative.

Henning Nølke explique en disant qu' « *On s'accorde habituellement à dire que le foyer est un segment de l'énoncé qui véhicule une parcelle d'information marquée comme essentielle. ... Pour moi, le foyer est le résultat de l'acte de focalisation, qui est un acte qui s'effectue lors de l'acte de l'énonciation. ... (II)*

*est présenté comme résultant d'un choix fait entre des éléments d'un paradigme (que) l'interprète doit rétablir. ... (Ce) choix paradigmatique a été effectué dans un certain but... l'interprète doit comprendre cette visée » (Henning Nølke, ibidem : 245-246).*

Le foyer de la négation est donc le constituant de la portée de la négation dont la contribution au sens de la phrase fonde la signification négative de cette dernière. C'est le constituant dont la signification en se combinant avec la signification des autres constituants de la phrase produit une signification qui n'est pas conforme à la vérité et qui n'est assertable que combinée avec un morphème inversant cette valeur de vérité.

### **3.3. Paramètres de classification des négations**

Pour qualifier de polémique ou de descriptive une négation dans un énoncé donné, il faut faire appel aux paramètres ou critères<sup>1</sup> suivants:

- I. La portée de la négation,
- II. Nature sémantique du constituant frappé par la négation,
- III. Le contexte ou environnement proche de la négation,

Pour analyser la fonction polyphonique d'une négation, nous allons vérifier les instructions syntaxique et sémantique dans les énoncés niés en fonction de leur contexte interne et de là nous essayons de faire des interprétations de la négation en question.

## **4. Conclusion**

Pour ce qui est de la différence entre portée et foyer de la négation, il faut dire que ces deux concepts ne sont pas encore bien définis sur le plan théorique. Que dire alors si l'on est appelé à faire appel à ces deux notions sur le plan

---

<sup>1</sup> Parmi les théoriciens qui ont travaillé sur ces critères de catégorisation, nous citons : Ducrot 1984, Moeschler, Muller 1991, Nølke 1993.

pratique<sup>1</sup> !? D'ailleurs, Henning Nølke, lui-même reconnaît que « *rare sont les notions en linguistique qui sont aussi mal définies que celle de la portée. En effet, si tout le monde parle de portée (ou de «champ» ou de «scope») peu de linguistes se soucient d'en fournir une définition linguistique. Qui plus est, cette notion est souvent confondue avec celle de focalisation. Là où certains parlent de la portée de la négation d'autres parlent de son foyer, apparemment pour désigner exactement la même chose* » (Henning Nølke, *ibidem* : 242).

De ce fait, nous nous voyons dans l'obligation de faire appel à des applications antérieures sur la classification des négations. Ainsi, nous allons prendre comme modèle le travail de Malin ROITMAN<sup>2</sup>, elle, qui a travaillé sur la négation dans journaux en s'inspirant, à son tour, des travaux de Pierre Attal<sup>3</sup>, et ce pour mener à bien cette analyse.

---

<sup>1</sup> Concernant l'analyse que nous allons faire quant à la catégorisation des négations présidentielles en négations polémiques et négations descriptives.

<sup>2</sup> Cf. la thèse de doctorat de M. Roitman, *polyphonie argumentative, Étude de la négation dans des éditoriaux du Figaro, de Libération et du Monde*, 2006, en ligne, [http://www.diva-portal.org/diva/getDocument?urn\\_nbn\\_se\\_su\\_diva-6740-3\\_fulltext.pdf](http://www.diva-portal.org/diva/getDocument?urn_nbn_se_su_diva-6740-3_fulltext.pdf)

<sup>3</sup> Attal, Pierre. 1979. *Négation et quantificateurs*. Thèse de doctorat d'État, Paris VIII. Cité par M. Roitman, 2006.

## **DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DU CORPUS**

### ***CHAPITRE III***

#### **LA NEGATION DANS LE DISCOURS DU PRESIDENT ABDELAZIZ BOUTEFLIKA**

## **1. Introduction**

Nous consacrons ce chapitre à l'analyse des critères et des paramètres qui nous permettront de distinguer les négations à fonction descriptive de celles à fonction polémique dans notre corpus. Nous allons chercher les instructions syntactiques, sémantiques et contextuelles dans les énoncés niés afin d'appuyer les interprétations que nous en faisons. Nous essaierons aussi de catégoriser, de quantifier et de décrire les marqueurs qui favorisent une interprétation polémique. A la fin de ce chapitre, nous réaliserons un tableau récapitulatif dans lequel nous classerons les différents types de négations et nous résumerons les marqueurs distinctifs amenant à ces interprétations. Nous signalons ici que l'interprétation polémique des différentes négations dépend souvent d'une combinaison de plusieurs marqueurs sémantiques, syntaxiques et contextuels. Cependant, nous serons tenu à favoriser un seul trait caractéristique, et ce, juste, pour nous simplifier davantage la tâche.

Nous commençons ce chapitre par une présentation de notre corpus et de l'origine de ce choix. Nous ferons aussi une présentation du président Abdelaziz Bouteflika, de son plan d'action et de ce qui caractérise son style et ses négations.

### **1.1. ABDELAZIZ BOUTEFLIKA**

Abdelaziz Bouteflika est né le 2 du mois de mars, de l'an 1937, il va militer très tôt pour la Cause Nationale. Il vient d'achever ses études secondaires en 1956, quand il rejoint L'Armée de Libération Nationale (ALN). Il sera chargé d'une double mission de contrôleur général de la Wilaya V en 1957 et 1958. Officier en zone 4 et en zone 7 de la Wilaya V, il devient ensuite attaché au Poste de Commandement de la wilaya V, puis, successivement, au PC du «COM Ouest», au PC de l'état-major «Ouest» et au PC de l'état-major général, avant d'être affecté, en 1960, aux frontières méridionales du pays pour commander le «front du Mali » dont la création entraine dans le cadre des mesures visant à faire échec aux entreprises de division du pays de la part de la puissance coloniale.

En 1961 il entrera clandestinement en France dans le cadre d'une mission de contact avec les leaders historiques détenus à Aulnoy. En 1962, il est député à l'Assemblée Constituante et devient, à 25 ans, ministre de la jeunesse, des sports et du tourisme du premier gouvernement de l'Algérie indépendante. Il sera également membre de l'assemblée législative en 1963 et nommé, la même année, au poste de ministre des affaires étrangères. En 1964, il est élu par le congrès du front de Libération Nationale en qualité de membre du comité central et membre du bureau politique.

Abdelaziz Bouteflika prend une part active au réajustement révolutionnaire qui verra l'instauration du conseil de la Révolution - dont il est membre - sous la présidence de Houari Boumediene. Reconduit dans les fonctions de ministre des affaires étrangères, il va animer, jusqu'en 1979, une action diplomatique qui vaudra à l'Algérie un prestige, un rayonnement et une influence qui établirent notre pays comme un des leaders du tiers monde, et, à ce titre, comme interlocuteur recherché des grandes puissances. A ce poste, il contribuera dans le cadre de la défense des intérêts légitimes du pays et de la promotion des causes justes à travers le monde, aux grands succès de la politique extérieure de l'Algérie, dont notamment: Le renforcement et l'unification des rangs arabes lors du sommet de Khartoum de 1967, puis lors de la guerre d'octobre 1973 contre Israël.

La reconnaissance de l'Algérie comme porte-parole du tiers-monde; dans sa revendication pour un nouvel ordre économique international vaudra à ABDELAZIZ BOUTEFLIKA d'être élu à l'unanimité Président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que de la sixième session extraordinaire consacrée à l'énergie et aux matières premières dont l'Algérie avait été l'un des initiateurs. Durant toute cette période, il prendra part à la définition des grandes orientations de politique nationale dans tous les domaines, plaidant, à l'intérieur des instances dirigeantes, pour une plus grande souplesse du système.

A la mort du président Boumediene et en sa qualité de son plus proche compagnon, il prononcera l'oraison funèbre du défunt en des termes qui exprimeront le sentiment profond et toucheront le cœur des millions d'Algériens. Après 1978, il est la principale cible de la politique de «déboumédienisation» et est contraint à un exil qui durera plus de six années. Il est de retour en Algérie en janvier 1987 et sera signataire de la «motion des 18» consécutive aux événements d'octobre 1988. Il prend part au congrès du FLN en 1989, qui l'élima comme membre du comité central.

Pressenti pour occuper les fonctions de ministre-conseiller du Haut Conseil d'Etat (HCE), puis de représentant permanent auprès de l'ONU, il décline ces propositions, comme il ne donnera pas suite, en 1994, aux sollicitations dont il est l'objet en vue de son accession aux fonctions de chef de l'état dans le cadre des modalités et des mécanismes de la transition. En décembre 1998, il fait part de sa décision de se présenter, en qualité de candidat

indépendant, à l'élection présidentielle anticipée d'avril 1999. Abdelaziz Bouteflika est élu Président de la République le 15 Avril 1999.<sup>1</sup>

### **1.1.1. Plan de l'action présidentielle**

Depuis son élection en avril 1999, le Président Abdelaziz Bouteflika a engagé une action qui a fait apparaître trois priorités:

**1. La réconciliation nationale.** Cet objectif a débouché sur la promulgation, le 13 juillet 1999, de la loi sur la "Concorde Civile".

**2. L'action internationale.** Elle avait pour but de:

- Faire sortir l'Algérie de son isolement;
- Attirer les investissements étrangers;
- Obtenir un appui extérieur pour consolider le pouvoir.

**3. La transition** vers un nouveau régime politique, avec des réformes de l'école, de l'administration, du système bancaire, ... .

### **1.1.2. A propos du texte de Bouteflika**

Le président A. Bouteflika jouit à la fois d'une vaste culture et d'une maîtrise inégalable de l'outil linguistique. A ces atouts s'ajoutent des années d'expérience de pratiques diplomatiques et d'exercice de pouvoir. Ces traits caractérisant la personne du président apparaissent dès que l'on entreprend une lecture analytique de ses dires et de ses écrits en politique. En effet, le président A. Bouteflika fait beaucoup d'allusions à des références de taille dans tous les domaines de la vie quotidienne. Ces évocations suggèrent un ethos de l'homme savant, cultivé et clairvoyant. Ainsi, il évoque des hommes de lettres, des philosophes, des économistes, des hommes de foi, des hommes politiques de renom, et qui ont, tous, marqué l'histoire et laissé des traces incontestables pour le bien de l'humanité (René Descartes, Schuman, Aimé Césaire, .....)

Concernant l'outil linguistique dont dispose le président A. Bouteflika, nous pouvons dire :

**A. Lexique :** Lors de la lecture de son discours, rares sont les occasions où nous ne faisons pas appel à un dictionnaire, voire à une

---

<sup>1</sup> Informations recueillies du site officiel de la Présidence de République Algérienne, <http://www.el-mouradia.dz/francais/president/portrait/Presidentportrait.htm>, et <http://www.khaoula.com/boutaflika.htm> consultés le 26/10/2008.

encyclopédie, pour pouvoir déceler la signification de telle ou telle expression. En effet, le lexique du président A. Bouteflika peut être facilement qualifié d'un lexique appartenant à un registre soutenu et recherché de la langue et parfois même à un registre ancien et vieilli : *satisfecit, nonobstant, dirimant, vicissitudes, flagornerie, ténuité délicate, .....etc.*

**B. La phrase du président :** elle est souvent complexe et très longue. On peut parler d'un style « haletant » qui coupe le souffle. Une ou deux phrases, souvent, pour un paragraphe :

*« Elle considère en outre que, si du fait de la mondialisation, les objectifs économiques et commerciaux constituent une donnée majeure incontournable dans les relations internationales, les relations diplomatiques devraient aller, au-delà de la raison et des intérêts économiques, au cœur de la recherche de la paix, de la stabilité, de la compréhension entre les peuples, du respect mutuel entre les nations, et de la prise en compte des menaces que font peser sur l'humanité, les fléaux de la faim, de la misère, de la pauvreté rampante, de la dégradation de l'environnement et du terrorisme. » D2*

*« Mais l'Algérie renaît, elle émerge de l'épreuve, certainement plus forte et plus mûre, portant dans ses tréfonds l'espoir invincible d'un renouveau, tant au plan de sa cohésion nationale qu'à celui de la consolidation de son Etat républicain sous le signe irréfragable du droit et d'une modernité qui, pour n'être point antagoniste de l'Islam, n'en assure pas moins l'universalité dont l'Algérie, qui a longtemps lutté pour son émancipation nationale et sociale, a donc dû subir les affres d'une tragédie qui a failli détruire ce qu'elle avait de plus précieux : son Etat nation. » D3*

**C. La négation dans le discours présidentiel :** dans la majeure partie de notre corpus, il s'agit d'une négation marquée stylistiquement comme appartenant à la seule langue littéraire : emploi de (ne) seul, emploi du conditionnel pour le verbe savoir avec un infinitif, ...etc.

*« Assimiler l'esprit scientifique, prendre part à la course universelle pour le progrès humain et le progrès technologique qui, pour nous, **ne sauraient être dissociés**, présuppose l'éveil intégral de notre aptitude à*

*l'exercice des libertés et à la revalorisation du principe de raison qui en est le complément naturel. » D3*

## **1.2. Repérage de la négation dans les discours objets d'étude**

Nous rappelons que les discours objets d'étude sont au nombre de quatre :

1. Le premier discours du Président Bouteflika est adressé à la Nation le samedi 29 mai 1999<sup>1</sup>.
2. Allocution lors de la 10ème Session Plénière du Forum De Crans Montana en Suisse le dimanche 27 Juin 1999<sup>2</sup>.
3. Discours aux parlementaires français lors d'une réception dans l'hémicycle à Paris le mercredi 14 juin 2000<sup>3</sup>.
4. Toast du Président à l'occasion du déjeuner officiel offert en l'honneur de l'Honorable Michaëlle Jean, Gouverneure Générale du Canada au Palais du Peuple à Alger le 20 novembre 2006<sup>4</sup>.

Ces discours seront nommés successivement : **D1, D2, D3, D4**.

<i>Discours</i>	<i>Mots</i>	<i>Caractères</i>	<i>Paragraphes</i>
<b>D1</b>	5 971	32 091	93
<b>D2</b>	5 639	31 740	138
<b>D3</b>	4 231	23 206	61
<b>D4</b>	2 166	11 241	42

Notre choix s'est porté sur ces discours raisons suivantes:

D'une part, ces discours sont espacés dans le temps et nous pensons qu'ils couvrent une bonne période de gouvernance (1999, 2006).

D'autre part, ces discours sont produits sous des contraintes communicatives différentes :

**D1**, incontournable à notre avis, puisque c'est le premier discours que le Président Abdelaziz Bouteflika a adressé à la population algérienne toute

<sup>1</sup> Site de la Présidence Algérienne, <http://www.el-mouradia.dz/francais/president/Presidentfr.htm> , consulté le 06/05/2008.

<sup>2</sup> Site de la Présidence Algérienne, <http://www.el-mouradia.dz/francais/president/recherche/Presidentrech.htm> , Consulté le 06/05/2008.

<sup>3</sup> Site de l'Assemblée Nationale Française, <http://www.assemblee-nationale.fr/international/reception-algerie-cr.asp#discours2> , consulté le 06/05/2008.

<sup>4</sup> [http://www.ambalgott.com/html/discours\\_bouteflika\\_ggc.htm](http://www.ambalgott.com/html/discours_bouteflika_ggc.htm) , consulté le 11/10/2008.

entière en tant que premier citoyen du pays. Discours dans lequel il annonce son programme d'action ainsi que les conditions nécessaires à sa réussite.

**D2**, promulgué dans un cadre très spécifique en présence des grands spécialistes dans le domaine de l'économie. L'image du Président A. Bouteflika en tant que grand connaisseur dans ce domaine est primordiale.

**D3**, adressé aux parlementaires français et à la France en général avec laquelle l'Algérie, et en la personne de son président, partage une longue histoire. Nous ajoutons que le Parlement français est réservé d'habitude aux débats politiques internes et non pas aux présidents d'autres pays ; c'est l'une des rares fois qu'un tel événement arrive.

**D4**, allocution édictée dans un cadre que nous qualifierions de spécifique ou restreint lors d'un déjeuner officiel en l'honneur d'une personnalité politique, en la personne du premier ministre canadien.

De ces discours objets d'étude, nous avons relevé tous les énoncés contenant l'opérateur de la négation syntaxique (*ne*). Le nombre total d'occurrences de la négation (*ne*) s'élève à 118 occurrences dans les quatre discours. La répartition des différentes combinaisons dans ce corpus se réalise de la manière suivante :

**Tableau : La répartition de différentes combinaisons étudiées**

<b>formes de la négation (<i>ne</i>) étudiées</b>	<b>occurrences</b>	<b>pourcentage</b>
<i>Ne</i>	27	22.88
<i>Ne...pas</i>	52	44.06
<i>Ne...que</i>	17	14.40
<i>Ne...plus</i>	5	4.23
<i>Ne...jamais</i>	4	3.38
<i>Ne...rien</i>	3	2.54
<i>Ne...nul, nullement</i>	2	1.69

<i>Ne...ni..., ni...</i>	<i>1</i>	<i>0.84</i>
<i>Ne...en rien</i>	<i>1</i>	<i>0.84</i>
<i>Ne...point</i>	<i>2</i>	<i>1.69</i>
<i>Ne...guère</i>	<i>1</i>	<i>0.84</i>
<i>Pas</i>	<i>3</i>	<i>2.54</i>
<b><i>Total</i></b>	<b><i>118</i></b>	<b><i>100</i></b>

Les formes les plus usitées sont donc, et de loin, (*Ne...pas*) avec 52 emplois, (*Ne*) seul avec 27 occurrences et (*Ne...que*) avec 17 occurrences. Les autres combinaisons varient entre une seule fois et 5 emplois pour (*Ne...plus*).

Concernant la forme (*NON*) utilisée 12 fois, elle varie selon le contexte, parfois comme préfixe négateur (non-résident), d'autres fois en double négation (*non sans*), mais peu de fois comme équivalent de (*NE*). Aussi décidons-nous de l'écartier de cette analyse.

Nous signalons qu'il existe d'autres formes de négations dans notre corpus, et que nous ne pourrions pas les analyser toutes dans ce modeste travail de recherche. Nous espérons néanmoins, les aborder d'une manière approfondie, une fois, une telle occasion se présente. En voici quelques exemples :

- **Discours 1 :**

**Emplois de « sans » :** sans fin, sans équivoque, sans laquelle, sans cesse, sans ménager mes efforts, sans lendemain, sans distinction de statut, sans perspective, sans cesse, sans surenchère, sans fatuité, sans excès, sans égoïsme, sans fatuité, sans rompre, sans autre considération, sans s'acquitter, sans incidence négative, sans laisser part au doute, sans dire.

**Emplois de « ni » :** ni relâcher, ni entêtement, ni narcissisme, ni faconde, ni entêtement, ni sur l'activité économique, ni le sang, ni les larmes, ni les souffrances.

- **Discours 2 :**

**Emplois de « sans »:** sans complaisance, sans cesse, sans doute, sans intrants chimiques, sans rancœur, sans exclusive, sans exclusion.

**Emplois de « ni » :** ni la société perturbée, ni l'Etat, ni d'un miracle, ni rancune,

- Discours 3 :

**Emplois de « sans »:** sans se renier, sans rien laisser, sans cesse, sans sourciller, sans précédent, sans doute, sans raison, sans démagogie, sans complexe, sans lesquelles, sans âme, sans précédent, sans, pour autant, consentir, sans fard.

**Emplois de « ni » :** ni de leur pertinence, ni même de la circulation des personnes, ni recherche du spectaculaire, ni dans une construction d'ensemble, ni acrimonie, ni aucune conjoncture.

- Discours 4 :

**Emplois de « sans »:** sans doute, sans oublier le nombre et la qualité des accords, sans escale, sans compter la part du plaisir personnel, sans envisager une existence ordinaire,

A cela s'ajoute, bien évidemment, le lexique négatisé par préfixation (in, il, ir, a, im, ...).

- « Négations négligées »

Trois occurrences de (ne) sont à exclure de cette étude à savoir :

i. *Ne* explétif : emploi purement stylistique et sans aucune valeur de négation :

« *Et pourtant ! Si j'en crois Aimé Césaire, un homme d'engagement que vous connaissez bien, la distance entre nos pays est moins grande qu'il n'y paraît.* »D4

ii. *Séquences figées* : comme « *ne serait-ce que* »

iii. « *Ne... en rien* » une forme particulière de négation.<sup>1</sup>

« *il ne peut prétendre à la spécificité par un simple satisfecit qui ne change en rien la réalité des faits.* »D1

## 2. Classification des négations

---

<sup>1</sup> Voir sur ce point D. Maingueneau, (1987), *Nouvelles tendances en analyse du discours*, Paris, Hachette, p. 60.

Pour qualifier de polémique ou de descriptive une négation dans le discours présidentielle, il faut faire appel aux paramètres ou critères suivants:

- I. La portée de la négation,
- II. Nature sémantique du constituant frappé par la négation,
- III. Le contexte ou environnement proche de la négation,
- IV. Questions rhétoriques

Pour analyser la fonction polyphonique d'une négation, nous allons vérifier les instructions syntaxique et sémantique dans les énoncés niés en fonction de leur contexte interne et de là nous essayons de faire des interprétations de la négation.

Nous faisons appel à la typographie quant à la mise en page des différentes négations :

- Les passages concernés par la négation seront mis en caractères gras ;
- Les éléments (marqueurs) favorisant telle ou telle interprétation seront soulignés.

### **2.1. Portée de la négation**

Saisir la portée contribue énormément à identifier la nature de la négation. Comme nous l'avons déjà vu plus haut, la négation peut porter sur toute la phrase ou simplement sur un constituant de la phrase. De ce fait, on parle de portée large quand la négation concerne toute la phrase et de portée restreinte quand la négation ne concerne qu'une partie de la phrase.

⇒ *Il ne mange pas.* (portée large : négation totale.)

⇒ *Il ne mange pas beaucoup.* (portée restreinte (il mange mais pas beaucoup) : négation partielle.)

Dans une négation totale, il n'y a pas d'élément qui pourrait empêcher la portée de s'étendre sur toute la phrase. Par contre, dans une négation partielle il y a au moins un élément qui précise le champ de la négation. Parmi les éléments qui délimitent le la portée, il y a les adverbiaux verbaux (soigneusement, lentement, ...) et les quantificateurs (peu, beaucoup, certain, tout, ...).<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Voir sur ce point Muller (1991, 117-122).

Dans la même lignée, Henning Nølke (1993) parle de la focalisation (ou foyer) de la négation :

- ⇒ Focalisation simple : tout le thème constitue le domaine de la focalisation.
- ⇒ Focalisation spécialisée : un seul élément (thématique ou rhématique) est focalisé. (Henning Nølke, *ibidem* : 245)

La focalisation spécialisée se réalise soit par un quantificateur, soit par un adverbial verbal, soit par un complément (adjectival, adverbial, propositionnel).

- *Il ne mange pas beaucoup de fruits.*

Le fait qu'il mange des fruits n'est pas nié, mais uniquement le fait qu'il en mange beaucoup qui l'en est.

Il faut étudier la focalisation de l'énoncé nié afin de pouvoir distinguer entre les deux types de négation (Henning Nølke, *ibidem* : 249).

- Si la focalisation est spécialisée, la négation tend vers une interprétation polémique.
- Si la focalisation est simple, la négation tend vers une interprétation descriptive.

Henning Nølke souligne aussi que la négation restreinte se précise souvent par le contexte. (Henning Nølke, *ibidem* : 223-232).

Faisons remarquer sur ce point, que cette distinction ne nous convainc pas trop. Au contraire, nous pensons que plus est restreinte la portée, plus nous penchons vers une interprétation descriptive de la négation ; et qu'une portée large nous fait interpréter la négation de polémique. Cette remarque se voit soutenue par Schaeffer et Ducrot qui disent « *que la négation de phrase est plus facile à représenter comme modale, ou polémique, que la négation de constituant.* » (O. Ducrot et J.M. Schaeffer, *ibidem* : 702).

Ainsi, nous pensons qu'une négation de phrase<sup>1</sup>, comme dans les exemples suivants, se prête aisément à une interprétation polémique :

---

<sup>1</sup> Le mot phrase est ici synonyme de proposition, à ce propos, C. Heldner (1981, 9) soutient que seule la proposition peut être vraiment niée « si par "nier" on entend "inverser la valeur de vérité de" », c'est-à-dire qu'il faut, pour nier au sens propre du terme, au moins l'unité *sujet-prédicat*. Ce qu'elle propose semble

- (1) On ne démontre pas son patriotisme par de simples slogans. *Le patriotisme est une valeur concrète qui s'exprime dans la quotidienneté, en tous lieux, en tous temps et dans tous les domaines.* D1
- (2) *Lorsque vous m'aviez témoigné votre confiance en m'élisant à la Présidence de la République, je n'ignorais pas les attentes légitimes de la collectivité nationale, comme vous connaissez, tous, la profondeur et les dimensions multiples de la crise qui meurtrit le pays.* D1
- (3) *C'est avec l'aide de tous les citoyens sincères, ceux qui n'ont jamais cessé de croire en l'Algérie et en sa capacité à se relever des plus dures épreuves, que nous montrerons que les ressorts profonds de notre grand pays n'ont pas été définitivement brisés et que les valeurs de justice et de solidarité de la glorieuse Révolution de Novembre n'ont pas été complètement anéanties.* D1
- (4) *Plongée dans une mer d'épreuves que lui ont imposées le destin et le mauvais génie des hommes, l'Algérie n'a pas sombré.* D1
- (5) Le fait colonial, notamment, ne saurait être ignoré. D3
- (6) L'Union européenne ne s'est pas faite en un jour. *Mais elle a montré la voie d'une construction solide, parce que graduelle, où les étapes bien définies et circonscrites s'emboîtent harmonieusement dans le temps.* D3

La réfutation, comme nous l'avons déjà signalé, constitue la valeur par défaut de la négation. Ainsi, dans les exemples déjà mentionnés, il n'y a pas d'élément qui fait obstacle à l'interprétation polémique, du fait que toute la proposition est concernée par la négation, et que l'énoncé nié est facilement repérable :

Exemple :

Pdv1 : *On démontre son patriotisme par de simples slogans.*

Pdv2 : *On ne démontre pas son patriotisme par de simples slogans.* (Le pdv1 est injustifié)

Mais quand la négation ne se porte que sur un seul constituant de la phrase, elle tend vers une interprétation descriptive :

- (7) *Les objectifs de ce programme ayant été atteints, l'accord n'a pas été renouvelé en 1998.* D2

(8) *Je les rappellerai, néanmoins, à l'intention de celles et de ceux qui n'ont pas eu l'opportunité d'en prendre connaissance.* D2

Dans les exemples (7, 8), la négation a une portée restreinte dans la phrase, ce qui favorise la lecture descriptive du fait que la phrase se présente comme une assertion:

Exemple :

*Je les rappellerai, néanmoins, à l'intention de **celles et de ceux** qui n'ont pas eu l'opportunité d'en prendre connaissance.*

Dans cette phrase, la négation ne concerne que *celles* et *ceux* (*restriction*) qui n'ont pas eu l'opportunité de savoir, ce qui laisse présupposer que *d'autres* parmi les allocutaires *savent* déjà. Le **pdv** réfuté étant difficile à cerner nous mène inéluctablement à l'interprétation descriptive. La négation décrit, dans cette phrase, un état de quelque chose.

Il faut signaler que la négation de constituant ne mène pas toujours à une interprétation descriptive<sup>1</sup>.

## 2.2. Nature sémantique de l'élément nié

La signification et la structure syntactique de la phrase ou du constituant nié contribuent considérablement à l'interprétation de la négation. Parmi les phénomènes qui influencent la polyphonie d'un énoncé nié nous citons, entre autres, les scalaires et les verbes modaux.

### 2.2.1. Scalarité

« Un concept est dit scalaire (du latin *scala*, échelle) lorsque les termes qui en relèvent peuvent être disposés de façon ordonnée sur un axe orienté (symétrique ou non) ; on parle aussi de gradation »<sup>2</sup>

- glacé ← froid ← frais ← (neutre) → tiède → chaud → brûlant
- aucun → un seul → quelques-uns → un certain nombre → beaucoup → presque tous → tous

Ainsi, nous pouvons dire que « mots et expressions scalaires sont des lexèmes qui se placent sur une échelle dont les pôles représentent des termes

---

<sup>1</sup> Parfois, d'autres éléments (le conditionnel, le si hypothétique, ...) interviennent pour favoriser l'interprétation polémique de la négation. (Cf. Nølke 1993, 225)

<sup>2</sup> <http://fr.wikipedia.org/wiki/Scalaire>, consulté le 10 janvier 2009.

*opposés, tels que nouveau-vieux ; grand-petit ; simple-difficile; heureux-malheureux; riche-pauvre. »<sup>1</sup>*

La négation d'un mot scalaire n'amène pas nécessairement l'opposé du terme non nié. Selon Nølke : « *La négation d'un prédicat scalaire crée une espèce de fusion, qui est ainsi interprétée comme descriptive* » (H. Nølke, *ibidem* : 254).

A cause de cette fusion sémantique (négation et mot scalaire), les chercheurs argumentent pour une interprétation descriptive des négations des termes scalaires, et ce à cause de la difficulté de repérer le point de vue sous-jacent.

Ce qui est le cas des négations suivantes :

- (9) *A cet égard, peut-être serez-vous surpris d'apprendre que l'Algérie connaît une transition démographique rapide depuis 1986 et que le taux de croissance de la **population ne cesse de baisser** depuis une dizaine d'années.* D2
- (10) *Des conditions favorables à cet essor existent déjà **qu'il n'est pas utile de rappeler** :*D2
- (11) *Comme si la neutralité entre le bien et le mal était une attitude acceptable. **Ainsi s'explique pourquoi l'Algérie, au plus fort de l'épreuve où elle était plongée, n'a vu, de ceux dont elle attendait le plus, se tendre vers elle que peu de mains amicales**, tandis que s'enflaient contre elle des campagnes de désinformation et d'intoxication d'une virulence sans précédent, dans le but évident de briser sa résistance et de la laisser choir comme un fruit mûr dans l'escarcelle d'un intégrisme totalitaire, aussi étranger à l'Islam que l'est le national-socialisme hitlérien par rapport au socialisme d'un Jean Jaurès.* D3
- (12) *Vous me pardonnerez de terminer comme j'ai commencé. **Je n'ai pas trouvé mieux que l'immense Aimé Césaire pour donner à ma voix les accents que je souhaitais pour vous accueillir et mériter votre bienveillante compréhension.*** D4

### 2.2.2. Les verbes de modalité: *pouvoir, devoir, falloir ...*

---

<sup>1</sup> Cf. M. Roitman, *op.cit*, p. 69.

Les verbes de modalité *pouvoir, devoir, falloir, savoir*<sup>1</sup> véhiculent dans leur sémantisme même l'idée d'une alternative, c'est-à-dire d'une polyphonie. Les verbes modaux sont décrits par Weinrich comme des éléments dont le trait essentiel et commun est la « *mise en suspense de l'action* » qu'ils modifient. (Cf. H. Weinrich, 1989 : 191-197).

Il nous semble logique donc que ces verbes de modalité de part leurs sémantismes, entraînent une polyphonie lorsqu'ils sont combinés avec la négation. Le point de vue sous-jacent incite ainsi à une action. Cette incitation est ensuite réfutée par la négation: « *il faut faire x* », et *neg* « *il faut faire x* » :

- (13) *J'ai indiqué dans le programme que j'avais soumis à votre appréciation que la régénération de l'Etat conditionnait essentiellement le retour durable de la stabilité comme le resserrement de la cohésion sociale, et qu'elle constituait la fondation indispensable sans laquelle ne pourra être construit durablement quelque progrès que ce soit dans la vie économique, sociale et culturelle de la nation.* D1
- (14) *La question de nos valeurs et des fondements de l'identité algérienne a été tranchée définitivement, et il ne saurait être toléré une quelconque remise en cause ou occultation. Cela ne doit pas, cependant, nous conduire à un repli sur soi régressif et à un sectarisme borné, étranger aux valeurs mêmes dont nous nous réclamons, et qui ne pourrait que nous faire tourner le dos au progrès.* D1
- (15) *Mais les coalitions de fait, ne sauraient profiter plus longtemps des malheurs de notre peuple et des épreuves qui le frappent Les malheurs qui ont frappé récemment notre pays ne sauraient justifier la création de situations de fait débouchant en fin de compte sur un curieux concept de souveraineté limitée.* D2
- (16) *Mais les larges perspectives qui s'ouvrent à nous ne doivent pas nous faire oublier le concret qui est à nos pieds, un concret vécu et qui réclame son dû ...* D3
- (17) *L'Algérie s'est résolument engagée dans la voie de son succès, parce que la cause palestinienne est une cause juste, parce qu'il ne faut pas négliger les leçons que notre Histoire dispense en matière de liberté et de dignité.* D4

### 2.2.3. Relatives restrictives

Les négations insérées dans des subordinées causales et concessives présentent certaines caractéristiques polyphoniques. Les négations

<sup>1</sup> Le verbe *savoir* (au conditionnel) est utilisé au sens de *pouvoir* dans les discours du président Bouteflika afin de marquer stylistiquement son discours comme appartenant à la langue littéraire.

enchâssées dans des relatives restrictives se donnent en revanche à une lecture descriptive. Ce type de subordonnée seul ne peut fonctionner comme une assertion en soi mais il est fortement lié à l'antécédent de la principale dont elle restreint l'extension<sup>1</sup>:

- (18) *Et, aujourd'hui, s'éclairent les chemins du dépassement d'une crise **qui n'épargne ni le sang, ni les larmes, ni les souffrances des algériens, et surtout les plus humbles.*** D1
- (19) *En tout état de cause, les dispositions adéquates seront prises pour que tous les citoyens incorporables et **qui ne l'auraient pas encore été voient leur situation régularisée dans le courant de l'année 2000.*** D1

#### 2.2.4. Eléments modaux

Notons à ce propos, que certains éléments modaux comme le (si) hypothétique, certains adverbes et adjectifs, et le *conditionnel épistémique* véhiculent aussi une polyphonie. (Cf. H. Nølke, ibidem : 225).

Henning Nølke fait remarquer aussi, suite à une discussion sur la polyphonie en relation avec le mode d'action et l'aspect des verbes, que les verbes perfectifs (aspect duratif de l'action) sont liés à la fonction descriptive et que les verbes imperfectifs (aspect ponctuel de l'action) sont liés à la fonction polémique. (Cf. H. Nølke, ibidem : 253).

- (20) *Il ne **serait pas superflu de rappeler** que la récente conférence du Caire, la première du genre, où l'Union européenne et l'OUA se sont rencontrées au plus haut niveau, a constitué à cet égard un message fort et encourageant.* D3
- (21) *Qu'il me suffise **cependant** de souligner que tous ces éléments réunis révéleraient très vite leurs limites et s'avéreraient lettre morte, s'ils n'étaient associés à une volonté politique et inscrits dans une démarche globale, où s'effaceraient les égoïsmes mesquins, les irritations épidermiques saisonnières, les malentendus lourds et persistants et, par-dessus tout, ces nostalgies d'une autre époque, promptes à se réveiller en certaines circonstances, comme pour prendre une revanche dérisoire sur l'histoire.* D3
- (22) *C'est qu'entre notre Afrique et l'autre Amérique, il n'y **aurait qu'une « ténuité délicate ».*** D4

<sup>1</sup> Cf. M. Roitman, op.cit, p. 87.

### 2.2.5. Voix présuppositionnelles

Le marqueur de négation « *ne...plus* » entraîne une présupposition linguistique responsable de l'interprétation polémique des énoncés qui contiennent cet arrangement de morphèmes négatifs. Ainsi, déjà au niveau de la structure, les instructions sémantiques de *ne...plus* signalent un point de vue présuppositionnel ; si quelque chose n'est plus, il est présupposé que cette chose était avant. La polyphonie de ces énoncés niés est donc déclenchée par le sémantisme de la négation ne ... plus <sup>1</sup>:

(23) *Je pense à l'importante communauté musulmane à majorité algérienne, et dont l'obéissance religieuse n'est plus un obstacle dirimant à son intégration.* D3

(24) *De même, l'Etat ne doit plus être, comme par le passé, la seule entité sur le terrain de la gouvernance.* D2

### 2.3. Contexte<sup>2</sup> de l'énoncé nié

L'étude du contexte (entourage linguistique de l'énoncé objet d'analyse) est pertinente pour l'interprétation de la négation. Le contexte est construit par des relations transphrastiques entre l'énoncé nié (composé par le pdv 1 et le pdv 2) et son environnement linguistique. C'est souvent cette interconnexion entre les deux points de vue de la négation et son contexte qui déclenche l'interprétation polyphonique de l'énoncé négatif.

Ainsi nous tenons compte des éléments qui vont au-delà du sujet, du prédicat et des objets de l'énoncé nié. Il s'agit souvent d'éléments hors du noyau de l'énoncé nié, qui peuvent entretenir des relations transphrastiques avec celui-ci comme les cataphores, les pronoms, les connecteurs, etc.... ; ces éléments contribuent nécessairement à construire le sens des énoncés. Toutefois, il nous semble important de ne pas oublier, lorsqu'on effectue une analyse de prendre en considération le contexte dans son intégralité ainsi que les contraintes situationnelles (éléments relatifs à la situation d'énonciation: type de texte, fonction du texte, lieu d'énonciation, relation entre interlocuteurs). Il faut toujours, à un moment donné, émettre une hypothèse sur ce qu'a voulu dire le locuteur, autrement dit se décider pour telle ou telle interprétation.

---

<sup>1</sup> Cf. M. Roitman, op.cit. p. 92.

<sup>2</sup> Ce concept est utilisé (au lieu de cotexte) par les théoriciens de la ScaPoLine pour désigner les relations transphrastiques à l'intérieur de l'énoncé.

Tous les éléments du contexte qui introduisent des contrastes sémantiques ou oppositions syntaxiques tendent à favoriser une interprétation polémique des énoncés niés. (Voir Nølke, ibidem : 224-226,251-252).

- (25) *Défenseurs intransigeants de la souveraineté des Etats, nous nous sommes toujours prononcés contre toute ingérence dans leurs affaires intérieures. **Mais la question du terrorisme**, tel que celui qui sévit depuis une décennie en Algérie, **n'est pas exclusive d'un pays** et méritait un traitement plus global. **Car** ce phénomène s'inscrit dans un contexte beaucoup plus large, ... D2*
- (26) *L'Algérie a besoin d'investissements, de capacités technologiques et de management. **Ce n'est pas que les compétences lui manquent, mais**, dans cette phase de redéploiement de l'ensemble de ses activités, des apports extérieurs, dans tous les domaines, s'avèrent d'une urgente nécessité. D3*
- (27) ***Certes**, l'Histoire des hommes se donne à lire bien trop souvent comme une tragédie, **mais** je suis de ceux qui veulent que **cette tragédie ne nous donne jamais à voir un dernier acte, dont la signification serait démission et désespérance. D4***
- (28) *«...on m'a commandé de faire justice entre vous. Dieu est notre Seigneur tout comme votre Seigneur. A nous nos œuvres et à vous vos œuvres. **Pas d'argumentation entre nous et vous. Dieu va réunir nous et vous. Et vers Lui le devenir** » (Coran- Consultation - 15) D1*

#### **2.4. Interrogations négatives : Questions rhétoriques**

Les questions rhétoriques quand elles sont niées ne portent pas véritablement un sens négatif. Logiquement, l'interrogation d'une négation équivaut à la négation d'une négation, ce qui équivaut, par voie d'implication, à une affirmation. A la différence des questions posées par un locuteur en quête d'une réponse qu'il ne connaît pas, les questions rhétoriques ne sont pas posées pour demander quelque chose mais pour affirmer quelque chose: on pose une question dans le but de faire entendre sa propre opinion. Les questions rhétoriques, lorsqu'elles sont niées, sont centrales pour la polyphonie dans les textes, à partir du moment où elles explicitent les points de vue opposés.

- (29) ***Et comment ne pas évoquer dans ce chapitre le drame du logement** avec la cohorte de frustrations, d'expositions aux misères*

*sociales, d'entraves à l'accomplissement individuel, à l'harmonie et à la dignité de la vie familiale qu'il provoque.... D1*

(30) *Le moment n'est-il pas venu d'atténuer cette pression, à la longue intenable et finalement contre-productive ? D3*

(31) *Ne sommes-nous pas votre second partenaire en Afrique et dans le monde arabe ? D4*

### 3. Tableau récapitulatif

Nous présentons dans les quatre tableaux qui suivent toutes les négations (ne) qui figurent dans les quatre discours objets d'étude. Nous préciserons le type de négation (polémique ou descriptive) ainsi que le ou les paramètres intervenants dans telle ou telle interprétation.

#### 3.1. Discours 1

N°	Négations	Classifications	critères
1	Lorsque vous m'aviez témoigné votre confiance en m'élisant à la Présidence de la République, <b>je n'ignorais pas les attentes légitimes de la collectivité nationale</b>	Polémique	Portée large de la négation : négation totale
2	<b>et il n'est que naturel,</b> qu'ayant à peser essentiellement sur les processus de réalisation de son avenir, le peuple algérien soit informé régulièrement et le plus exactement possible de l'état et de la marche des affaires de la nation	Polémique	Contexte (adjectif : naturel)
3	Il est possible pour autant que nous réalisions, tous, <b>que ce n'est qu'en s'assurant dans toutes ses diversités que notre</b>	Polémique	contexte

	<b>pays pourra s'ouvrir les chemins d'un avenir fécond</b>		
4	Pour ceux que leur <b>seule conviction ne doit pas exclure de la communauté nationale</b>	Polémique	Verbe de modalité : devoir
5	C'est avec l'aide de tous les citoyens sincères, <b>ceux qui n'ont jamais cessé de croire en l'Algérie et en sa capacité à se relever des plus dures épreuves</b>	Descriptive	La relative : qui
6	que nous montrerons que <b>les ressorts profonds de notre grand pays n'ont pas été définitivement brisés</b>	Polémique	Négation totale
7	et que <b>les valeurs de justice et de solidarité de la glorieuse Révolution de Novembre n'ont pas été complètement anéanties</b>	Polémique	Négation totale
8	Tout malheur doit avoir une fin, et la concorde nationale, il faut que chacun s'en convainque, <b><u>ne sera</u></b>	Polémique	Contexte : si hypothétique
9	et la concorde nationale ... <b>ne sera et ne saura être pleinement rétablie que si l'on réponde notamment aux quatre impératifs suivants, à savoir</b>	Polémique	Contexte : si hypothétique
10	La voie à suivre est celle de <b>l'effort d'innovation que n'assumeront que les seules</b>	polémique	contexte

	compétences qualifiées et reconnues.		
11	<b>l'Algérie n'a pas sombré</b>	Polémique	Négation totale
12	les chemins du dépassement d'une crise <b>qui n'épargne ni le sang, ni les larmes, ni les souffrances des algériens, et surtout les plus humbles</b>	Descriptive	La relative : qui
13	la fondation indispensable <b>sans laquelle ne pourra être construit durablement quelque progrès que ce soit dans la vie économique, sociale et culturelle de la nation</b>	Polémique	Verbe de modalité : pouvoir
14	et il ne <b>saurait</b> être toléré une quelconque remise en cause ou occultation	Polémique	Verbe de modalité : savoir
15	<b>Cela ne doit pas, cependant, nous conduire à un repli sur soi régressif et à un sectarisme borné, étranger aux valeurs mêmes dont nous nous réclamons</b>	Polémique	Verbe de modalité : devoir
16	<b>et qui ne pourrait que nous faire tourner le dos au progrès</b>	Polémique	Verbe de modalité : pouvoir

17	<b>nous ne <u>pouvons</u> nous considérer plus musulmans, plus berbères ou amazigh, plus arabes que les autres peuples d'appartenance commune.</b>	Polémique	Verbe de modalité : pouvoir
18	<b>Nous ne <u>saurons</u> en être qu'en nous y adaptant,</b> loin de toute surenchère	Polémique	Verbe de modalité : savoir
19	<b>il ne <u>peut</u> prétendre à la spécificité par un simple satisfecit</b>	Polémique	Verbe de modalité : pouvoir
20	<b>On ne démontre pas son patriotisme par de simples slogans.</b>	Polémique	Négation totale
21&22	<b>Il ne suffit, il ne suffira</b> pas du tout, pour peu qu'on s'autorise à monopoliser cette valeur, pour peu que l'on admette de laisser quiconque en aura mérité un jour, de faire du patriotisme une rente viagère	Polémiques	Contexte : pour <b>ceux</b> qui ont fait du patriotisme une rente
23	<b>nous ne <u>pouvons</u> prétendre, même à supposer que nous sommes le peuple élu de Dieu</b>	Polémique	Verbe de modalité : pouvoir
24	<b>Cette liberté et la diversité qu'elle implique,</b> est-il besoin de le souligner, <b>ne <u>peuvent</u> prendre leur sens</b>	Polémique	Verbe de modalité : pouvoir
25	<b>que le patrimoine foncier agricole ne soit pas</b> détourné de sa vocation ou d'éviter des enrichissements indus au	Descriptive	Négation de constituant

	détriment de la collectivité		
26	<b>Et comment ne pas <u>évoquer</u> dans ce chapitre le drame du logement</b>	Polémique	Question rhétorique
27	les citoyens incorporables et <b><u>qui</u> ne l'auraient pas encore été voient leur situation régularisée dans le courant de l'année 2000.</b>	Descriptive	La relative : qui
28	Car le malheur, je veux vous l'assurer mes chers compatriotes, <b>n'est pas notre fatalité.</b>	Polémique	Négation totale
29	<b>Pas d'argumentation entre nous et vous.</b>	Polémique	Négation totale+contexte
30	Tout acquis a sa part de notre considération, <b><u>mais</u> pas au point d'en faire un dogme non susceptible d'adaptation et d'évolution.</b>	Polémique	Contexte

### 3.2. Discours 2

N°	Négations	Classifications	critères
31	<b>Mais</b> dans le même temps, nous ne devons pas ignorer	Polémique	Verbe de

	qu'un développement durable à visage humain est celui qui repose sur une base économique et sociale suffisamment large.		modalité : devoir
32	Dans cet ordre d'idées, il est tout aussi clair dans mon esprit que <b>l'adhésion de l'Algérie au respect des droits de l'homme ne souffre d'aucune réserve</b>	Polémique	Contexte : des réserves ont été formulées...
33	De même, <b>l'Etat ne doit plus être, comme par le passé, la seule entité sur le terrain de la gouvernance.</b>	polémique	Verbe de modalité : devoir+voix présuppositionnelle
34	<b>Cette évolution ne signifie nullement que l'Etat doit être délesté de toutes prérogatives.</b> Il continuera à jouer pleinement son rôle en tant que garant du contrat social par l'accès de tous aux ressources nationales	Polémique	Contexte
35	<b>Sauf imprévu, un autre rééchelonnement ne s'avère pas nécessaire.</b>	Polémique	Négation totale
36	<b><u>depuis 1986</u> et que le taux de croissance de la population ne cesse de <u>baisser</u> depuis une dizaine d'années</b>	Descriptive	Négation partielle : depuis 1986
37	<b>Ceci ne <u>peut</u> que nous engager à promouvoir une politique globale capable</b>	Polémique	Verbe de modalité : pouvoir

	<b>d'assurer la stabilité sociale</b>		
38	Le fait que ce secteur... <b>ne l'empêche nullement d'être un interlocuteur viable et crédible pour les milieux d'affaires internationaux</b>	Polémique	Contexte : ce
39	L'Algérie est un pays où la volonté politique d'insertion dans l'économie mondiale, <b>ne fait plus aucun doute</b>	Polémique	Contexte
40	Ils constituent, me semble-t-il, autant de facteurs de succès qui m'autorisent à penser que les investisseurs y trouveront toutes les opportunités pour travailler et que <b>l'Algérie ne tardera pas, en tout cas, à prendre solidement pied dans le XXI<sup>ème</sup> siècle</b>	Polémique	Contexte
41	<b>l'économie ne se fait pas contre le social</b>	Polémique	Négation totale
42	et que <b>la relance de l'économie ne provient pas <u>toujours</u> d'un espoir ni d'un miracle</b> . Elle résulte inéluctablement de l'adoption de politiques économiques saines et cohérentes	Polémique	Contexte
43	<b>Les malheurs</b> qui ont frappé récemment notre pays <b>ne <u>sauraient justifier</u> la création de situations de fait débouchant en fin de compte sur un curieux</b>	Polémique	Verbe de modalité : savoir

	<b>concept de souveraineté limitée</b>		
44	<b>Mais les coalitions de fait, ne <u>sauraient</u> profiter plus longtemps des malheurs de notre peuple et des épreuves qui le frappent</b>	Polémique	Verbe de modalité : savoir
45	<b>notre <i>indépendance</i> et notre souveraineté qui ne <i>sauraient</i>, en aucune manière, être négociables</b>	Polémique	Verbe de modalité : savoir+contexte
46	<b>Personne ne <u>saurait</u> prétendre à la corne d'abondance, s'il prend la responsabilité, aujourd'hui, de couper le rameau d'olivier</b>	Polémique	Verbe de modalité : savoir+ si hypothétique
47	<b><u>ceux-ci</u>, c'est-à-dire les Etats, n'ont pas moins un rôle central à jouer pour éviter les <i>désordres</i> financiers, amortir les effets sociaux pervers de la compétition</b>	Polémique	Contexte
48	<b>que l'image véhiculée çà et là par certains médias étrangers - et même nationaux - sur la situation de notre pays, n'est pas tout à fait conforme à la réalité</b>	Polémique	Négation totale
49	<b>Les objectifs de ce programme ayant été atteints, l'accord n'a pas été renouvelé <u>en 1998</u></b>	Descriptive	Négation partielle : négation de constituant(en 1998)

50	A beaucoup d'entre vous, <b>je n'apprendrais sans doute rien en disant que</b> , pour franchir l'étape de transition	Descriptive	Négation partielle : portée restreinte
51	Je les rappellerai, <b>néanmoins, à l'intention de celles et de ceux <u>qui</u> n'ont pas eu l'opportunité d'en prendre connaissance</b>	Descriptive	La relative : qui
52	Des conditions favorables à cet essor existent déjà <b>qu'il n'est pas utile de rappeler</b>	Descriptive	Négation partielle : utile
53	Forces que <b>ni la société perturbée, ni l'Etat, n'ont pu contenir pour la simple raison qu'ils se sont trouvés eux-mêmes fragilisés, amoindris, donc pour ainsi dire malades</b>	Polémique	Verbe de modalité : pouvoir
54&55	<b>l'Algérie n'est la chasse gardée de personne. Elle n'est sous la tutelle d'aucune capitale</b>	Polémiques	Contexte : ceux qui disent que l'Algérie n'est pas souveraine

### 3.3. Discours 3

N°	Négations	Classifications	Critères
56	<b>Retrouvailles</b> , le mot, Monsieur le Président, <b>n'est</b>	Polémique	Contexte

	<b>pas de trop <u>puisque c'est la deuxième fois</u>, en l'espace de quarante ans</b>		
57	<b>Je n'évoquerai pas les facteurs géo-historiques et géostratégiques qui militent en faveur de cette perspective</b>	Polémique	Négation totale
58	<b>s'ils n'étaient</b> associés à une volonté politique et inscrits dans une démarche globale	Polémique	Contexte : si hypothétique
59&60	<b><u>qui</u>, pour n'être point</b> antagoniste de l'Islam, <b>n'en assure pas moins</b> l'universalité dont l'Algérie, qui a longtemps lutté pour son émancipation nationale et sociale	Descriptives	La relative : qui+ négation partielle
61	<b>le prix d'une mutation historique</b> qui, <b>n'en doutons pas</b> , fera basculer dans la modernité, les unes après les autres, les sociétés encore sous l'emprise d'une logique médiévale	Polémique	Contexte
62	<b>La modernité à laquelle nous aspirons</b> , Monsieur le Président, et qui relève pour nous d'un impératif de survie, <b>n'est pas, comme l'insinuent <u>ses ennemis</u></b> , un placage artificiel, un mimétisme servile dans les pensées et les comportements	Polémique	Contexte : ses ennemis

63	Réhabiliter l'homme... <b>n'est pas</b> une idée étrangère à l'Islam	Polémique	Négation totale+ Contexte
64	<b>l'homme</b> « maître et possesseur de la nature », <b>n'était pas au fond en contradiction avec l'esprit du Coran</b>	Polémique	Négation totale+ contexte
65	<b><u>Mais</u> la question du terrorisme</b> , tel que celui qui sévit depuis une décennie en Algérie, <b>n'est pas exclusive d'un pays</b> et méritait un traitement plus global. <b><u>Car</u></b> ce phénomène s'inscrit dans un contexte beaucoup plus large	Polémique	Contexte : justification
66	Assimiler l'esprit scientifique, prendre part à la course universelle pour le progrès humain et le progrès technologique qui, pour nous, <b>ne sauraient</b> être dissociés, présuppose l'éveil intégral de notre aptitude à l'exercice des libertés	Polémique	Verbe de modalité : savoir
67	il <b>ne</b> dissociait <b>guère</b> de sa conception humaniste d'un Islam tolérant et ouvert.	Polémique	Négation totale
68	les projets de coopération régionale entre les deux rives de la Méditerranée <b>ne peuvent</b> tout naturellement que gagner en force et en	Polémique	Verbe de modalité : pouvoir

	crédibilité		
69	<b>une relation</b> euro-méditerranéenne, plus précisément euromaghrébine, et singulièrement euro-algérienne, qui <b>ne <u>doive</u></b> être lestée d'un minimum de valeurs et idéaux communs.	Polémique	Verbe de modalité : devoir
70	<b>elle ne lui a pas</b> , pour autant, assuré une relation décolonisée avec l'ancien maître	Polémique	Contexte : concession
71	<b>Le fait colonial, notamment, ne <u>saurait</u> être ignoré.</b>	Polémique	Verbe de modalité : savoir+négation totale
72	<b>l'Algérie</b> , au plus fort de l'épreuve où elle était plongée, <b>n'a vu, de ceux dont elle attendait le plus, se tendre vers elle que <u>peu</u> de mains amicales</b>	Descriptive	Négation de constituant : scalaire (peu)
73	<b>Les Etats</b> , en cette époque débordante de possibilités inouïes, <b>ne <u>peuvent plus se comporter en nouveaux Léviathans, se transformer en machines à écraser l'homme</u></b>	polémique	Voix présuppositionnelle+verbe de modalité : pouvoir
74	<b>ils ne <u>peuvent plus</u></b> être une fin en soi, mais des leviers au service de la société et de son épanouissement	Polémique	Voix présuppositionnelle+verbe de modalité :

			pouvoir
75	les meilleures des constitutions, les réformes économiques les mieux inspirées <b>ne sauraient</b> , désormais, occulter cette problématique	Polémique	Verbe de modalité : savoir
76	<b>Il ne serait pas</b> superflu de <u>rappeler</u> que la récente conférence du Caire..., a constitué à cet égard un message fort et encourageant	Polémique	Contexte+ conditionnel
77	qui <b>ne</b> la ressent aujourd'hui dans nos pays, dont le développement passe désormais par le resserrement de nos liens, et dont l'isolement, dans le cadre égoïste du chacun pour soi, signifie précarité et stagnation?	Polémique	Question rhétorique
78	<b>L'Union européenne ne s'est pas faite en un jour</b>	Polémique	Négation totale
79	« <b>L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni</b> dans une construction d'ensemble. Elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait... »	Polémique	Négation totale
80	<b>Mais</b> un tel accord <b>ne s'oppose pas nécessairement à un renforcement des relations algéro-françaises</b>	Polémique	Contexte

81	En évoquant cet aspect stratégique, <b>je ne le fais pas par flagornerie, mais</b> en tenant compte de la nature des choses	Polémique	Contexte : mais
82	<b>Mais les larges perspectives</b> qui s'ouvrent à nous <b>ne <u>doivent pas</u></b> nous faire oublier le concret qui est à nos pieds	Polémique	Verbe de modalité : devoir
83	la réhabilitation de l'arabe, notre langue nationale et officielle, <b>ne <u>saurait</u></b> frapper d'ostracisme	Polémique	Verbe de modalité : savoir
84	gardera une place qu' <b>aucun</b> complexe, <b>aucun</b> ressentiment <b>ni aucune</b> conjoncture quelconque <b>ne <u>sauraient lui disputer</u></b>	Polémique	Verbe de modalité : savoir
85	d'une mondialisation dont nous avons intérêt, les uns et les autres, à ce <b>qu'elle ne se <i>réduise pas à un simple dogme au service des plus forts</i></b>	Polémique	Négation totale
86	<b>Ce jugement, <u>depuis</u>, n'a pas</b> pris une ride.	Polémique	Négation totale+ contexte (depuis)
87	<b>n'ont rien</b> perdu de leur fraîcheur ni de leur pertinence	Polémique	Négation totale+ contexte
88	<b><u>En dépit</u></b> des sombres apparences, et d'un pessimisme <b>qui n'est pas</b> forcément une preuve de	Polémique	Contexte (en dépit)

	lucidité et de clairvoyance		
89	<b>Le problème n'est pas celui des échanges commerciaux, ni même</b> de la circulation des personnes	Polémique	Négation totale
90	<b>Il n'est que temps</b>	Polémique	Négation totale
91	<b>l'obédience religieuse n'est plus un <i>obstacle dirimant</i> à son intégration.</b>	Polémique	Voix présuppositionnelle
92	<b>Ce n'est pas que les compétences lui manquent, mais,</b> dans cette phase de redéploiement de l'ensemble de ses activités,	Polémique	Contexte : concession
93	<b>que mon pays n'en attend pas <u>moins</u> de son partenaire</b>	Descriptive	Scalaire (moins)
94	Le moment n'est-il <b>pas</b> venu d'atténuer cette pression, à la longue <i>intenable</i> et finalement <b>contre-productive</b> ?	polémique	Question rhétorique
95	Lorsque, pour notre part, nous posons le problème de la dette, <b>ce n'est pas pour nous dérober à nos obligations.</b>	Polémique	Contexte
96	<b>de n'en point <i>laisser passer</i> la <u>moindre</u> chance</b>	Descriptive	Négation de constituant (moindre)
97	que de savoir reconnaître les efforts de l'autre et, <b>pourquoi pas</b> , de les encourager quand, de par sa propre volonté, il y	Polémique	Question rhétorique

	souscrit librement.		
--	---------------------	--	--

### 3.4. Discours 4

N°	Négations	Classifications	critères
98	<b>Nul</b> mieux que le grand poète martiniquais <b>n'a su</b> trouver les mots pour décrire la dérive des continents et, chanter, par-delà les souffrances des hommes en exil, l'histoire de leurs pérégrinations parfois salutaires	Descriptive	Scalaire : mieux
99	C'est qu'entre notre Afrique et l'autre Amérique, <b>il n'y aurait qu'une « ténuité délicate »</b>	Polémique	Contexte
100	d'Aimé Césaire, un homme de là-bas, de la lointaine Amérique, <b>mais</b> qui <b>jamais, n'a renoncé à ses racines africaines</b>	Polémique	Contexte : mais
101	<b>Mais</b> l'île antillaise <b>n'était pas</b> une clôture infranchissable ; et vous en êtes une preuve à la fois éclatante et admirable. L'Algérie se tient sur le seuil de l'Afrique pour vous recevoir.	Polémique	Contexte : mais
102	<b>Dans votre grand pays qui ne se réclame d'aucune civilisation millénaire</b>	Descriptive	La relative : qui
103	<b>mais</b> qui se veut résolument tourné vers l'avenir, <b>on n'exige du citoyen</b> que le respect de la	Polémique	Contexte : mais

	loi et rien que de la loi.		
104	<b>le mien, n'a jamais</b> voulu transiger avec la justice et l'équité, avec le respect des droits fondamentaux aussi bien au plan interne, que sur le plan international	Polémique	Négation totale
105	Nous avons été encouragés dans nos efforts de redressement par les pays <b>qui n'ont pas désespéré de nous.</b>	Descriptive	La relative : qui
106	<b>mais</b> dans le même temps, <b>ils n'oubliaient pas</b> que la grandeur d'une nation se bâtit avec la faculté d'accueil et d'intégration, ce qui fait la force de votre pays à travers une régénération continue.	Polémique	Contexte
107	Aussi bien, je veux croire que <b>les distances ne sont rien entre les hommes de bonne volonté.</b>	Polémique	Négation totale
108	Nos pays <b>ne pourront</b> que se féliciter d'une coopération accrue et élargie à tous les domaines	Polémique	Verbe de modalité : pouvoir
109	<b>Ne sommes-nous pas</b> votre second partenaire en Afrique et dans le monde arabe ?	Polémique	Question rhétorique
110	Le bilan est donc très satisfaisant, <b>mais nous ne saurions nous en contenter car</b> nous pouvons évidemment faire beaucoup mieux.	Polémique	Verbe de modalité : savoir+contexte : justification

111	Quel pays peut être assuré de <b>ne pas</b> être un jour, par les vicissitudes de l'histoire, le Koweït ou le Sahara Occidental de quelqu'un d'autre ?	polémique	Question rhétorique
112	<b>Certes</b> , l'Histoire des hommes se donne à lire bien trop souvent comme une tragédie, <b>mais</b> je suis de ceux qui veulent que <b>cette tragédie ne nous donne jamais</b> à voir un dernier acte, dont la signification serait démission et désespérance	polémique	Contexte
113	parce <b>qu'il ne faut pas</b> négliger les leçons que notre Histoire dispense en matière de liberté et de dignité	Polémique	Verbe de modalité
114	<b>Je n'ai pas trouvé mieux que l'immense Aimé Césaire</b>	Descriptive	Scalaire : mieux
115	Mon message de bienvenue s'est volontairement coloré des belles couleurs de l'Afrique et de l'Amérique, comme pour fixer l'image d'un monde bigarré qui <b>n'a après tout, que les dimensions d'une calebasse insulaire</b>	Polémique	contexte

#### 4. Conclusion

L'examen de ces différents critères, qui aident à l'interprétation de la négation, montre une variété de phénomènes qui favorisent à trancher entre l'interprétation descriptive et l'interprétation polémique. Dans les discours politiques du président Abdelaziz Bouteflika que nous avons étudiés, il est

plutôt question de négations polémiques. Les négations descriptives sont utilisées pour parler d'un état négatif des choses. Le nombre total de négations (*ne*) et leurs fonctions respectives sont indiqués dans le tableau ci-dessous:

*Tableau : Les négations descriptives et polémiques*

<b>Fonctions de la négation</b>	<b>descriptive</b>	<b>polémique</b>	<b>nombre total négations <i>ne</i></b>
N°	17	98	115
%	14.79	85.21	100

Concernant l'interprétation des négations descriptives, nous disons que la plupart ne sont déclenchées que par un seul marqueur (négation de constituant, scalaire, relative, ...). Quant à l'interprétation des négations polémiques, elle est entraînée par des marqueurs syntaxiques, sémantiques et contextuels, ou bien encore par une combinaison des différents marqueurs. Ainsi dans l'exemple (49) « *Les Etats, en cette époque débordante de possibilités inouïes, ne peuvent plus se comporter en nouveaux Léviathans, se transformer en machines à écraser l'homme ; ils ne peuvent plus être une fin en soi, mais des leviers au service de la société et de son épanouissement.* », deux marqueurs interviennent pour favoriser l'interprétation polémique : le verbe de modalité *pouvoir* et l'arrangement *ne...plus*. En ce qui concerne les négations polémiques, qui sont au cœur de notre étude, nous avons constaté que des éléments du contexte interviennent souvent pour renforcer leur polyphonie.

## **CHAPITRE IV**

### **POLYPHONIE ET ARGUMENTATION**

#### **1. Introduction**

Dans ce chapitre, nous nous sommes intéressé à l'argumentation par autorité dans les structures polyphoniques des énoncés négatifs. Cette polyphonie argumentative constitue en fait, une des stratégies discursives ayant des fins persuasives dans le discours politique du président Abdelaziz Bouteflika, et ce à travers, entre autres, la modalité énonciative de négation. En effet, la négation polémique est considérée par tous les chercheurs de l'ADL et de la ScaPoLine, de par son caractère polyphonique, comme une forme d'argumentation par autorité. Pour Ducrot, la négation est une marque d'autorité polyphonique associée, au niveau du texte au locuteur. Le locuteur en tant que responsable de l'énoncé réfutant met en scène, par la même occasion, d'autres êtres discursifs afin d'appuyer son point de vue. Par la négation, on entend une sorte de dialogue virtuel entre « un point de vue » pris en charge par le locuteur et le point de vue pris en charge par un autre être discursif, que ce soit réel ou imaginaire. Il s'agit donc d'une mise en scène subjective de la part du locuteur qui consiste à présenter un point de vue appartenant à un être, construit ou réel, pour le réfuter par la suite.

Le président A. Bouteflika est celui qui, au niveau réel, prend le message de son discours en charge, et ce par un emploi particulier d'un « je » à la fois sec et tranchant, un « je » que nous qualifierions d'autorité. Le fait d'utiliser le «Je» dans l'énoncé correspond à une prise en charge du discours. M. Abdelaziz Bouteflika se pose ainsi en responsable de l'acte de parole accompli, et donc, de par son statut, se porte garant de la vérité et de la légitimité de son discours. Il s'agit là d'une manifestation de puissance, et donc d'un acte de pouvoir. Les opinions véhiculées dans le discours sont celles du président (locuteur en tant qu'individu), de l'institution officielle qu'il représente, à savoir la Présidence de la République, et partant, de l'Etat Algérien d'une manière générale. Le discours politique, dans ce cas, est dépendant de l'exercice du pouvoir, il subit, comme le souligne P. Charaudeau, des contraintes discursives et situationnelles.

Parmi les contraintes de la parole politique, nous citons les contraintes de *crédibilité* qui « conduisent le sujet politique à se fabriquer une image de soi, un *ethos*, qui doit servir de support d'identification pour l'auditoire : **ethos de lucidité** “J'ai conscience que...” ; **ethos d'engagement** en exprimant sa volonté d'agir : “Je vous ai entendu, et m'engage à changer les données de la politique” ; **ethos d'autorité** : “C'est en tant qu'élu, représentant du peuple”, ...

**un ethos de vertu** “*Vous me connaissez, tous ceux qui me connaissent savent que je n'ai jamais cherché à m'enrichir personnellement*”. »<sup>1</sup>

De manière plus nette, Oswald Ducrot précise qu’« *Il ne s'agit pas des affirmations flatteuses que l'orateur peut faire sur sa propre personne dans le contenu de son discours, affirmation qui risque au contraire de heurter l'auditoire, mais de l'apparence que lui confèrent le débit, l'intonation, chaleureuse ou sévère, le choix des mots, des arguments...* » (O. Ducrot, 1984 : 201).

Nous signalons, à ce stade de la recherche, que nous ne pouvons illustrer toutes les formes de cette polyphonie argumentative. Ainsi nous n’aborderons que quelques figures, et qui sont, bien évidemment, les plus utilisées dans le discours politique du président Bouteflika à savoir :

- 1) L’argumentation par le pouvoir rhétorique des verbes modaux ;
- 2) L’argumentation par l’insertion de la voix collective ;
- 3) L’argumentation par l’insertion de l’allocutaire dans les questions rhétoriques.

## 2. L’argument d’autorité

La structure logique que l’on propose en général de l’argument d’autorité est la suivante :

- *X a dit que P*
- *(X est une autorité fiable à propos de P)*
- *Donc P.*

Il y a deux types d’argument d’autorité classiquement distingués<sup>2</sup> :

- i. *L’argument d’autorité direct*, où l’autorité est montrée : le locuteur s’appuie sur sa propre autorité pour renforcer ses propos (la structure logique qui sous-tend l’argument d’autorité direct est alors : *j’ai dit que P ; je suis une autorité fiable à propos de P ; donc P*)

---

<sup>1</sup> CHARAUDEAU, P. *Qu’est-ce qu’analyser le discours politique aujourd’hui ?* Source internet [www.franccparler.org/dossiers/pj/charaudeau\\_ciep\\_2007.rtf](http://www.franccparler.org/dossiers/pj/charaudeau_ciep_2007.rtf) Consulté le 10/10/2008

<sup>2</sup> Marianne Doury, « *L’argument d’autorité en situation : le cas du débat médiatique sur l’astrologie.* », [www.lcp.cnrs.fr/pdf/dou-99b.pdf](http://www.lcp.cnrs.fr/pdf/dou-99b.pdf), consulté le 09/01/2009.

(1) « Car le malheur, **je** veux vous l'assurer mes chers compatriotes, n'est pas notre fatalité. » D1

- ii. *L'argument d'autorité indirect* : le locuteur exploite le crédit dont jouit une personne qui « fait autorité » dans un domaine donné pour donner plus de poids à une proposition qu'il souhaite soutenir :

(2) « **L'Union européenne ne s'est pas faite en un jour. Mais elle a montré la voie d'une construction solide, parce que graduelle, où les étapes bien définies et circonscrites s'emboîtent harmonieusement dans le temps.** »

C'est l'un de ses pères fondateurs, Robert Schuman, qui déclare, en mai 1950 : « **L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble. Elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait...** » D3

### 3. L'argumentation par le pouvoir rhétorique des verbes modaux

Les verbes *pouvoir* et *savoir* sont les verbes modaux les plus fréquents dans notre corpus. Pour Weinrich, lorsque *pouvoir*, tout comme *savoir*, est nié, « il donne à entendre à l'auditeur qu'une disposition à agir, dont il suppose la présence, n'existe pas » (Harald Weinrich, *ibidem* : 192-193). Le trait sémantique de *pouvoir* est « *disposition* », il signale une disposition physique ou psychique à l'action. En termes de polyphonie, nous désignerons ainsi *neg pouvoir* comme polyphonique, étant donné que cette phrase, de par son sémantisme, sous-entend qu'un point de vue pouvant être paraphrasé par « *disposition d'action* » en même temps qu'elle présente un point de vue réfutatif qui s'oppose à la accomplissement de cette action :

(3) « Etant musulmans, berbères ou amazigh et arabes, toute tentative politicienne rejetée, **nous ne pouvons nous considérer plus musulmans, plus berbères ou amazigh, plus arabes que les autres peuples d'appartenance commune.** » D1

(4) « *Les malheurs qui ont frappé récemment notre pays ne sauraient justifier la création de situations de fait débouchant en fin de compte sur un curieux concept de souveraineté limitée.* » D2

En accompagnant les négations, les verbes modaux *pouvoir, savoir, falloir et devoir* témoignent également de *l'omniscience et de la clairvoyance de l'énonciateur*. Ces verbes modalisateurs marquent, à la fois, la présence et la prise de position subjective du locuteur. Ils jugent la valeur de vérité de l'énoncé nié et consolident la polyphonie de la négation :

(5) « *De même, l'Etat ne doit plus être, comme par le passé, la seule entité sur le terrain de la gouvernance.* » D2

(6) « *Mais les coalitions de fait, ne sauraient profiter plus longtemps des malheurs de notre peuple et des épreuves qui le frappent.* » D2

(7) « *Alors que la planète rétrécit à la dimension d'un village, et que l'histoire se resserre au point de nous faire toucher du doigt l'ampleur insoupçonnée de nos futures interdépendances, les projets de coopération régionale entre les deux rives de la Méditerranée ne peuvent tout naturellement que gagner en force et en crédibilité.* » D3

Dans (5), le locuteur réfute un point de vue selon lequel « *l'Etat doit/ou devrait être la seule entité sur le terrain de la gouvernance* ». Le président défendait l'idée selon laquelle on devrait donner plus de pouvoir à la société civile et aux collectivités locales (l'Etat étant synonyme pour tout le monde au gouvernement). Dans (6), le point de vue « *les coalitions de fait, sauraient/ou pourraient profiter plus longtemps des malheurs de notre peuple et des épreuves qui le frappent.* » est réfuté. Le verbe modal exprime, à ce niveau, une attitude de clairvoyance de la part du président en imposant la valeur de vérité de la réfutation. A ce propos, Christian Plantin dit que « La réfutation serait quelque chose de plus fort qu'une objection. (...) La réfutation prétend clore le dialogue, l'objection appelle une réponse, donc la continuation de dialogue. »<sup>1</sup> Dans (7), le modalisateur adverbial *naturellement* intervient pour renforcer l'idée que *les projets de coopération entre les deux rives de la Méditerranée n'ont d'autres alternatives que celle de gagner en force et en crédibilité*. L'autorité polyphonique de la négation est renforcée par les verbes modaux en imposant une attitude clairvoyante de la part de l'énonciateur.

---

<sup>1</sup> Christian Plantin, (1996 : 27), in C. Baudet, 2000, « Rhétorique lexicale : Polyphonie et argument d'autorité. Analyse de cas. », Revue québécoise de linguistique, Vol. 28, n°2, 2000, en ligne sur l'adresse : [http://www.usherbrooke.ca/catifq/recherche/Numerisation/BEAUDET\\_REVQUEBLING.pdf](http://www.usherbrooke.ca/catifq/recherche/Numerisation/BEAUDET_REVQUEBLING.pdf).

#### 4. L'argumentation à l'aide de la voix collective

Pour ne pas évoquer une personne concrète, le locuteur principal<sup>1</sup> peut choisir de présenter un point de vue comme étant pris en charge par une collectivité indéterminée. Il fait alors jouer la voix publique qui est, d'après Ducrot<sup>2</sup> « *un certain ON (...) une voix collective, à l'intérieur de laquelle le locuteur est lui-même rangé* » (O. Ducrot, 1984 : 231). La voix publique peut être utilisée dans le raisonnement par autorité de la même façon que la troisième personne, c'est-à-dire « *comme la personne qui fait autorité et qui se porte garant de la validité du point de vue* »<sup>3</sup>. Par conséquent, il y a un lien énonciatif de responsabilité entre d'une part la voix publique et le locuteur et d'autre part le point de vue proposé :

*(1) On ne démontre pas son patriotisme par de simples slogans. Le patriotisme est une valeur concrète qui s'exprime dans la quotidienneté, en tous lieux, en tous temps et dans tous les domaines. D1*

Le locuteur réfute dans cet exemple une voix selon laquelle « *on démontre son patriotisme par de simples slogans* ». Le ON est l'être discursif responsable, à la fois, du point de vue réfuté et du point de vue réfutant. La visée persuasive de ce type de discours impose que le président parle, au même temps, au nom des locuteurs virtuels, à savoir la population algérienne (*de ceux qui pensent qu'on ne démontre pas son patriotisme par de simples slogans*), et aussi, d'une certaine manière, l'ensemble des auditeurs (*allocutaires*) qui eux aussi défendent le même point de vue. Cette contrainte impose aussi que le président réfute non seulement les voix de certaines personnes mais les voix de différents groupes de la société (*ensemble des voix idéologiques*). Aussi bien les points de vue réfutés que les points de vue réfutants peuvent ainsi être associés, respectivement, à une collectivité. D'un côté, la stratégie consiste à associer les points de vue réfutés à une collectivité, pour montrer que la collectivité se trompe et pour renforcer le rôle du président comme leader d'opinion. De l'autre côté, il s'agit d'associer et d'imposer les points de vue réfutants à une collectivité (*locuteurs et allocutaires*) dans laquelle s'insère également le point de vue du

---

<sup>1</sup> « Par locuteur, on entendra un être qui dans l'énoncé est présenté comme son responsable. » (Cf. Maingueneau, D. 1991, p. 128.)

<sup>2</sup> Ducrot reprend cette notion du *on* à Berrendonner (1981) qui affirme que ce *on* est l'opinion générale responsable des présuppositions. Ce *on* abstrait peut « *renvoyer déictiquement à n'importe quel ensemble d'individus parlants, de manière parfaitement indéterminée* » et « *peut inclure, aussi bien que ne pas inclure, le locuteur, et/ou le destinataire, et ceci reste affaire de conjecture : les contours de l'opinion publique sont toujours moins nets que ceux des individus* ». (1981,45)

<sup>3</sup> Coco Norén, (2000), « *L'argumentation par autorité dans les répliques de Madame Bovary* », Les polyphonistes scandinaves, n°1, <http://akira.ruc.dk/~Michel/Publications/nummer-1-hel.pdf>

président, pour montrer que cette communauté est d'accord avec ce que dit le premier citoyen du pays.

Cette intervention de la part du locuteur dans la voix collective est représentée par *on*. Le fait d'associer un point de vue à une plus grande collectivité qui le prend en charge augmente la validité du point de vue, et par la même, la crédibilité du président.

En effet, argumenter au nom d'une collectivité s'avère être une des caractéristiques du discours politique du président Bouteflika. P. Charaudeau constate, à propos du discours politique, dont la visée est la persuasion, que l'homme politique « *est la voix de tous à travers sa voix, et en même temps, il s'adresse à tous comme s'il n'était que le porte-parole de la voix d'un Tiers, énonciateur d'une idéalité sociale. Il établit une sorte de pacte d'alliance entre ces trois types de voix - la voix du Tiers, la voix du Je, la voix du Tu-vous - qui finissent par se fondre en un corps social abstrait, souvent exprimé par un On qui joue le rôle de guide* » (Patrick Charaudeau, 2005 : 61).

La voix publique (*on, nous, eux, nul, aucun, ...*) peut être employée comme être discursif qui se porte garant dans le raisonnement par autorité lorsqu'elle est représentée dans le discours. « *Il faut noter qu'il s'agit toujours de raisonnement par autorité et qu'il ne peut jamais être question d'autorité polyphonique, puisque ces êtres discursifs font toujours partie du contenu asserté. Il y a un lien énonciatif de responsabilité aussi bien entre la personne qui fait autorité qu'entre le locuteur et le point de vue asserté.* »<sup>1</sup>

(2) « *Etant musulmans, berbères ou amazigh et arabes, toute tentation politicienne rejetée, **nous ne pouvons nous considérer plus musulmans, plus berbères ou amazigh, plus arabes que les autres peuples d'appartenance commune.*** » **D1**

(3) « ***Nous ne saurons en être qu'en nous y adaptant, loin de toute surenchère, sans excès ni entêtement, sans égoïsme ni narcissisme. Nous faisons partie de ce monde ; le système d'enseignement repose sur l'expérimentation et l'acquisition des connaissances ; il ne peut prétendre à la spécificité par un simple satisfecit qui ne change en rien la réalité des faits.*** » **D1**

(4) « *S'il est légitime d'afficher la confiance en soi et de tirer orgueil de son passé, **nous ne pouvons prétendre, même à supposer que nous sommes le peuple élu de Dieu, à une place honorable dans le monde sans rompre avec la médiocrité et faire l'effort de nous hisser au niveau de nos espérances.*** » **D1**

---

<sup>1</sup> Coco Norén, (2000), op.cit.

Nous partageons ainsi l'idée selon laquelle « *La voix collective s'associe souvent à des points de vue doxiques. En s'y associant également, l'énonciateur peut ainsi, au niveau réel, se faire le porte-parole d'une voix idéologique. En s'en dissociant, en revanche, et en réfutant le point de vue d'une collectivité, l'énonciateur consolide son point de vue* »<sup>1</sup>. Pour Norén « *Le raisonnement par autorité se présente ainsi comme un excellent moyen rhétorique, puisque l'argumentation est renforcée, en même temps que la responsabilité du locuteur est affaiblie* »<sup>2</sup>.

Nous constatons la même chose concernant l'argumentation par autorité dans les formules concessives du genre « ***Certes P, mais neg Q*** »

(5) « ***Certes, l'Histoire des hommes se donne à lire bien trop souvent comme une tragédie, mais je suis de ceux qui veulent que cette tragédie ne nous donne jamais à voir un dernier acte, dont la signification serait démission et désespérance.*** » **D4**

Afin de renforcer son point de vue (Q) l'énonciateur fait appel à un être collectif (ceux) avec qui il partage la même voix. Il s'agit ici d'un argument d'autorité qui vient renforcer le point de vue du président comme étant :

Je ne suis pas le seul qui veut que Q. Il y a aussi ceux qui veulent que Q. La conclusion C', vers laquelle oriente Q, est ainsi plus forte que C.

## **5. L'argumentation par l'insertion de l'allocutaire dans les questions rhétoriques**

L'enchâssement et l'implication de l'allocutaire dans l'argumentation se réalise dans les questions rhétoriques. Selon Anscombe et Ducrot (1981 : 19), il y a question rhétorique lorsque le « *locuteur est présenté comme connaissant la réponse, au même titre que l'allocutaire* »<sup>3</sup>. A la différence des questions posées par un locuteur en quête d'une réponse qu'il ne connaît pas, les questions rhétoriques sont posées non pour demander quelque chose mais pour affirmer quelque chose: le locuteur principal pose une question dans le but de faire entendre sa propre opinion.

---

<sup>1</sup> Cf. M. Roitman, op.cit, p. 160.

<sup>2</sup> Coco Norén, (2000), op.cit.

<sup>3</sup> Voir aussi Ducrot (1972 : 17).

La visée persuasive conduit l'énonciateur à introduire ses interlocuteurs dans son argumentation. Une des manières d'engager l'allocutaire-auditeur, pour ensuite le convaincre, est de dialoguer avec lui, étant donné que les contraintes discursives ne permettent pas la présence des destinataires comme dans un dialogue ordinaire (échange de propos), où différents locuteurs prennent la parole à tour de rôle. Lors d'une allocution, il faut trouver des stratégies argumentatives qui correspondent aux contraintes situationnelles du discours politique. Il s'agit là de donner l'impression que les interlocuteurs mènent l'argumentation avec le locuteur-président. L'utilisation de question/ réponse constitue l'un des procédés efficaces de cette interaction ; et la question rhétorique est un procédé qui, à cause de la forme interrogative, arrive à incorporer les auditeurs. La stratégie argumentative de la question rhétorique niée consiste à présenter, de façon suggestive, trois points de vue, dont l'un est réfuté. C'est parce que vous partager avec moi le même point de vue que « *j'ai raison* ». Il s'agit d'un dialogue virtuel que l'énonciateur dirige avec ses interlocuteurs.

Dans notre corpus, il y a beaucoup d'exemples de ce genre :

- (1) « *Et comment ne pas évoquer dans ce chapitre le drame du logement avec la cohorte de frustrations, d'expositions aux misères sociales, d'entraves à l'accomplissement individuel, à l'harmonie et à la dignité de la vie familiale qu'il provoque....* » **D1**
- (2) « *Cette exigence, de portée historique, qui ne la ressent aujourd'hui dans nos pays, dont le développement passe désormais par le resserrement de nos liens, et dont l'isolement, dans le cadre égoïste du chacun pour soi, signifie précarité et stagnation?* » **D3**
- (3) « *L'une de ces formules est, peut-être, de repenser la question de la dette. Le service de celle-ci constitue, pour mon pays, plus qu'une contrainte, un élément de blocage. Le moment n'est-il pas venu d'atténuer cette pression, à la longue intenable et finalement contre-productive ?* » **D3**
- (4) « *Je note avec satisfaction, que durant ces dernières années, les relations entre nos deux pays ont connu une évolution remarquable, illustrée à la fois par le volume et la diversité des échanges, sans oublier le nombre et la qualité des accords et des visites entre le Canada et l'Algérie. Ne sommes-nous pas votre second partenaire en Afrique et dans le monde arabe ?* » **D4**

- (5) « *Quel pays peut être assuré de ne pas être un jour, par les vicissitudes de l'histoire, le Koweït ou le Sahara Occidental de quelqu'un d'autre?* » **D4**
- (6) « *Au demeurant, il s'agit moins d'imposer, en ce début de millénaire, la démocratie et les droits de l'homme - l'approche serait trop contradictoire - que de savoir reconnaître les efforts de l'autre et, **pourquoi pas**, de les encourager quand, de par sa propre volonté, il y souscrit librement.* » **D3**

Nous faisons remarquer qu'il est question d'autorité polyphonique et non pas de raisonnement par autorité. Cette stratégie consiste à mettre en scène trois points de vue, le point de vue du locuteur réel (ou principal), le point de vue de l'allocutaire qui soutient celui du locuteur réel et le point de vue du locuteur construit. A deux contre un, « *je suis sûr d'atteindre mon objectif, celui de persuader mes auditeurs* ».

Dans l'exemple (1), « *L'une de ces formules est, peut-être, de repenser la question de la dette. Le service de celle-ci constitue, pour mon pays, plus qu'une contrainte, un élément de blocage. **Le moment n'est-il pas venu d'atténuer cette pression, à la longue intenable et finalement contre-productive ?*** », l'interrogation et la négation déclenchent deux points de vue en opposition. Les deux points de vue orientent systématiquement vers deux conclusions en contradiction :

Pdv1 : Le moment n'est pas venu pour atténuer cette pression. (C)

Pdv2 : Le moment est venu pour atténuer cette pression. (C')

La question rhétorique posée par le locuteur incite l'allocutaire à tirer la conclusion visée, et donc de prendre en charge, lui aussi, le point de vue conclusif : « *Oui/si, le moment est venu pour atténuer cette pression.* »

## 6. Conclusion

Il ressort clairement de cette brève démonstration, que la négation dans sa fonction polyphonique, constitue une stratégie argumentative permettant de répondre à la contrainte situationnelle majeure du discours politique, à savoir celle de persuader et de convaincre les auditeurs. L'emploi de la négation permet ainsi à l'énonciateur de réfuter un point de vue et, en même temps, de faire passer son propre point de vue, sans pour autant recourir aux formules subjectives comme *je pense que p*, *il me semble que p*.

De plus, la négation, de par son caractère polyphonique et dialogique<sup>1</sup>, constitue une sorte d'argumentation par autorité. En effet, le président Abdelaziz Bouteflika, et par l'emploi de la modalité énonciative de négation, installe une relation de pouvoir basée sur l'autorité dans ses discours.

---

<sup>1</sup> Dans le cas des questions rhétoriques niées, plusieurs voix sont mises en scène comme dans un dialogue, mais il s'agit là d'un dialogue virtuel.

# CONCLUSION GENERALE

## Bilan et perspectives

Au début, nous nous sommes posé un certain nombre de questions sur l'emploi de la modalité énonciative de négation dans le discours politique, d'expression française, du président algérien Abdelaziz Bouteflika.

Après avoir délimité le champ de notre investigation, en matière de nombre de discours constitutifs de notre corpus, et après avoir déterminé les passages concernés par la négation *ne*, nous avons procédé à l'analyse des différents marqueurs influençant l'interprétation des fonctions des énoncés négatifs.

Après examen, il ressort clairement que la fonction polémique des négations est beaucoup plus sollicitée, dans le discours présidentiel, que celle de la négation descriptive. Nous signalons aussi que les critères qui permettent l'interprétation des négations sont nombreux et variés. En fait, il s'agissait des critères syntaxiques, sémantiques et contextuels qui interviennent, à maintes reprises ensemble, pour favoriser telle ou telle interprétation. Nous constatons, néanmoins, que dans beaucoup d'exemples, il est question soit de verbes de modalité *pouvoir, savoir, devoir et falloir* soit de relations transphrastiques (contextuels) du genre *certes P, mais neg Q* ou *P mais neg Q*. Nous pouvons aussi, dire la même chose sur l'emploi des questions rhétoriques niées, avec cinq emplois.

Toujours est-il, la négation polémique est, nous semble-t-il, d'une importance capitale en linguistique dans la mesure où elle constitue un des marqueurs de la polyphonie. Un énoncé nié est polyphonique quand il présente, lors de son interprétation, deux points de vue hiérarchiquement superposés : un point de vue réfutant associé par défaut au locuteur responsable de la production de l'énoncé qui, dans notre cas est facile à repérer par un emploi de « *je* » renvoyant au président A. Bouteflika ; et un point de vue réfuté associé à un être discursifs réel ou imaginaire.

Nous constatons aussi que, dans les passages concernés par les négations à fonction polémique, il est surtout question d'argumentation par autorité qui vient renforcer l'autorité polyphonique et idéologique<sup>1</sup> des énoncés niés.

---

<sup>1</sup> La négation est une marque d'autorité idéologique pour Fairclough (1992, 1995), cité par M. Roitman, p.55.

En effet, lors d'une négation à fonction polémique, le locuteur, en la personne du président, présente deux points de vue de manière hiérarchique et superposée créant ainsi un rapport de force et de domination comme s'il s'agissait d'un point de vue réfutant faisant autorité sur un point de vue implicite (sous-jacent) réfuté. De plus, le locuteur-président se sert aussi de la négation (modalité énonciative de rejet et de refus) comme une stratégie argumentative par autorité, et ce par la mise en scène et l'insertion des différents êtres discursifs.

Comme nous l'avons déjà vu, différents procédés sont utilisés par le président Abdelaziz Bouteflika afin de marquer cette autorité.

Ainsi, il peut s'agir d'autorité directe, en faisant appel à sa propre autorité, légitimée par le pouvoir du peuple, marquée par un emploi du sujet grammatical « *je* » ; ou d'une autorité indirecte par l'utilisation des différents êtres discursifs réels susceptibles de faire autorité ( les paroles divines, les dires de quelques personnes célèbres et crédibles).

Nous pouvons dire aussi que l'argumentation par autorité dans les négations présidentielles est bien consolidée par l'emploi abondant des verbes de modalité, surtout le verbe *pouvoir*, par l'emploi de la voix collective *on* et *nous*, et par l'insertion de l'allocutaire, notamment dans les questions rhétoriques niés.

Quant à l'ethos du président, dans les passages niés, nous dirions qu'il est celui, à la fois, d'un homme d'autorité et d'un homme clairvoyant. Le président userait de ces deux qualités pour mieux faire entendre sa voix. En effet, la situation chaotique qui sévissait dans le pays, nécessite un homme (dirigeant) fort de sa personnalité et de son expérience ; et qui savait surtout ce qui devrait se faire afin qu'elle soit résolue.

Il semblerait bien que la négation dans le discours politique du président Abdelaziz Bouteflika, constitue une arme de dissuasion par autorité.

Toutefois, et pour mieux comprendre comment fonctionne cette stratégie argumentative et afin de confirmer de tels résultats, d'autres études, beaucoup plus approfondies et sur un corpus beaucoup plus important s'avèrent nécessaires. Ce que nous pensons entreprendre dans un futur proche.

## BIBLIOGRAPHIE

Anscombre, J.C. Ducrot, O. (1983). *L'argumentation dans la langue*. Bruxelles, Mardaga.

Arrivé, M. (1986). *Linguistique et psychanalyse: Freud, Saussure, Hjelmslev, Lacan et les autres*. Paris, Méridiens-Klincksieck.

Austin, J. (1970). *Quand dire c'est faire*. Paris, Seuil.

Bakhtine, M. (1970). *La poétique de Dostoïevski*. (préface de Julia Kristeva). Paris, Seuil.

Bakhtine, M. (1977). *Le marxisme et la philosophie du langage: Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*. Paris, Les Editions de Minuit.

Bakhtine, M. (1978). *Esthétique et théorie du roman*. Paris, Gallimard.

Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire, L'économie des échanges linguistiques*. Paris, Fayard.

Braud, P. (1992). *La vie politique*. Paris. Que sais-je? PUF.

Charaudeau, P. (1988). *La presse: produit, production, réception*. Didier érudition.

Charaudeau, P. Maingueneau, D. (2002). *Dictionnaire de l'analyse de discours*, Paris, Editions du Seuil.

Charaudeau, P. (2005). *Le discours politique. Les masques du pouvoir*. Paris, Vuibert.

Dubois, J. (1973). *Dictionnaire de linguistique*. Paris, Librairie Larousse.

Ducrot, O. (1972). *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*. Paris, Hermann.

Ducrot, O. (1973). *La preuve et le dire*. Tours, Mame.

Ducrot, O. (1980). *Les échelles argumentatives*. Paris, Minuit.

Ducrot, Oswald et al. (1980). *Les mots du discours*. Paris, Minuit.

Ducrot, O. (1984). *Le dire et le dit*. Paris, Minuit.

- Ducrot, O. et Schaeffer, J.M. (1995). *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris, Seuil.
- Fuchs, C. (1993). *Linguistique et traitement automatique des langues*. Paris, Hachette Education, Coll. Supérieur.
- Gergely, T. et Nysenholg, A. (1991). *Argumenter, Information et persuasion*. De Boeck-Wesmael.
- Gourevitch, J. (1998). *L'image en politique: de Luther à internet et de l'affiche au clip*. Paris, Hachette.
- Grevisse, M. (1980). *Le bon usage*, Paris-Gembloux, Duculot.
- Jakobson, R. (1969). *Essais de linguistique générale*, Paris, Editions de Minuit.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1980). *L'énonciation : de la subjectivité dans le langage*. Paris, Armand Colin.
- Maingueneau, D. (1976). *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*. Paris, Hachette.
- Maingueneau, D. (1987). *Nouvelles tendances en analyse du discours*. Paris, Hachette.
- Maingueneau, D. (1991). *L'Analyse du discours*. Paris, Hachette.
- Maingueneau, D. (2005). *Analyser les textes de communication*. Paris, Armand Colin, Coll. Lettres Sup.
- Meyer, B. (1996). *Maîtriser l'argumentation*. Paris, Armand Colin.
- Moeschler, Jacques, (1985). *Argumentation et conversation*. Paris, Hatier.
- Moeschler, J. et Reboul, A. (1998). *Pragmatique du discours. De l'interprétation de l'énoncé à l'interprétation du discours*. Paris, Armand Colin, collection, U Linguistique.
- Muller, C. (1991). *La négation en français*. Genève, Droz.
- Nølke, H. (1994). *La linguistique modulaire: de la forme et du sens*. Louvain/Paris, Peeters.

- Nølke, H. (1993). *Le regard du locuteur. Pour une linguistique des traces énonciatives*. Paris, Kimé.
- Nølke, H. Fløttum, K. et Norén, C. (2004). *ScaPoLine. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*. Paris, Kimé.
- Oleron, P. (1983). *L'argumentation*. Paris, Que sais-je? PUF.
- Perani, J. (1994). *La communication combat*. Office des Publications Universitaires.
- Plantin, C. (1990). *Essai sur l'argumentation. Introduction à l'étude linguistique de la parole argumentative*. Paris, Kimé.
- Reboul, O. (1991). *Introduction à la rhétorique. Théorie et pratique*. Paris, PUF.
- Roitman, M. (2006) *Thèse de Doctorat, polyphonie argumentative, Étude de la négation dans des éditoriaux du Figaro, de Libération et du Monde*, en ligne, [http://www.diva-portal.org/diva/getDocument?urn\\_nbn\\_se\\_su\\_diva-6740-3\\_fulltext.pdf](http://www.diva-portal.org/diva/getDocument?urn_nbn_se_su_diva-6740-3_fulltext.pdf)
- Ruth, A. (2000). *l'argumentation dans le discours*. Paris, Nathan Université.
- Todorov, T. (1981). *Mikhaïl Bakhtine, Le principe dialogique, Ecrits du Cercle de Bakhtine*. Paris, Seuil.
- Weinrich, H. (1989). *Grammaire textuelle du français*. Paris, Didier.

## ARTICLES ET SITES CONSULTÉS

Adam, J. M. 1989. « *Pour une pragmatique linguistique et textuelle* », In Reichler, Claude (éd). *L'interprétation des textes*. Col. Arguments, Paris, Minit, pp.12.13.

Adam, J.M. « Texte, contexte et discours en questions », Paru dans *Pratiques* n°129-130, juin 2006, pages 21-34, disponible en ligne sur l'adresse : [www.unil.ch/webdav/site/fra/.../Entretien\\_Pratiques-Adam.pdf](http://www.unil.ch/webdav/site/fra/.../Entretien_Pratiques-Adam.pdf)

Amossy, R. « *Argumentation et Analyse du discours : perspectives théoriques et découpages disciplinaires* », *Argumentation et Analyse du Discours*, n° 1 | 2008, <http://aad.revues.org/index200.html>.

Anscombre, J.C. et Ducrot, O. 1977. « *Deux mais en français* ». *Lingua* 43, p. 23-40.

Anscombre, J.C. et Ducrot, O. (1981) « *Interrogation et argumentation* ». *Langages* n° 52.

Aristote, La rhétorique,

[http://translate.google.fr/translate?hl=fr&langpair=en|fr&u=http://www2.iastate.edu/~honeyl/Rhetoric/oneindex.html&prev=/translate\\_s%3Fhl%3Dfr%26q%3DAristote%2BRh%25C3%25A9torique.%26tq%3DAristotle%2527s%2BRhetic.%26sl%3Dfr%26tl%3Den](http://translate.google.fr/translate?hl=fr&langpair=en|fr&u=http://www2.iastate.edu/~honeyl/Rhetoric/oneindex.html&prev=/translate_s%3Fhl%3Dfr%26q%3DAristote%2BRh%25C3%25A9torique.%26tq%3DAristotle%2527s%2BRhetic.%26sl%3Dfr%26tl%3Den)

Attal, P. « *La négation* »,

[www.contabilizat.ro/file/cursuri\\_de\\_perfectionare/economie\\_generala/Modalites%20d%20enonciation/cap3.pdf](http://www.contabilizat.ro/file/cursuri_de_perfectionare/economie_generala/Modalites%20d%20enonciation/cap3.pdf)

Barry, A. O. « *les outils théoriques en analyse de discours* », en ligne sur l'adresse : [http://slhs.univ-fcomte.fr/rech/laseldi/www/utilisateur/abarry/f\\_activite.htm](http://slhs.univ-fcomte.fr/rech/laseldi/www/utilisateur/abarry/f_activite.htm),

Baudet, C. 2000, « Rhétorique lexicale : Polyphonie et argument d'autorité. Analyse de cas. », *Revue québécoise de linguistique*, Vol. 28, n°2, 2000, en ligne sur l'adresse :

[http://www.usherbrooke.ca/catifq/recherche/Numerisation/BEAUDET\\_REVQU\\_EBLING.pdf](http://www.usherbrooke.ca/catifq/recherche/Numerisation/BEAUDET_REVQU_EBLING.pdf).

Bonnafous, S. mars 1995, « *Analyse du discours, lexicométrie, communication et politique* », *Langages* n° 117. P.68

Charaudeau, P. « *Qu'est-ce qu'analyser le discours politique aujourd'hui ?* »  
Source internet [www.francparler.org/dossiers/pj/charaudeau\\_ciep\\_2007.rtf](http://www.francparler.org/dossiers/pj/charaudeau_ciep_2007.rtf)

Charolles, M. (1978). « *Introduction aux problèmes de la cohérence des textes* »,  
Langue française, N°. 38, pp. 7-41.

Charolles, M. (1986), « *Les activités rédactionnelles* », Pratiques, N° 49.

Norén, C. (2000), « *L'argumentation par autorité dans les répliques de Madame Bovary* », Les polyphonistes scandinaves, n°1, P. 31-52.

<http://akira.ruc.dk/~Michel/Publications/nummer-1-hel.pdf>

Duchastel, J. et Armony, V. *Secondes Journées Internationales d'Analyse Statistique de Données Textuelles, Montpellier (France), 21 et 22 octobre 1993* « *UN PROTOCOLE DE DESCRIPTION DE DISCOURS POLITIQUES* »

<http://www.ling.uqam.ca/sato/publications/bibliographie/jul10.htm>

Garçia, J. « *LE MYSTERE BOUTEFLIKA* », Politique internationale, 4ème trimestre 1999. URL : [www.algeria-watch.org/farticle/tribune/Boutefgarcon.htm](http://www.algeria-watch.org/farticle/tribune/Boutefgarcon.htm)

Salavastru, C. 2005, « *La logique du pouvoir et la dynamique du discours politique* », source Internet,

<http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/docs/00/06/23/11/HTML/index.html>

Kerbrat-Orecchioni, C. « *l'approche interactionniste en linguistique* »

<http://www.lang.osakau.ac.jp/~benoit/fle/conferences/kerbratinter.html>

Kristeva, J. « *Une poétique ruinée* », présentation de M. Bakhtine, *La poétique de Dostoïevski*, Paris, Seuil, 1970

Les polyphonistes Scandinaves, 2002, en ligne, Url :

<http://akira.ruc.dk/~Michel/Publications/nummer6.pdf>

Doury, M. « *L'argument d'autorité en situation : le cas du débat médiatique sur l'astrologie.* » [www.lcp.cnrs.fr/pdf/dou-99b.pdf](http://www.lcp.cnrs.fr/pdf/dou-99b.pdf)

Nølke, H et Olsen, M. 2000, « *POLYPHONIE: théorie et terminologie* »,

[rudar.ruc.dk/bitstream/1800/3698/1/Olsen\\_Polyphonie.pdf](http://rudar.ruc.dk/bitstream/1800/3698/1/Olsen_Polyphonie.pdf)

Touratier, C. « *La négation, essai de définition et portée* », en ligne sur

l'adresse : <http://sites.univ-provence.fr/wclaix/negation.pdf>

Quintilien,

<http://bcs.fltr.ucl.ac.be/scripts/querybcs/query.idq?CiMaxRecordsPerPage=20&CiRestriction=quintilien&CiScope=%2F&CiSort=rank%5Bd%5D&TemplateName=query>

Site officiel de la Présidence de la République Algérienne, <http://www.el-mouradia.dz/francais/president/Presidentfr.htm>

Site de l'Assemblée Nationale Française, <http://www.assemblee-nationale.fr/international/reception-algerie-cr.asp#discours2>

Scalaire, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Scalaire>

Site Web, Portrait du Président A. Bouteflika, <http://www.khaoula.com/boutaflika.htm>

TLFi, [http://www.larousse.fr/ref/NOM-COMMUN-NOM/negation\\_72861.htm](http://www.larousse.fr/ref/NOM-COMMUN-NOM/negation_72861.htm)

Wikipedia, La négation en linguistique, <http://fr.wikipedia.org/wiki/Scalaire>

**A N N E X E S**

**LES QUATRE DISCOURS CONSTITUTIFS DE NOTRE  
CORPUS**

## **D1/ DISCOURS A LA NATION**

**(Alger, Samedi 29 Mai 1999)**

Au Nom de Dieu le Clément et le Miséricordieux

Peuple algérien,

Lorsque vous m'aviez témoigné votre confiance en m'élisant à la Présidence de la République, je n'ignorais pas les attentes légitimes de la collectivité nationale, comme vous connaissez, tous, la profondeur et les dimensions multiples de la crise qui meurtrit le pays.

En m'adressant à vous, pour la première fois depuis ma prise de fonction, je veux vous faire part de certaines décisions que j'ai prises et d'orientations que j'ai fixées, mais principalement, vous préciser le cadre général et les priorités de l'action que je compte mettre en œuvre, ainsi que les conditions qui me paraissent commander impérativement sa réussite. Parmi celles-ci, le ferme soutien des citoyens et leur implication effective constituent le point essentiel, et il n'est que naturel, qu'ayant à peser essentiellement sur les processus de réalisation de son avenir, le peuple algérien soit informé régulièrement et le plus exactement possible de l'état et de la marche des affaires de la nation.

Peuple algérien,

Depuis de longues, de trop longues années, maintenant, notre pays est en proie à de dures épreuves, marquées par le déchaînement des démons de la haine et de la division, la détresse de larges couches de la population vouées à la précarité sociale, l'angoisse et le désarroi de millions de jeunes, frappés par l'échec scolaire, confrontés au chômage, à l'absence de perspectives d'intégration, exposés au spectacle quotidien de la dégradation des valeurs sociales.

Voyons où nous ont conduit certaines politiques irréfléchies qui ont gaspillé des chances et les ressources de la nation. Des politiques aventuristes qui ont exacerbé les frustrations et les antagonismes au sein de la société, fissuré la cohésion sociale, affaibli l'Etat et affecté la confiance de la nation en elle-même et en sa capacité à sécréter ses valeurs. Au point de faire chercher ailleurs qu'en nous-mêmes une façon de vivre notre foi, pourtant millénaire. Au point de vouloir faire, ici et là, en appeler à l'étranger comme arbitre de nos dissensions.

Voyons, tous, ce que nous ont coûté ces déchirements en vies humaines et en destructions. Comment exprimer toute l'horreur de ces actes d'une barbarie inouïe ? Comment mesurer les douleurs et les peines indicibles des proches des victimes de ce terrorisme odieux ? Comment compatir à ces détresses infinies ? Que dire à l'épouse qui a perdu le père de ses enfants ? Que dire à la mère torturée par la mort de ses fils ? A ces familles traumatisées, ravagées dans leur honneur et dans leurs affections ? Comment soulager ces souffrances, comment les apaiser jamais ? Et faut-il que, sans fin, dans notre pays bien-aimé, la douleur et la mort appellent la mort et la désolation ?

Voyons où ont été réduites les espérances nées de la grandiose victoire de l'unité nationale qui avait consacré l'indépendance du pays. Celles qu'avaient suscitées les conquêtes sociales et la mise en œuvre des conditions de la pleine réalisation du droit de chacun à la dignité.

Voyons la régression que nous avons subie sur tous les plans de notre vie économique et sociale. Voyons de quel abaissement dans nos positions dans le monde et dans le prestige international de notre pays nous avons payé nos divisions et l'affaiblissement de la conscience nationale.

Voyons à quel péril extrême a échappé notre pays quand la folie criminelle des uns, les calculs égoïstes des autres - faisant le jeu des ingérences extérieures - ont menacé l'Etat d'effondrement et la nation d'éclatement.

Grâce au ressaisissement des algériennes et des algériens, qui condamnaient, largement et sans équivoque les voies de la violence, et grâce à l'action de l'Armée Nationale Populaire et des forces de sécurité, était alors conjuré le péril imminent de l'anéantissement national, préservées l'intégrité du territoire et l'unité du peuple, affirmé le refus d'abdiquer la souveraineté nationale, le principe républicain, en même temps qu'allait être consolidé le processus démocratique.

Face à ceux qui ont voulu contester à la nation, menacée dans ses fondements, le droit de se défendre et à l'Etat celui d'assumer son devoir impérieux de veiller à l'ordre et à la sécurité publique, je veux affirmer, au nom de la collectivité nationale, sa considération, sa reconnaissance et sa solidarité à l'égard de l'action de l'Armée Nationale Populaire, des forces de sécurité et des patriotes d'hier et d'aujourd'hui qui, dans le cadre de la loi, ont mis en œuvre leur droit à la légitime défense. Cette action a comporté de leur part un sens élevé du devoir et de grands sacrifices. Je tiens à déclarer hautement, face aux déclamations

politiciennes et aux donneurs de leçons à la mémoire courte et à l'attention sélective, que l'Armée Nationale Populaire et les forces de sécurité ont bien mérité de la patrie.

Peuple algérien,

Aujourd'hui l'heure est venue d'un nouvel élan dans le réveil de la conscience nationale, qui permettra d'éliminer la violence dans les actes et dans les esprits, de rétablir pleinement la concorde civile et de dépasser ainsi une crise à l'origine de laquelle la déliquescence de l'Etat a eu une part considérable.

Cet élan est possible. Il est possible pour peu que nous achevions de nous convaincre, tous les patriotes de ce pays, que l'Algérie appartient à tous ses enfants, qu'elle a besoin de chacun d'eux et qu'elle a une place pour chacun d'eux. Il est possible pour autant que nous réalisons, tous, que ce n'est qu'en s'assumant dans toutes ses diversités que notre pays pourra s'ouvrir les chemins d'un avenir fécond. Il est possible si nous admettons, tous, que l'ordre républicain et démocratique, les droits constitutionnels aux libertés publiques et individuelles et leur respect, constituent le socle intangible du pacte social qui, seul, peut permettre à la nation de préserver son unité et de réaliser les espérances communes de progrès et de prospérité.

Cet élan est possible pour autant que nous sachions assumer avec responsabilité et sérénité les séquelles du déchirement national, c'est-à-dire dans la compassion et dans la justice, dans la compréhension, dans la clémence et dans la générosité.

La compassion active pour les victimes des actes odieux du terrorisme. La justice et sa rigueur pour la barbarie criminelle. Mais aussi la clémence. Mais aussi la compréhension. Pour ceux qui ont été pris dans la tourmente mais dont la conscience a réprouvé les voies de la violence aveugle. Pour ceux qui refusent d'être les ennemis de leur peuple. Pour ceux que leur seule conviction ne doit pas exclure de la communauté nationale.

Exprimant les valeurs profondes de tolérance et de générosité de notre peuple et sa volonté d'affirmer son unité pérenne, je dis solennellement à ceux-là que je suis pleinement disposé, et dans l'immédiat, à initier les mesures qui leur permettront, dans le cadre des lois de la République, d'aspirer à reprendre leur place au sein de la société et de concourir à la réalisation des espérances communes.

En ouvrant, ainsi, les chemins où pourront s'exprimer les voix de la sagesse et celles du ressaisissement, j'ai conscience de répondre au vœu profond de la nation, à son aspiration à la paix, la stabilité et la sécurité, ainsi qu'au sentiment de ceux qui ont à cœur de se dissocier clairement d'une barbarie criminelle qui a souillé toutes les valeurs sacrées et humaines, et contre laquelle l'Etat, fidèle à son devoir, continuera de lutter avec toute la détermination et toute la rigueur nécessaires au plein rétablissement de l'ordre et de la sécurité.

Tout malheur doit avoir une fin, et la concorde nationale, il faut que chacun s'en convainque, ne sera et ne saura être pleinement rétablie que si l'on répond notamment aux quatre impératifs suivants, à savoir :

- le strict respect de la Constitution en se conformant à ce qu'elle autorise et à ce qu'elle bannit et en appliquant par la même les lois de la République ;
- la solidarité agissante de la communauté nationale avec les veuves, avec les orphelins et les autres victimes ;
- la reconnaissance du rôle des institutions étatiques et des patriotes qui ont sauvé le pays d'un chaos irrémédiable ;
- l'ouverture de la voie de retour, au sein de la communauté nationale, à ceux dont la route s'en est écartée, et ce en toute probité, en toute loyauté, avec le courage de la conviction, avec noblesse et dans le respect de la parole donnée.

Que Dieu assure nos pas, à tous, dans cette bonne voie.

Peuple algérien,

L'aspiration à la dignité et à l'égalité était au cœur de la guerre de libération. C'est dire que les droits qu'elle comporte sont des principes fondateurs de l'Etat national ; c'est comprendre, aussi, comment leur mépris a entamé gravement la légitimité des institutions étatiques et a contribué, essentiellement, à nourrir le déchirement et la violence au sein de la société.

Je le déclare nettement : l'Etat est malade. Malade dans ses institutions. Malade dans son administration. Malade des pratiques à large échelle du passe-droit, du clientélisme, des abus de force et d'autorité, de l'inefficience et de la vanité fréquentes des recours, des privilèges inconsidérés, du gaspillage et du détournement impunis des ressources collectives, toutes circonstances qui ont affaibli l'esprit civique dans la nation, éloigné des compétences et des probités

de la gestion des affaires communes et perverti gravement le sens de l'Etat et du service public.

J'ai indiqué dans le programme que j'avais soumis à votre appréciation que la régénération de l'Etat conditionnait essentiellement le retour durable de la stabilité comme le resserrement de la cohésion sociale, et qu'elle constituait la fondation indispensable sans laquelle ne pourra être construit durablement quelque progrès que ce soit dans la vie économique, sociale et culturelle de la nation.

Rebâtir la confiance en refondant l'Etat sur la base du droit et de la promotion des intérêts collectifs de la nation, dans la seule distinction par le mérite et la compétence, dans l'efficacité et la qualité sans cesse accrues des prestations du service public et dans l'égalité stricte à leur accès, telle est la finalité du second axe de l'action que je me suis engagé à mettre en œuvre. Les tâches à réaliser dans cette perspective sont immenses, les obstacles sont nombreux et les résistances risquent d'être acharnées. Aussi vous demanderai-je d'assurer avec constance votre soutien à la mise en œuvre de cette vaste entreprise que, pour ma part, fidèle à mon engagement et au mandat du peuple, je me déclare résolu, avec l'aide de Dieu et la vôtre, à poursuivre sans ménager mes efforts ni relâcher ma détermination.

C'est avec l'aide de tous les citoyens sincères, ceux qui n'ont jamais cessé de croire en l'Algérie et en sa capacité à se relever des plus dures épreuves, que nous montrerons que les ressorts profonds de notre grand pays n'ont pas été définitivement brisés et que les valeurs de justice et de solidarité de la glorieuse Révolution de Novembre n'ont pas été complètement anéanties.

Dans ce cadre de la réhabilitation de l'Etat et du service public, des décisions rapides s'imposent. Elles seront prises en pleine connaissance de cause. La démarche d'ensemble, quant à elle, devra être globalement réfléchie, se garder de toute improvisation et éviter les actions velléitaires sans lendemain. C'est pourquoi j'ai décidé, pour la mise en œuvre de ce dessein, comme pour les dossiers décisifs du renouveau national, tels que, notamment, le système éducatif et les grandes mutations des modes d'organisation et de fonctionnement de l'économie, de mettre en place des cadres spécifiques temporaires, qui seront largement ouverts aux compétences nationales réelles, sans distinction de statut ou d'appartenance, à l'effet de procéder à un bilan objectif de nos expériences et de nos erreurs, à une évaluation rationnelle des situations réelles et de leurs

causes profondes, à l'effet, également, de cerner les options ouvertes dans leurs conséquences immédiates et lointaines et dans les moyens qu'elles requièrent. A partir de ces travaux préparatoires auxquels sera fixé un terme impératif, et dans le cadre des orientations du programme que vous avez ratifié en m'élisant, seront arrêtés après sanction du Parlement le cas échéant - des plans d'action cohérents et coordonnés à la mise en œuvre desquels les pouvoirs publics devront s'attacher avec toute la rigueur, la fermeté et la constance que commande l'enjeu en cause : la construction d'un Etat fort et juste qui sera le catalyseur des efforts de la société et le ressort essentiel de la réalisation des aspirations de la nation.

Dans le processus qui sera ainsi mis en œuvre, la réhabilitation de la justice et son élévation au niveau des exigences et des aspirations nouvelles, auront une priorité particulière. Parce que c'est la justice, fondement de tout pouvoir, clé de voûte de l'Etat de droit, qui, seule, peut garantir réellement la protection du citoyen contre les abus d'où qu'ils viennent ; qui, seule, peut réaliser concrètement le principe de la primauté de la loi et l'égalité devant elle ; qui, seule, peut permettre aux plus humbles et aux plus faibles de faire valoir tous leurs droits.

Pour l'immédiat, le respect de la présomption d'innocence, les modalités de la détention préventive, les conditions de la réparation de l'erreur judiciaire, notamment au plan moral, en ce qu'elles attendent au bien le plus précieux de l'individu, à sa liberté, sa considération, sa dignité et l'honneur de ses proches, et parce qu'elles donnent lieu de manière criante, à des dépassements et à des situations anormales, ont appelé mon attention de manière pressante. A cet égard, et pour le plus grave, il serait totalement contraire à l'esprit qui inspire l'énoncé, par la Constitution, des droits individuels fondamentaux de l'algérien que puisse être consacrée une interprétation de la loi qui conférerait à des magistrats le pouvoir de prolonger indéfiniment la détention des prévenus. Il doit être impérativement et rapidement mis fin à cette anomalie. Aussi, et en ma qualité de garant de la Constitution, je demande au gouvernement d'initier en urgence s'il devenait nécessaire au regard de ce double impératif- auprès du Parlement, les moyens de droit propres à lever une ambiguïté qui aurait fondé une jurisprudence attentatoire aux droits fondamentaux du citoyen.

La même détermination qui sera appliquée à l'œuvre de régénération de l'Etat, devra être employée à préparer les chemins de l'avenir. Ceux-ci passent par l'adaptation aux exigences multiples, complexes et combien exaltantes d'un monde entraîné dans un mouvement de plus en plus rapide et qui condamne de

plus en plus impitoyablement ses retardataires. Dans ce cadre, et en toute priorité, je déclare solennellement à la nation que l'heure est venue de cette réforme véritable de l'école et du système d'enseignement que commandent les exigences du développement intellectuel et moral de notre jeunesse ; que commande la situation de ces dizaines et ces dizaines de milliers de jeunes rejetés annuellement par le système scolaire, sans perspective, pour le plus grand nombre, d'accéder à une qualification professionnelle, de plus en plus indispensable à l'intégration sociale dans les réalités d'aujourd'hui.

L'heure est venue de mesurer, au regard de ces enjeux, la vanité et tout le dérisoire des appréhensions ressenties ici et là, de dépasser les pesanteurs et les controverses stériles et de s'attacher, ensemble, à définir, à ériger puis à consolider sans cesse l'école qui permettra à nos enfants de conquérir leur avenir par une intégration active au progrès universel, dans le respect du génie particulier de la nation et de ses valeurs propres.

Au côté de la famille, l'école constitue l'autre creuset où se forge la spécificité du citoyen et de la société ; toutes les deux les façonnent.

La question de nos valeurs et des fondements de l'identité algérienne a été tranchée définitivement, et il ne saurait être toléré une quelconque remise en cause ou occultation. Cela ne doit pas, cependant, nous conduire à un repli sur soi régressif et à un sectarisme borné, étranger aux valeurs mêmes dont nous nous réclamons, et qui ne pourrait que nous faire tourner le dos au progrès. Il importe que nous nous remettions en cause et que nous nous enrichissions, assurés de ce que nous sommes et forts de ce que nous voulons, sans surenchère, sans fatuité, de toutes les expériences ; celles de pays voisins et frères qui partagent nos appartenances civilisationnelles et toutes celles qui, dans le monde, sont susceptibles d'élargir notre vision, de nous écarter de la médiocrité et de renforcer notre démarche en vue d'assurer aux générations futures une place digne et active dans le monde technologique de demain.

Etant musulmans, berbères ou amazigh et arabes, toute tentation politicienne rejetée, nous ne pouvons nous considérer plus musulmans, plus berbères ou amazigh, plus arabes que les autres peuples d'appartenance commune.

Des normes et des moyens de développement nouveaux prévalent désormais dans le monde. Nous ne saurons en être qu'en nous y adaptant, loin de toute surenchère, sans excès ni entêtement, sans égoïsme ni narcissisme. Nous faisons partie de ce monde ; le système d'enseignement repose sur l'expérimentation et

l'acquisition des connaissances ; il ne peut prétendre à la spécificité par un simple satisfecit qui ne change en rien la réalité des faits.

Tout acquis a sa part de notre considération, mais pas au point d'en faire un dogme non susceptible d'adaptation et d'évolution. C'est la loi de la vie. Que l'on se mette, avec humilité et simplicité, sans fatuité, ni faconde, ni entêtement, à l'école des autres pour apprendre ce que nous ne pouvons apprendre qu'auprès des autres.

Loin de moi l'idée de provoquer quiconque, car, moi-même, j'ai longtemps célébré la fierté de notre grand peuple. Mais, j'ai, depuis, acquis la conviction que cette fierté devient d'autant plus légitime et méritée lorsqu'on se distingue, en rivalisant avec les autres dans les domaines de la compétition, de la qualité et de la performance. Ce qui vaut pour l'école vaut également pour d'autres domaines.

On ne démontre pas son patriotisme par de simples slogans. Le patriotisme est une valeur concrète qui s'exprime dans la quotidienneté, en tous lieux, en tous temps et dans tous les domaines.

Il ne suffit, il ne suffira pas du tout, pour peu qu'on s'autorise à monopoliser cette valeur, pour peu que l'on admette de laisser quiconque en aura mérité un jour, de faire du patriotisme une rente viagère, pour que l'on s'érige en conscience de la société, en tuteur des autres ou en vigile zélé du passé, du présent et de l'avenir du pays. L'évolution nous dicte de nous adapter à notre temps. La voie à suivre est celle de l'effort d'innovation que n'assumeront que les seules compétences qualifiées et reconnues.

S'il est légitime d'afficher la confiance en soi et de tirer orgueil de son passé, nous ne pouvons prétendre, même à supposer que nous sommes le peuple élu de Dieu, à une place honorable dans le monde sans rompre avec la médiocrité et faire l'effort de nous hisser au niveau de nos espérances.

Cette attitude d'ouverture et de dépassement des frilosités, nous devons dans un prolongement tout naturel, l'appliquer aux domaines de la culture, à la création intellectuelle, à l'expression et au débat libres, car c'est seulement par là que nous saurons nous préserver d'un asservissement passif aux discours et aux modes de pensée extérieurs et seulement par là que nous pourrions valoriser notre identité et enrichir la personnalité nationale dans toutes les dimensions qu'a forgées notre Histoire. Cette liberté et la diversité qu'elle implique, est-il

besoin de le souligner, ne peuvent prendre leur sens et trouver leur effet qu'en procédant fondamentalement du souci de la promotion et de la défense des intérêts de la nation, ainsi que du renforcement de son unité.

Dans ce cadre, je veux affirmer que la nation a besoin, a crucialement besoin de ses élites. De toutes ses élites et dans tous les domaines. L'Algérie a le droit de compter sur ses cadres, qu'ils aient été marginalisés ou qu'ils se soient expatriés. Mais l'Etat a le devoir de leur garantir les conditions de la pleine expression de leurs ressources intellectuelles et techniques, comme celles de leur accomplissement individuel. Je lance un appel à la mobilisation de toutes les élites de l'Algérie au service de leur patrie, en les assurant que j'aurai fortement et constamment à cœur de créer les conditions de leur pleine intégration au mouvement de développement économique, social et culturel que doit impulser la nation.

Peuple algérien,

Le second volet douloureux de la crise que nous vivons, ce sont nos difficultés économiques et leurs conséquences sociales : le chômage et l'extension de la précarité et de la pauvreté qui engendrent tant de frustrations et de difficultés et qui exposent aux périls du désespoir.

Si des réformes ont été engagées -à un prix social particulièrement élevé- dans la voie de l'instauration d'une économie ouverte et soumise aux mécanismes du marché, de nombreuses conditions structurelles et organisationnelles restent à réunir et de nombreux obstacles à franchir pour permettre la pleine expression de nos ressources et de nos possibilités.

Ainsi de l'adaptation intégrale et efficiente de notre système financier aux mutations générées par le passage à l'économie de marché ; une économie de marché véritable, et non la consommation stérile et aliénante d'une rente, "l'économie de bazar" comme on dit, et qui, hélas, a pris fortement corps dans les comportements et les mentalités. Ainsi de l'allègement de la complexité des procédures, des contraintes et des lourdeurs bureaucratiques qui entravent encore l'essor de l'investissement. Ainsi du démantèlement des monopoles de fait et de leurs réseaux occultes qui éloignent l'investissement national non résident et l'investissement étranger. Ainsi de la restructuration industrielle qui doit être clarifiée dans ses options et résolument mise en œuvre. Ainsi des

conditions organisationnelles de la gestion compétitive des entreprises stratégiques et des entreprises à fort potentiel d'entraînement sur l'économie, qui resteront en tout ou en partie sous contrôle de l'Etat. Ainsi de la législation fiscale qui doit être adaptée afin de concourir à une réorientation du capital national privé des activités d'importation vers la production, afin d'exploiter les gisements fiscaux jusque-là inexplorés et de donner de nouveaux moyens de lutte contre la corruption, ce fléau qui mine la cohésion et les valeurs sociales et qui défigure notre pays aux yeux de l'étranger. Ainsi, encore, de l'organisation de l'administration fiscale qui doit être réaménagée en fonction des nouvelles orientations de la législation et débarrassée des pratiques malsaines qui découragent nombre d'initiatives.

Dans la conduite de ces actions et dans la mise en œuvre de la relance de l'activité économique, devenue vitale aujourd'hui, nous devons nous garder des erreurs du passé et veiller, notamment dans cette perspective, au maintien des grands équilibres dont le rétablissement a été si chèrement payé. Nous devons, aussi, dans la réalisation des réformes nécessaires que nous avons été contraints, pour certaines, d'initier sous la pression, accorder une place plus large à l'exigence de justice sociale et assurer une plus grande équité dans la répartition des sacrifices.

Mais nous devons agir dans la cohérence, accepter pleinement les exigences nouvelles et mettre fin aux atermoiements. Dans ce cadre, en particulier, il est intolérable que les garanties et les encouragements particulièrement importants accordés par la loi à l'investissement privé soient remis en cause par des attitudes restrictives, des desseins troubles, ou par le jeu d'intérêts particuliers s'abritant derrière des lourdeurs bureaucratiques ou des lenteurs judiciaires suscitées.

Je déclare ma volonté de lutter de manière implacable contre de tels comportements. J'affirme solennellement le choix des pouvoirs publics pour l'efficacité, et dans ce cadre, et en particulier, leur volonté d'accueillir l'investissement privé national résident et non résident sans autre considération que pour l'élargissement de la base productive du pays et le développement de l'emploi. J'affirme leur détermination à mettre concrètement en œuvre toutes les garanties et toutes les facilités consenties par la loi aux investissements privés et à les adapter et les élargir pour ce qui concerne les exportateurs. Dans ce cadre, je lance un appel pressant à toutes les ressources d'initiatives et aux capacités financières des algériens afin qu'elles se mobilisent au service du

développement national. J'affirme, aussi nettement, notre disponibilité à réaliser avec nos partenaires étrangers toutes les opportunités d'action commune dans le cadre d'une économie ouverte et du respect scrupuleux des engagements.

Peuple algérien,

Parmi les leçons de nos erreurs, nous devons mesurer ce que la faible priorité à l'agriculture au long de décennies nous coûte en termes de dépendance et de ponctions sur des ressources en devises, combien nécessaires au développement économique et social de la nation.

La modernisation de notre agriculture, l'aménagement et la conquête rationnelle de nouveaux espaces doivent constituer dorénavant un axe majeur de notre action et de la préoccupation des pouvoirs publics. Nos actions doivent reposer sur une vision globale cohérente qui tienne compte de toutes les données, des réalités particulières et si diverses des situations, qui évalue et qui se donne les moyens nécessaires à l'orientation, à l'évaluation et au contrôle et qui prémunisse contre les effets pervers de décisions louables dans le principe, mais mal conçues à l'origine et dans leurs modalités.

La clarification du statut des terres agricoles, qui conditionne le progrès global du secteur, pose un problème particulièrement délicat au regard des multiples considérations antagonistes qu'il convient d'aménager. A cet égard, s'il est impératif d'assurer aux agriculteurs les moyens, notamment, d'accéder aux circuits de financement dans les nouvelles conditions de l'organisation de l'économie, il est non moins indispensable de garantir en toutes circonstances et elles peuvent être multiples- que le patrimoine foncier agricole ne soit pas détourné de sa vocation ou d'éviter des enrichissements indus au détriment de la collectivité. C'est pourquoi j'ai ordonné que soit approfondie la réflexion sur ce point, préalablement à sa présentation à la sanction du Parlement. Pour l'immédiat, j'ai demandé au gouvernement d'étudier, à la lumière des contraintes du Trésor public, les modalités de mise en œuvre, dès cette année, de l'engagement que j'ai pris devant les électeurs relativement à l'allégement de la dette des agriculteurs.

Le problème de l'eau qui contraint fortement le développement économique et l'amélioration des conditions de vie des populations se pose tout naturellement en priorité de la politique nationale. Il devra faire l'objet de solutions plus imaginatives dans la conception des projets et dans leur adaptation aux

spécificités des situations. Il devra faire l'objet, également, dans la mise en œuvre des actions arrêtées, d'une plus grande maîtrise et d'une rigueur accrue.

Peuple algérien,

La cohésion sociale dont nous payons si chèrement l'ébranlement est tributaire de l'effort de solidarité de la nation, particulièrement dans cette conjoncture où se sont multipliées les détresses matérielles et les désarrois. L'Etat, expression de la collectivité nationale et de son unité, doit s'attacher à faire revivre l'espoir et la dignité chez ceux que le chômage, le dénuement, ou la diminution physique livrent au sentiment atroce d'exclusion. Dans ce cadre, il se doit, d'abord, de veiller à ce que les citoyens les plus favorisés s'acquittent de leur devoir et que les ressources de la solidarité nationale soient employées adéquatement.

Dans cette perspective, il importe essentiellement que la fraude et l'évasion fiscales, qui atteignent des proportions inconcevables, soient désormais, dans le jugement social et dans nos lois, et lorsqu'elles sont avérées, considérées pour ce qu'elles sont : un vol, d'autant plus indigne qu'il est commis au détriment des plus déshérités.

S'il est tout à fait légitime que l'initiative, le risque et l'effort trouvent leur récompense matérielle, il est intolérable que ceux-là qui en sont justement bénéficiaires s'exonèrent de leur devoir vis-à-vis de la collectivité et de leur contribution aux charges communes de la nation dont ils jouissent des retombées autant et plus que leurs compatriotes.

A la mesure que je suis déterminé à lutter fermement, par tous les moyens, contre certains agissements de l'administration qui lèsent et entravent l'initiative privée, je serai intransigeant, dans le cadre de mes prérogatives, à l'égard. Des comportements de ceux qui continueraient de prétendre jouir des droits que leur procure la citoyenneté sans s'acquitter des devoirs qu'elle comporte.

De son côté, l'Etat devra s'attacher à mieux cibler l'application de l'effort de solidarité en assurant que les prestations versées au titre du budget social de la nation sont subordonnées impérativement à une condition de ressources. Ainsi, encore, dans cette phase difficile de la vie de la nation, l'Etat, dans ses institutions et ses démembrements, se doit de réduire son train de vie dont certains éléments insultent à la détresse des plus démunis, comme il se doit de

mettre fin à la multiplication redondante et coûteuse de ses structures et aux privilèges injustifiés.

Plus généralement, il convient, au regard des besoins vitaux des plus faibles, de rechercher avec application tous les moyens d'élargir les ressources de la solidarité nationale, sans incidence négative sur l'emploi ni sur l'activité économique.

Et comment ne pas évoquer dans ce chapitre le drame du logement avec la cohorte de frustrations, d'expositions aux misères sociales, d'entraves à l'accomplissement individuel, à l'harmonie et à la dignité de la vie familiale qu'il provoque. Avec la longue histoire des détournements de la finalité sociale des efforts de la collectivité, des enrichissements éhontés et des défaillances inqualifiables auxquels il a donné lieu, auxquels il donne lieu ?

La politique du logement, et particulièrement du logement social doit être profondément réaménagée. Ensemble nous devons venir à bout de ce gigantesque défi qui conditionne aussi gravement la stabilité sociale, et dont les solutions offrent un levier à la croissance économique et à l'emploi. Le logement social devra faire l'objet d'une approche nouvelle adaptée à sa finalité et fondée sur des règles d'équité. La mobilisation et la canalisation des ressources d'épargne devront être stimulées et développées en même temps que devront être réunies les conditions d'une plus grande efficacité dans les processus de réalisation associant le secteur public et le secteur privé. Dans ce cadre, en particulier, les principes d'inaliénabilité, d'incessibilité et d'interdiction de la sous-location du parc de logements sociaux devront être consacrés. Les pouvoirs publics, à tous les niveaux, devront assurer avec rigueur, conviction et vigilance, la mise en œuvre des nouveaux dispositifs. Ils le feront, j'y veillerai, avec le concours et l'implication responsable de tous les citoyens.

Dans le domaine social de l'action des pouvoirs publics, les jeunes doivent faire l'objet d'une préoccupation accrue. Il importe, d'abord, de procéder à une évaluation objective des dispositifs en œuvre afin de procéder aux redéploiements et aux correctifs utiles. Par ailleurs, il conviendra de promouvoir la participation citoyenne par, notamment, l'incitation, l'encouragement et l'aide matérielle au regroupement organisé des jeunes, qui peut offrir un cadre approprié pour la mobilisation du potentiel d'enthousiasme et de générosité que porte cette force de la nation, et pour son application à l'utilité publique.

Plus particulièrement, la reconquête des espaces intérieurs en proie à une stérilisation accélérée du fait de l'exode rural, qu'il convient impérativement de freiner, et la réalisation des immenses potentialités du sud du pays devront pouvoir offrir à la jeunesse un champ d'action à la mesure de sa vitalité.

La multiplication des mécanismes de l'intégration sociale et, essentiellement, le développement quantitatif et qualitatif de la formation professionnelle, sa valorisation, son articulation cohérente avec les paliers du système éducatif, et son adaptation aux exigences du développement technologique seront un axe majeur de l'action des pouvoirs publics.

Dans cette même perspective, l'aménagement des facteurs qui peuvent affecter négativement l'insertion sociale devra être impérativement et systématiquement recherché.

Au regard de cette orientation, j'ai décidé qu'une attention particulière soit accordée à la situation des jeunes vis-à-vis du service national. Ainsi, des dispositions pratiques seront incessamment arrêtées en vue du règlement de la situation des personnes âgées de 27 ans au 31 décembre 1999, à l'exclusion des sursitaires et des insoumis, dont la situation sera examinée au cas par cas selon des modalités prédéfinies. Cette mesure touchera près de 800.000 jeunes. En tout état de cause, les dispositions adéquates seront prises pour que tous les citoyens incorporables et qui ne l'auraient pas encore été voient leur situation régularisée dans le courant de l'année 2000.

Peuple algérien,

C'est dans le sentiment profond de la justesse des choix pour une société apaisée, s'assurant dans ses diversités dans la concorde civile, pour un développement économique, social et culturel en prise avec les exigences de notre temps, et c'est en nous attachant à les réaliser sans laisser part au doute, que nous consacrerons dans le monde le respect de notre détermination à être nous-mêmes et à rester maîtres de notre destin.

L'élection du 15 avril a marqué à cet égard une date éloquente et péremptoire. Nous entendons désormais mettre en œuvre les choix décidés librement par le peuple loin de toute ingérence. Nous entendons redevenir pleinement l'Algérie, avec ses réalités et ses difficultés certes, mais avec ses espérances, ses atouts conséquents pour les réaliser et sa volonté de les réussir.

Sur cette base, nous sommes pleinement disposés à développer, tournés seulement vers l'avenir, dans le respect mutuel et la réciprocité, et dans toutes leurs possibilités, les relations qui découlent des appartenances communes, des traditions d'échanges économiques et humains, ainsi que des intérêts partagés.

Nous sommes résolus à affirmer notre appartenance au Maghreb arabe, laquelle nous dicte d'œuvrer, par delà les difficultés conjoncturelles, à combler l'immense retard pris par le processus d'union, d'autant que les relations avec l'Union européenne offrent un champ particulièrement important au déploiement de la solidarité des pays de la région.

Notre appartenance au Monde arabe nous fait un devoir de concourir à la solution des graves problèmes qu'il connaît et d'œuvrer activement à la réconciliation en son sein.

Notre place en Afrique nous commande naturellement la solidarité avec les détreesses, les espoirs et les revendications qui s'y expriment.

Dans ce cadre, il nous faudra répondre, bientôt, à l'honneur que nous fait le continent de se réunir à Alger. Nous aurons à cœur, conformément à nos traditions, d'assurer les meilleures conditions pour le plein succès des travaux de ce sommet.

Au regard de la position géographique de l'Algérie, il nous fait, aussi, être conscients de ce que représente notre pays pour la paix et la sécurité dans la région et en Europe, et revendiquer notre part, notre juste part, dans la définition et la mise en œuvre des processus collectifs qui s'amorcent dans l'ensemble euro-méditerranéen.

Il va sans dire que nous serons activement attentifs aux développements des rapports internationaux qui affectent la paix et la stabilité dans le monde, comme nous serons soucieux, au plan bilatéral, de développer, partout dans le monde, en Amérique, en Asie, en Europe, les intérêts mutuels fondés sur les principes d'équité, de paix et de coopération, dans le cadre de la promotion du mouvement vers la complémentarité et la solidarité universelles.

Peuple algérien,

Plongée dans une mer d'épreuves que lui ont imposées le destin et le mauvais génie des hommes, l'Algérie n'a pas sombré. Il faut en rendre grâce à Dieu. Et, aujourd'hui, s'éclairent les chemins du dépassement d'une crise qui n'épargne ni le

sang, ni les larmes, ni les souffrances des algériens, et surtout les plus humbles. Que tous nous suivions le cap que nous indiquent le patriotisme et la sagesse. Que tous nous acceptions les exigences que nous dicte le devoir vis-à-vis de la nation et de son unité. Alors, plus forts de la leçon de nos épreuves, nous pourrons conjuguer pleinement nos efforts, mobiliser les ressources de notre vaste pays et celles du génie national pour faire revivre l'espoir et édifier la société de justice et de progrès à laquelle, après tant de vicissitudes, a droit notre pays. Car le malheur, je veux vous l'assurer mes chers compatriotes, n'est pas notre fatalité. Nous l'avons prouvé hier. Ensemble, avec l'aide de Dieu, nous le démontrerons aujourd'hui.

A la grâce de Dieu. Je m'en remets à lui. Il est mon recours et mon soutien.

«...on m'a commandé de faire justice entre vous. Dieu est notre Seigneur tout comme votre Seigneur. A nous nos œuvres et à vous vos œuvres. Pas d'argumentation entre nous et vous. Dieu va réunir nous et vous. Et vers Lui le devenir » (Coran- Consultation - 15)

«...ton Seigneur suffit, comme guide et secours.» (Coran - Discernement -31)

Gloire à nos valeureux martyrs !

Vive l'Algérie !

## **D2/ 10<sup>ème</sup> SESSION PLENIERE**

### **DU FORUM DE CRANS MONTANA**

#### **ALLOCUTION**

**(Crans Montana, Suisse, Dimanche 27 Juin 1999)**

Votre Altesse Sérénissime,

Excellences,

Monsieur le Président du Forum,

Mesdames et Messieurs,

Votre forum, à l'utilité et aux succès reconnus, riche de la diversité et de la qualité de ses participants, constitue un lieu privilégié d'échange et de débat. Il l'est d'autant plus qu'il se tient dans ce havre de paix, de démocratie, de liberté et de travail qu'est la Suisse dont j'ai plaisir à saluer, au nom de l'Algérie, le peuple et les dirigeants avec à leur tête Son Excellence Madame Ruth Dreifuss, Présidente de la Confédération.

Je voudrais aussi remercier M. Jean-Paul Carteron et toute l'équipe de la Fondation Universale pour cette opportunité qu'ils nous offrent de participer à ce forum de pouvoir ainsi y faire entendre la voix de l'Algérie et vous donner une image actualisée de mon pays. L'Algérie qui s'attelle à préparer son insertion dans le XXI<sup>ème</sup> siècle et à accompagner le mouvement d'un monde dont elle partage les préoccupations, les appréhensions mais aussi les espérances.

Elle s'y attelle avec courage, ténacité, conviction, forte de ses multiples atouts et de l'appui soutenu de ses nombreux amis auxquels, de cette tribune, je voudrais aussi exprimer, au nom de tous les algériens ma gratitude et mes vifs remerciements.

Elle s'y attelle en essayant de mettre en œuvre, résolument, un processus de développement économique et social totalement imprégné des exigences d'un monde ouvert et d'un marché mondial intégré ; un monde dans lequel les barrières qui entravent les échanges et la circulation des capitaux sont vouées à la disparition. Mais dans le même temps, nous ne devons pas ignorer qu'un développement durable à visage humain est celui qui repose sur une base économique et sociale suffisamment large.

C'est pourquoi, en l'occurrence, l'Algérie consciente de sa position géostratégique au cœur du Maghreb qui constitue le flanc sud-ouest de l'Europe et de l'Otan et partant au sein du flanc sud de la Méditerranée, considère que c'est aussi dans l'espace euromaghrébin et euro-arabe que son développement futur doit s'ancrer pour aller à la rencontre de l'économie mondiale.

Elle considère en outre que, si du fait de la mondialisation, les objectifs économiques et commerciaux constituent une donnée majeure incontournable dans les relations internationales, les relations diplomatiques devraient aller, au-delà de la raison et des intérêts économiques, au cœur de la recherche de la paix, de la stabilité, de la compréhension entre les peuples, du respect mutuel entre les nations, et de la prise en compte des menaces que font peser sur l'humanité, les fléaux de la faim, de la misère, de la pauvreté rampante, de la dégradation de l'environnement et du terrorisme.

L'Algérie considère enfin que si les exigences d'un marché mondial intégré, vouent de plus en plus les relations économiques à se réaliser en dehors des gouvernants, ceux-ci, c'est-à-dire les Etats, n'ont pas moins un rôle central à jouer pour éviter les désordres financiers, amortir les effets sociaux pervers de la compétition, assurer une régulation intelligente des flux économiques et financiers, et atténuer les déséquilibres internationaux, sources de déstabilisation, de conflits et finalement de souffrances pour l'humanité.

Tels sont, Mesdames et Messieurs, les paramètres directeurs de notre stratégie d'insertion dans l'économie mondiale et de reconstruction nationale. Une reconstruction d'autant plus nécessaire et urgente que notre crise économique plonge de profondes racines dans l'état actuel de la société.

Je le dis sans complaisance parce qu'astreint à un devoir d'objectivité aussi bien à l'égard de nos partenaires potentiels qui ont le droit de savoir, qu'à l'égard de mes compatriotes eux-mêmes qui accèdent à la responsabilité et qui sont donc dans l'obligation d'établir leurs nouveaux repères sur des diagnostics objectifs.

Mais, si crise profonde il y a eu, l'Algérie est sortie de sa convalescence. Elle est en train d'émerger avec ses convictions démocratiques, son programme de réformes, sa volonté de restructuration, de rénovation et de coopération, sur la scène du monde.

Les nombreux contacts et échanges que nous avons eu récemment avec les pays frères et amis, ont permis à tous les visiteurs de se rendre compte, sur place, que l'image véhiculée çà et là par certains médias étrangers - et même nationaux - sur la situation de notre pays, n'est pas tout à fait conforme à la réalité.

Certes, des difficultés subsistent. Certes, la société est encore perturbée par les effets de la tourmente qui a failli emporter l'Etat. Certes, un travail énorme reste à accomplir pour asseoir les normes d'une société démocratique et d'une économie totalement libérée des contraintes bureaucratiques. Mais, grâce à une ferme volonté politique d'aller de l'avant, de consolider la concorde civile et de libérer totalement l'initiative, la sécurité et la confiance sont de retour.

C'est dans cette perspective, qu'en toute liberté, les Algériens m'ont investi de leur confiance en adoptant le programme que je leur ai proposé.

Mesdames et Messieurs,

L'intégration à l'économie mondiale, qui sous-tend donc tout le processus d'adaptation envisagé, signifie, pour l'Algérie, tout à la fois la conclusion de l'accord de libre échange avec l'Union européenne et l'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce.

Cela implique, de consolider les acquis de la transition d'un système de gestion étatique et centralisé, vers l'économie de marché.

Cela implique aussi de se donner les moyens de créer des avantages comparatifs nouveaux afin de faire de l'Algérie un centre prometteur de production compétitif et d'exportation.

Nous le pouvons pour autant que les importantes ressources naturelles dont dispose l'Algérie soient valorisées à travers la mise en œuvre résolue des facteurs déterminants de la relance que sont le cadre de gouvernance, le niveau d'organisation du système institutionnel, le niveau de management, la solidité des sources d'innovation, la qualité des ressources humaines et la modernisation infrastructurelle du territoire.

Dans le même temps, il s'agit d'œuvrer à la réforme de notre système monétaire et financier, d'asseoir la confiance de nos partenaires par des mesures internes et des garanties internationales, et de créer ainsi, avec eux, les conditions d'un partenariat durable.

Mesdames et Messieurs,

Le cadre de gouvernance, d'abord, constitue l'une de mes priorités essentielles.

Dans ce domaine, il est tout à fait clair dans mon esprit que l'adaptation du pays aux tendances du monde ainsi que la prise en compte des aspirations profondes des algériens, passent impérativement par la construction d'un cadre de la vie institutionnelle et sociale ouverte, transparent et participatif, qui permette, et garantisse l'exercice des libertés publiques et individuelles ; assure l'ouverture politique, la promotion des associations représentatives de la société civile, la multiplicité et la diversité des médias, et qui organise une large décentralisation des pouvoirs.

C'est dans cette perspective que seront, notamment, entreprises la rénovation de l'administration et la réhabilitation du service public. Il s'agit, à cet effet, d'éliminer les pratiques du clientélisme, la corruption et les abus d'autorité, et d'assurer une qualité sans cesse croissante de prestations servies dans le strict respect des principes d'impartialité et d'égalité, de rationaliser l'organisation du travail et de développer les instruments de planification stratégique, de prise de décision et de soutien à l'économie en ayant recours aux technologies modernes de communication ainsi qu'aux compétences avérées des cadres résidents et non-résidents.

C'est, en effet, au prix de ces réformes que seront définitivement écartées les menaces susceptibles de provenir des idéologies simplificatrices et totalitaires; que sera préservée une classe moyenne capable de contenir les velléités extrémistes et de restaurer la confiance entre les gouvernants et la société.

Dans cet ordre d'idées, il est tout aussi clair dans mon esprit que l'adhésion de l'Algérie au respect des droits de l'homme ne souffre d'aucune réserve. A cet égard, la formation, l'indépendance et la protection du juge s'avèrent nécessaires afin de faire respecter d'une manière effective le droit à l'inviolabilité de la personne, les libertés individuelles et le respect strict de la propriété privée dans le cadre du droit.

De même, l'Etat ne doit plus être, comme par le passé, la seule entité sur le terrain de la gouvernance. Désormais, à la faveur de la démocratie naissante, les conditions doivent être réunies afin que la société civile qui est en train d'émerger, prenne dans le pays une place de plus en plus active.

Cette évolution ne signifie nullement que l'Etat doit être délesté de toutes prérogatives. Il continuera à jouer pleinement son rôle en tant que garant du contrat social par l'accès de tous aux ressources nationales et la protection des couches les plus défavorisées ; garant du développement permanent des ressources humaines, responsable du respect du droit et de la sécurité y compris économique ; agent de la régulation et de la promotion du développement économique et social. Mais dans l'avenir, et afin de favoriser une réelle participation du mouvement associatif au développement et au progrès de la Nation, des mécanismes seront mis en place qui offriront le cadre approprié à une concertation permanente sur les grandes questions d'intérêt général ainsi qu'à la réalisation consensuelle d'une dynamique solidaire d'équilibre, de stabilité et de dialogue social.

Une approche nouvelle et moderne de l'action gouvernementale et d'administration publique s'avère, ainsi, indispensable pour appuyer les réformes, accompagner la croissance économique et éliminer les sources de conflits et de blocages.

La finalité ultime de la consolidation du cadre de gouvernance telle que je viens d'en indiquer les grandes lignes, consiste à promouvoir les initiatives privées, à libérer la créativité et à mobiliser le talent en vue d'assurer la relance et la modernisation de l'économie qui demeure notre objectif stratégique.

Pour ce faire et nonobstant les encouragements indispensables à apporter à l'investissement des entreprises privées et publiques dans un sens multiplicateur et productif ainsi qu'à la mobilisation de l'épargne nationale et des capitaux étrangers et à la réorganisation du commerce dans le sens de l'efficacité économique, il nous paraît important de mettre en œuvre une politique conséquente d'équipement de base du pays et d'aménagement du territoire.

En matière d'équipement de base d'abord, il est incontestable que les infrastructures publiques constituent les supports les plus sûrs de l'activité économique. Aussi, une politique de grands travaux d'équipement du territoire doit être redynamisée et orientée résolument vers :

- les modes de transport d'avenir, notamment les autoroutes et les voies rapides ;
- la modernisation des transports existants : routes, rails, ports, aéroports
- le développement des télécommunications et des postes

- l'équipement scolaire et universitaire ;
- l'équipement de formation professionnelle
- l'équipement de recherche scientifique ;
- l'extension de l'électrification et de l'alimentation en gaz naturel
- l'aménagement de zones d'investissements pour les Pmi-Pme ;
- l'aménagement de zones pour les industries de l'exportation et pour la promotion des investissements industriels étrangers ;
- l'aménagement de zones franches, de zones de transit, de zones de stockage... ;
- l'aménagement de zones d'expansion touristique.

Il est évident, que tous ces programmes qui relèvent des ressources de l'Etat doivent faire l'objet de prévisions économiques rigoureuses et d'une gestion draconienne des finances publiques. Ils constituent aussi autant de créneaux pour un partenariat fécond.

En second lieu, en matière d'aménagement du territoire qui consiste à remédier aux disparités croissantes dans l'occupation humaine de l'espace et dans le degré d'équipement, notre démarche visera à la reconquête des espaces intérieurs. Celle-ci, devrait favoriser la mise en œuvre efficiente de politiques tendant à la maîtrise et l'organisation de la croissance des grandes villes ainsi que la maintenance territoriale des zones littorales du pays.

Aussi, l'amorce de «l'option hauts plateaux» basée sur les chantiers de grands travaux, propices à l'insertion des jeunes et à la dynamisation de l'activité économique d'une part et une dynamique d'occupation des zones frontalières qui permettra d'enclencher un processus de co-développement avec les pays voisins d'autre part, constituent d'ores et déjà des axes prometteurs de travail parallèlement à la valorisation des richesses touristiques naturelles comme celles de la pêche.

Mesdames et Messieurs,

Parallèlement à la consolidation du cadre de gouvernance ainsi programmée, et à cette réorientation des interventions de l'Etat vers l'appui à l'activité économique, l'Algérie a lancé un processus de transformation fondamentale du

cadre de fonctionnement de l'économie nationale. Deux accords passés avec le Fonds Monétaire International lui ont permis de lancer, à partir de 1994, un programme de réforme économique. Les objectifs de ce programme ayant été atteints, l'accord n'a pas été renouvelé en 1998. C'est là un programme de mise n'œuvre d'un processus d'assainissement et de restructuration économique. Ce processus doit être à présent approfondi pour asseoir un système économique efficace, transparent, et adaptable à l'environnement international. Nous le ferons en consolidant nos réformes, en améliorant nos méthodes d'organisation et de gestion, en encourageant l'investissement et la production et en procurant la sécurité totale au capital, et en restituant la dignité légitime au travail.

Nous le pouvons parce que le plus dur est manifestement passé. Sauf imprévu, un autre rééchelonnement ne s'avère pas nécessaire. En effet, le programme mis en œuvre a permis de rétablir l'équilibre des finances publiques ainsi que la consolidation de la position internationale de l'économie algérienne.

Il a permis également de renouer avec la croissance grâce, et cela mérite d'être souligné, aux activités industrielles non pétrolières et à la croissance du produit agricole. Ce taux de croissance a dépassé le taux de croissance démographique, donnant ainsi la possibilité à l'Algérie d'accroître le niveau de vie et de la consommation qui, dans l'avenir, s'avérera durable.

A cet égard, peut-être serez-vous surpris d'apprendre que l'Algérie connaît une transition démographique rapide depuis 1986 et que le taux de croissance de la population ne cesse de baisser depuis une dizaine d'années. Ceci est le résultat, indirect mais attendu, de l'éducation et du travail des femmes dont l'émergence dans la société est exemplaire parce qu'elle agit en profondeur. L'urbanisation elle-même se stabilise. Après une accélération dans les années 70 et 80, cette stabilisation est la bienvenue parce qu'elle donne le répit nécessaire à nos collectivités territoriales pour s'organiser et améliorer leurs systèmes de gestion urbaine.

Je dois souligner, en outre, que le rétablissement des équilibres économiques et financiers et la libéralisation de l'économie ont été accomplis en une période particulièrement courte. C'est reconnaître la détermination et la vitalité de l'Algérie, l'adhésion de la population et la solidité de la base économique de mon pays.

Il est vrai qu'un coût social extrêmement élevé a été payé : accroissement brut du chômage et détérioration considérable du pouvoir d'achat, en particulier des

classes moyennes du fait des effets combinés à la fois de la dévaluation de la déréglementation, des compressions d'effectifs dues aux fermetures d'entreprises privées et publiques, notamment locales et régionales. En acceptant les lourds sacrifices générées par les réformes, les algériens dans leur grande majorité, ont ainsi démontré leur maturité et leur désir de sortir d'une crise structurelle profonde. Ils ont démontré surtout leur confiance et leur foi en un avenir serein et prospère. Ceci ne peut que nous engager à promouvoir une politique globale capable d'assurer la stabilité sociale que constitue un aspect particulièrement critique de la relance du développement.

C'est la raison pour laquelle le processus des réformes engagées par l'Algérie se veut cohérent. Nous entendons, en conséquence, le poursuivre sur un double front :

1. consolider les acquis de la stabilisation pour la rendre durable et permettre ainsi à toutes les parties prenantes - public, privé national, privé étranger-d'opérer dans un cadre prévisible et sûr.

2. Franchir l'étape de transition pour entrer d'un pas assuré dans une phase de croissance durable.

C'est, Mesdames et Messieurs, dans cette perspective, qu'une action de rénovation profonde sera poursuivie en direction du système monétaire et financier. Cette action qui s'articule autour des principes d'une gestion flexible de la monnaie et de l'indépendance de la Banque Centrale s'appuiera sur l'amélioration des capacités techniques et managériales du secteur bancaire commercial. Des mesures ont été prises qui ont trait à la recapitalisation des banques publiques et au renforcement de la supervision. Elles s'avèrent d'ores et déjà encourageantes, puisque des banques étrangères commencent à s'installer. Il s'agit maintenant de mener, parallèlement à un approfondissement du marché monétaire, un effort de formation continue, y compris des cadres dirigeants ; d'introduire des normes professionnelles, et de moderniser la capacité de gestion des banques. Une autre dimension de la réforme a trait au développement d'un marché financier et son élargissement à des institutions financières non bancaires. A cet égard, une des priorités est d'apporter un appui significatif à la société Générale de la Bourse des Valeurs pour en faire un centre. De même, la convertibilité du Dinar, assurée aujourd'hui pour toutes les opérations commerciales, et même étendue à un certain nombre de services, est appelée à terme à permettre la libre circulation des capitaux. Aussi, l'objectif de

convertibilité complète sera-t-il poursuivi ; mais il se réalisera dans un cadre marqué par le souci de préserver la stabilité, d'appuyer la promotion des activités économiques notamment du secteur privé hors hydrocarbures, et aussi de promouvoir un processus de libéralisation des monnaies et donc de libre circulation des capitaux avec l'ensemble des partenaires, notamment avec les pays du monde arabe en général et de l'Union du Maghreb arabe en particulier.

Mesdames et Messieurs,

A beaucoup d'entre vous, je n'apprendrais sans doute rien en disant que, pour franchir l'étape de transition, en faire son entrée d'un pas assuré dans une phase de croissance durable, l'Algérie dispose d'atouts qui, insérés dans les réformes que je viens d'évoquer, trouveront la pleine mesure de leur valorisation économique.

Je les rappellerai, néanmoins, à l'intention de celles et de ceux qui n'ont pas eu l'opportunité d'en prendre connaissance.

Permettez-moi de les résumer dans ce qui suit :

- un territoire immense et géographiquement bien situé,
- plus de 40 millions d'hectares de terres à vocation agricole,
- des surfaces immenses de sols qui sont éligibles au boisement et au reboisement, et donc susceptibles de générer des effets positifs sur l'emploi et l'économie,
- un potentiel halieutique important grâce à 1200 km de littoral et un plateau continental dont la surface est de l'ordre de 1.400.000 hectares,
- d'importantes ressources minières avec, notamment, le fer, les phosphates, le zinc, le cuivre, le plomb, le kaolin, des traces d'or, d'uranium, et même, me dit-on, de diamant,
- le pétrole et le gaz qui constituent la principale source d'énergie à bon marché,
- un réseau d'électrification qui couvre tout le territoire,
- une base économique non négligeable constituée par un potentiel industriel relativement important,
- une infrastructure portuaire et aéroportuaire denses,

- une base scientifique et technique constituée par des universités, des instituts, des centres de recherche,
- un réseau bancaire réparti sur l'ensemble du territoire,
- un potentiel d'encadrement important, réparti à travers le pays et à l'étranger,
- une main-d'œuvre abondante, qualifiée bon marché, jeune disponible : la population active frôlera le 10 million de personnes en l'an 2000,
- un marché solvable de 38 millions de consommateurs en 2010, de 41 millions en 2015 et de plus de 44 millions en 2020.

Ainsi, pour émerger au développement, l'Algérie a les moyens de base qu'il faut.

De plus, dans le cadre des réformes entreprises, elle s'est dotée d'un Code des investissements incitatif, non discriminatoire et donc propice à la liberté de l'investissement grâce aux garanties tangibles accordées aux investisseurs : transfert du capital investi et des revenus qui en découlent ; avantages fiscaux notamment pour l'investissement productif,...; qu'il s'agisse d'investissements directs, de capitaux algériens ou capitaux étrangers.

Mesdames et Messieurs,

Les larges opportunités d'investissements offertes par l'Algérie au capital privé aussi bien national qu'international peuvent d'ores et déjà trouver un cadre de partenariat fécond entre opérateurs du secteur privé des Pme et du secteur public des complexes industriels.

La Pme d'abord, est de nature à permettre la densification du tissu industriel, la création d'emploi, la valorisation de secteurs d'activités faiblement sollicités jusque-là, tels que le tourisme, la pêche, et autres, ainsi que la diversification des exportations.

Des conditions favorables à cet essor existent déjà qu'il n'est pas utile de rappeler :

- la libéralisation du cadre de fonctionnement de l'économie ;
- un marché solvable en dépit de la récession de ces dernières années, et fortement porteur pour l'avenir ;
- une législation du travail allégée des rigidités

- la disponibilité importante de cadres techniques et de capacités managériales accrue par les incidences de la restructuration du secteur public.

Quant au secteur public, il constitue avec quatre cents (400) unités et complexes industriels et plus de 300.000 cadres et travailleurs qualifiés ; un appareil conséquent, pourvu d'une capacité technique et industrielle appréciable et d'un fort potentiel de croissance. Par ailleurs, les caractéristiques du marché algérien, au-delà des conjonctures, la situation géographique du pays et les liens tissés par le secteur public industriel peuvent permettre à celui-ci de trouver auprès de partenaires étrangers des relais importants sur le marché international pour réaliser son potentiel d'adaptation technologique et de commerce extérieur.

Le fait que ce secteur soit confronté à des dysfonctionnements qui entravent, momentanément, la pleine expression de ses possibilités, ne l'empêche nullement d'être un interlocuteur viable et crédible pour les milieux d'affaires internationaux. Et ce d'autant plus qu'il fait l'objet d'un programme d'assainissement axé sur la privatisation d'une part et la restructuration d'autre part.

Celle-ci s'articule, pour le moment, autour de Holdings publics. Ces Holdings regroupent des entreprises choisies pour leur dynamique de croissance et d'exportation et appelées à créer les conditions leur permettant d'être compétitives et d'accéder aux marchés national et international, financièrement assainies, économiquement viables, techniquement développées et bien gérées.

S'agissant de la privatisation, elle répond, dans notre vision, à des objectifs économiques précis. La cession d'entreprises publiques à des groupes privés devrait maintenir, en effet, leur existence et préserver ainsi l'emploi et les revenus accroissant, en conséquence, leur utilité économique et sociale. Parallèlement, elle devrait assurer à l'Etat des rentrées de fonds qui seront utilisés par ce dernier dans des domaines touchant directement le développement social, les infrastructures et l'habitat. Dans tous les cas, les emplois doivent être préservés et créés et la base de croissance de l'économie renforcée. La participation de l'investissement étranger à la privatisation, largement souhaitée fait de ce dernier, par la force des choses, un partenaire à part entière, et contribue à l'amélioration des capacités managériales au transfert de technologie, au développement des ressources humaines et à la promotion effective de l'exportation.

Mesdames et Messieurs,

Mon programme constitue un cadre, le plus réaliste et le plus ouvert possible, dans lequel l'initiative et la responsabilité peuvent, dans la liberté, exprimer leurs potentialités. Il offre aussi des perspectives pour l'investissement privé et le partenariat dans d'autres domaines et notamment l'agriculture.

L'agriculture est aujourd'hui un secteur prioritaire pour au moins trois raisons majeures : la sécurité alimentaire, l'équilibre socio-économique et la génération de revenus par l'exportation vers les marchés mondiaux.

A l'instar des autres pays maghrébins, et considéré dans la perspective des potentialités existantes ainsi que de la conclusion par l'Algérie de l'accord de libre échange avec l'Union européenne, le secteur agricole et aussi bioagricole, sans intrants chimiques, offre, en effet, un gisement important en termes de rentabilité commerciale. C'est ainsi qu'il peut être d'un réel intérêt pour les investisseurs étrangers, agissant en association avec des hommes d'affaires algériens.

Pour permettre cette intégration de l'agriculture au marché, notamment international, l'Etat apportera l'appui nécessaire aux producteurs et aux exportateurs sur les plans de :

- La transformation dans les modes de l'action d'encadrement réglementaire qui devra être largement décentralisée et fondée davantage sur les études in situ.
- La clarification du statut foncier qui est une autre exigence devant permettre de développer les investissements privés.
- La préservation de la vocation du patrimoine foncier agricole contre les détournements à des fins spéculatives extra-agricoles.
- La mise en valeur de nouveaux périmètres dans les hauts plateaux et dans les zones sahariennes lorsque la viabilité durable est avérée.
- Le développement de la recherche et de la vulgarisation.
- L'encouragement des cultures stratégiques, céréales notamment.
- L'encouragement des productions qui, tels les primeurs et la datte par exemple, disposent de par les facteurs climatiques et géographiques, d'avantages comparatifs pouvant leur permettre d'accéder largement aux marchés extérieurs.

Je voudrais souligner à cet égard que dans le cadre de la promotion de l'agriculture et de l'aide à son développement, l'Etat a décidé de prendre à son compte la dette des agriculteurs, témoignant ainsi concrètement de l'importance qu'attache la collectivité nationale à la dynamisation de ce secteur vital.

Mesdames et Messieurs,

Vous êtes en droit de vous interroger sur la crise qui a secoué mon pays ces dernières années et de vous demander si la situation intérieure est favorable à la fructification des capitaux. En d'autres termes, quel est le climat qui attend les investisseurs et où en sont les choses?

Je vous répondrai franchement.

La crise algérienne plonge ses racines, essentiellement, dans une crise de gouvernance et de gestion qui a affecté le pays depuis une vingtaine d'années. Elle les plonge aussi dans la crise de l'Etat-Providance qui, après avoir suscité concrètement de grands espoirs au lendemain de l'indépendance, s'est trouvé subitement confronté à la chute des revenus pétroliers qui l'ont mis, à partir de 1986, dans l'incapacité de répondre à la pression croissante des besoins sociaux.

C'est donc une crise qui a des causes et des facettes multiples : politiques, économiques, sociales et morales. De profondes certitudes ont été secouées. De larges couches de la population ont été affectées. Tout un édifice de valeurs, d'espérances, de références, bâti à la faveur d'un long et lent processus de décolonisation, a été ébranlé à un rythme qui a défié les lois de l'évolution normative des sociétés. Des forces malsaines se sont alors libérées à la faveur de cette dégradation. Forces que ni la société perturbée, ni l'Etat, n'ont pu contenir pour la simple raison qu'ils se sont trouvés eux-mêmes fragilisés, amoindris, donc pour ainsi dire malades.

Où en est la situation ? La situation sécuritaire et la concorde civile sont en voie d'être totalement rétablies. Quiconque souhaite s'en rendre personnellement compte est le bienvenu en Algérie dont il peut visiter chaque région avec toutes les garanties de sûreté requises.

L'Algérie est un pays où la volonté politique d'insertion dans l'économie mondiale, ne fait plus aucun doute. Un pays où l'ouverture politique vers la

démocratie complète et totale est engagée et où la libéralisation de l'économie devient de plus en plus irréversible.

C'est un pays où les gisements de production et de productivité nécessitent une valorisation urgente et où les grands complexes industriels requièrent d'ores et déjà un apport de technologie, de savoir-faire et de marchés dont vos entreprises disposent. Des expériences réussies sont d'ailleurs en cours dans la production pharmaceutique, la mécanique et l'électronique. Des possibilités s'offrent dans les matériaux de construction, l'agro-alimentaire et la chimie, ainsi qu'évidemment dans l'agriculture où les hauts plateaux et le sud autorisent des projections prometteuses pour l'investissement.

Par ailleurs, mon pays se propose de développer une stratégie ciblée. Dans ce cadre, il a mobilisé des ressources. Un champ immense s'offre, comme je l'ai signalé, dans le domaine des infrastructures de tous types qui ont un réel besoin de modernisation, et dans ceux de la préservation de l'environnement en général et de la qualité de la vie urbaine en particulier. Ainsi, un programme d'actions sera-t-il entrepris pour trouver des solutions au problème de l'alimentation en eau potable, de la gestion intégrée des déchets, des eaux usées, des espaces verts, voire du patrimoine historique comme d'ailleurs de la pollution atmosphérique. Les télécommunications et les services constituent d'autres domaines où nous sommes disposés à entamer des négociations précises. De même, la demande d'électricité dans la région sud-méditerranéenne va croître rapidement en harmonie avec la croissance attendue.

Dans chacun de ces secteurs, l'Algérie est disposée à trouver avec ses partenaires étrangers qui le souhaitent un équilibre des intérêts et à garantir la qualité du développement et la stabilité de la coopération.

Tels sont, Mesdames et Messieurs, les axes directeurs de notre action au cours des prochaines années. Ils constituent, me semble-t-il, autant de facteurs de succès qui m'autorisent à penser que les investisseurs y trouveront toutes les opportunités pour travailler et que l'Algérie ne tardera pas, en tout cas, à prendre solidement pied dans le XXI<sup>ème</sup> siècle.

Mais cette insertion qui sera le fruit de l'effort créateur du capital national et international et du travail, doit profiter à l'un et à l'autre. Aussi la démarche, faut-il le rappeler, devra s'appuyer, en outre, sur une politique rationnelle du développement humain capable d'assurer la couverture des besoins sociaux de base (santé, éducation...), de favoriser l'insertion économique et sociale

(enseignement supérieur, développement technologique, formation professionnelle...), de réaliser l'égalité des chances en éliminant toutes les formes de discriminations injustifiées, notamment à l'égard de la femme, de développer la solidarité nationale et d'améliorer le cadre et la qualité de la vie.

Enfin, la mise en œuvre de toute notre stratégie requiert un programme solide de développement des instruments d'information pour aider à l'émergence d'un climat favorable à l'investissement et à l'efficacité économique.

Ces axes directeurs de notre action future reposent sur un constat et sur des interrogations.

Le constat est que la mondialisation de l'économie est irréversible. Elle nous impose donc de savoir sous quelle forme et à quelle vitesse faire opérer la transformation et les adaptations de l'économie nationale ? Ces questions qui modèlent l'impact de ce phénomène sur la vie quotidienne nous posent aussi des dilemmes redoutables pour la prise en charge des effets négatifs de l'économie de marché :

- l'option doit-elle être fondée sur les déréglementations, le libre échange, la flexibilisation du travail et le dynamisme du secteur privé ?

- l'option doit-elle être celle de l'économie sociale avec du meilleur Etat à la place de l'Etat Providence ?

- d'autres options sont-elles à rechercher ?

Pour ma part, je crois profondément que l'économie doit être au service de l'Homme. Je suis également convaincu que l'économie ne se fait pas contre le social mais que toute stagnation économique, tout dysfonctionnement de l'économie se paie en régression sociale, et que la relance de l'économie ne provient pas toujours d'un espoir ni d'un miracle. Elle résulte inéluctablement de l'adoption de politiques économiques saines et cohérentes.

Relever le défi de la modernisation est une chose ; mais le réussir est une autre affaire. Car, pour réussir, j'ai besoin aujourd'hui de toutes les forces vives de la nation : celles qui pensent, celles qui critiquent, celles qui approuvent mais surtout celles qui travaillent. Le peuple algérien est sorti grandi par les épreuves, ce qui m'autorise à affirmer que les changements politiques, économiques et sociaux qui se produisent aujourd'hui dans mon pays sont des changements en profondeur pour avoir été forgés dans la douleur, à l'instar d'autres pays qui ont

connu des processus similaires. De plus, la remarquable vitalité des Algériens me conforte dans ma détermination d'aller de l'avant pour poursuivre et approfondir avec le peuple algérien et tous ceux qui veulent travailler avec lui le vaste programme de réformes économiques.

Mesdames et Messieurs,

Pour les partenaires de l'Algérie, les chances sont égales. Les malheurs qui ont frappé récemment notre pays ne sauraient justifier la création de situations de fait débouchant en fin de compte sur un curieux concept de souveraineté limitée. L'humanité toute entière témoigne aujourd'hui, comme elle le fera demain, du fait que mon pays est venu dans la douleur sur la scène internationale. Une douleur qui a perduré pendant bientôt un siècle et demi. Mais enfin, vers quel monde nous voulons aller ?

Lorsque sur le plan bilatéral, avec nos partenaires occidentaux, nous assistons à la promotion d'une coopération énergétique et stratégique considérable mais complètement inexistante sur le plan des liaisons aériennes par exemple, qu'il soit clairement affirmé devant vous que l'Algérie n'est la chasse gardée de personne. Elle n'est sous la tutelle d'aucune capitale. Elle est attentive aux gestes d'amitié comme aux gestes d'hostilité ; attentive aussi aux gestes de solidarité avec elle et de solidarité contre elle. Il est de notre droit, il est de notre devoir, de diversifier nos partenaires et de façon souveraine. Nous choisirons les meilleurs pour nous, c'est-à-dire pour les intérêts supérieurs exclusifs de notre pays. Tel est notre premier principe des relations entre Etats.

Puissent les uns et les autres comprendre que le monde évolue très vite. Puissent les uns et les autres comprendre que je me présente devant vous sans rancœur ni rancune.

En Algérie, il y a de la place pour tout le monde. Le cas échéant, une place privilégiée. Mais les coalitions de fait, ne sauraient profiter plus longtemps des malheurs de notre peuple et des épreuves qui le frappent.

Ou nous sommes un partenaire à part entière, aussi bien sur le plan bilatéral, que sur le plan multilatéral, ou nous lutterons par tous les moyens à notre disposition pour affirmer, une fois de plus, à travers l'adversité, la douleur et l'épreuve, notre indépendance et notre souveraineté qui ne sauraient, en aucune manière, être négociables.

Je me présente à vous, je me présente à tous sans exclusive et sans exclusion avec un rameau d'olivier et une corne d'abondance. Personne ne saurait prétendre à la corne d'abondance, s'il prend la responsabilité, aujourd'hui, de couper le rameau d'olivier.

Mesdames et Messieurs,

A l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle, le peuple algérien a fixé clairement ses objectifs. Il sait ce qu'il veut entreprendre pour y réussir son insertion. Il sait dans quelles conditions il veut les atteindre. Je viens de vous les exposer, en empiétant parfois sur le domaine des éminents spécialistes qui m'accompagnent et qui se tiennent à votre disposition pour vous fournir tous les détails et tous les éclaircissements techniques qu'il vous paraît utile de leur demander.

Au nom de ce grand peuple algérien qui saura, une fois de plus, étonner le monde ; attaché à sa souveraineté autant qu'il est respectueux de celle des autres, enraciné dans ses hautes valeurs civilisationnelles de tolérance et de paix autant qu'il est ouvert sur les nobles acquis du progrès humain et de la modernité, je vous remercie pour l'accueil chaleureux et pour l'amicale attention avec laquelle vous avez bien voulu m'écouter.

**D3/ Réception dans l'hémicycle  
de M. Abdelaziz Bouteflika,  
Président de la République algérienne démocratique et populaire,**

**mercredi 14 juin 2000**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les députés,

C'est un immense privilège que de m'adresser, aujourd'hui, aux représentants de votre grande nation, spécialement réunis pour marquer solennellement les retrouvailles entre deux peuples libres, si proches au fond l'un de l'autre malgré, ou à cause des vicissitudes, qui pourraient parfois suggérer l'inverse.

Retrouvailles, le mot, Monsieur le Président, n'est pas de trop puisque c'est la deuxième fois, en l'espace de quarante ans, qu'un Chef d'Etat algérien foule le sol de France et qu'entre la dernière visite et celle que j'effectue présentement s'intercale la longue et indicible tragédie qui a ravagé mon pays, brouillant son image dans le monde et entravant sa marche en avant.

Maintenant que le spectre de la crise s'éloigne et que la stabilité est de retour, je reste persuadé que de nouvelles chances s'offrent à notre coopération, si souvent perturbée ou contrariée, pour qu'elle emprunte enfin le bon chemin dans un climat de confiance et d'amitié renforcé.

Je n'évoquerai pas les facteurs géo-historiques et géostratégiques qui militent en faveur de cette perspective. Qu'il me suffise cependant de souligner que tous ces éléments réunis révéleraient très vite leurs limites et s'avéreraient lettre morte, s'ils n'étaient associés à une volonté politique et inscrits dans une démarche globale, où s'effaceraient les égoïsmes mesquins, les irritations épidermiques saisonnières, les malentendus lourds et persistants et, par-dessus tout, ces nostalgies d'une autre époque, promptes à se réveiller en certaines circonstances, comme pour prendre une revanche dérisoire sur l'histoire.

Mais l'Algérie renaît, elle émerge de l'épreuve, certainement plus forte et plus mûre, portant dans ses tréfonds l'espoir invincible d'un renouveau, tant au plan de sa cohésion nationale qu'à celui de la consolidation de son Etat républicain sous le signe irréfragable du droit et d'une modernité qui, pour n'être point antagoniste de l'Islam, n'en assure pas moins l'universalité dont l'Algérie, qui a longtemps lutté pour son émancipation nationale et sociale, a donc dû subir les affres d'une tragédie qui a failli détruire ce qu'elle avait de plus précieux : son Etat nation.

Peut-être est-ce là le prix d'une mutation historique qui, n'en doutons pas, fera basculer dans la modernité, les unes après les autres, les sociétés encore sous l'emprise d'une logique médiévale, une logique épuisée qui s'agrippe désespérément à ses propres lambeaux, redoublant de férocité à mesure que les évolutions nécessaires se font jour et s'accélèrent.

La colonisation, au siècle dernier, nous a ouverts à la modernité, mais c'était une modernité par effraction, une modernité imposée qui a engendré le doute et la frustration, tant il est vrai que la modernité se nie elle-même et se discrédite quand elle revêt le visage grimaçant de l'oppression et du rejet de l'autre.

La modernité à laquelle nous aspirons, Monsieur le Président, et qui relève pour nous d'un impératif de survie, n'est pas, comme l'insinuent ses ennemis, un placage artificiel, un mimétisme servile dans les pensées et les comportements.

Elle ressortit, avant tout, d'un engagement libre des hommes à développer leurs capacités natives en tant qu'hommes, de telle sorte qu'ils puissent prendre en charge leur destin dans ce monde, et le maîtriser. Dieu, nous dit le Coran, a proposé « aux cieux, à la terre et aux montagnes, la responsabilité. Ils ont refusé de la porter et en ont eu peur alors que l'homme s'en est chargé ». Réhabiliter l'homme jusqu'à la racine, reconnaître en lui précisément ce principe prométhéen, qui l'élève au rang d'un démiurge, n'est pas une idée étrangère à l'Islam. Pionnier génial des temps modernes s'il en fut, René Descartes, qui formula cette idée avec une particulière audace en baptisant l'homme « maître et possesseur de la nature », n'était pas au fond en contradiction avec l'esprit du Coran. C'est dire qu'aujourd'hui, en assumant leur modernité et en l'intériorisant, les musulmans, sans se renier, sans rien laisser de leur patrimoine qui fait leur spécificité, leur dignité et leur orgueil, se mettront non seulement en harmonie avec le siècle, mais répondront positivement aux injonctions de leur propre credo.

Assimiler l'esprit scientifique, prendre part à la course universelle pour le progrès humain et le progrès technologique qui, pour nous, ne sauraient être dissociés, présuppose l'éveil intégral de notre aptitude à l'exercice des libertés et à la revalorisation du principe de raison qui en est le complément naturel.

A l'archevêque d'Alger, Mgr Dupuch, qui lui demandait les raisons pour lesquelles il prit, en juillet 1860, la défense des chrétiens à Damas, Abdelkader répondit en ces termes : « Ce que j'ai fait, je l'ai fait conformément aux obligations de ma foi et par respect pour les droits de l'humanité ». (*Applaudissements.*) Abdelkader avait déjà, en son temps, une notion très claire et très moderne des droits de l'homme qu'il ne dissociait guère de sa conception humaniste d'un Islam tolérant et ouvert.

Etat nation, modernité, droits de l'homme et Etat de droit : ces concepts, les graves traumatismes vécus par mon pays nous commandent de les réactualiser, de les approfondir sans cesse, d'en faire le principe directeur de notre pratique politique, la pierre de touche de notre action réformatrice, et la matière vivante d'une pédagogie citoyenne dont le déficit dramatique est à la source de tous nos malheurs.

Alors que la planète rétrécit à la dimension d'un village, et que l'histoire se resserre au point de nous faire toucher du doigt l'ampleur insoupçonnée de nos futures interdépendances, les projets de coopération régionale entre les deux rives de la Méditerranée ne peuvent tout naturellement que gagner en force et en crédibilité. Mais, pour donner à une telle coopération un liant qui soit à sa hauteur, il importe qu'au-delà de la sphère économique proprement dite, elle puisse s'arc-bouter à des valeurs civilisationnelles partagées, fruit d'un dialogue continu des cultures et point d'ancrage d'une vision à la fois apaisée et dynamique de nos rapports.

Supposons, un instant, un Maghreb qui aurait basculé dans les fondrières d'un nouveau Moyen Age. Qu'advierait-il alors de la coopération avec l'Europe ou qu'en subsisterait-il ?

Et c'est pourquoi, il m'est difficile, Monsieur le Président, d'imaginer, ne serait-ce que pour l'avenir le plus proche, une relation euro-méditerranéenne, plus précisément euromaghrébine, et singulièrement euro-algérienne, qui ne doive être lestée d'un minimum de valeurs et idéaux communs. En l'absence de ces ingrédients immatériels, qui en seraient le sel et le levain, une telle relation se condamnerait, humainement parlant, à l'opacité et perdrait ainsi le plus clair de ses vertus novatrices.

Il s'agirait, en d'autres termes, de l'œuvre originale que serait notre coopération future, où les partenaires, vous et nous, et d'autres encore, se reconnaîtraient entre eux en marquant du sceau de l'universel leurs convergences et en fixant leurs regards sur la même ligne d'horizon. C'est là le remède drastique qui s'offre à nous pour transcender les séquelles encore vives du contrat colonial, où l'indigène, partenaire contraint et forcé, se trouvait relégué à l'état d'instrument utilitaire, son humanité dégradée, et sa culture ancestrale réduite à quelques clichés exotiques.

La colonisation porta l'aliénation de l'autochtone à ses limites extrêmes. Si ce qu'on a appelé décolonisation lui rendit la liberté, elle ne lui a pas, pour autant, assuré une relation décolonisée avec l'ancien maître.

A l'ombre d'un néocolonialisme qui a toujours visé à perpétuer, sous d'autres formes, des rapports de force devenus obsolètes, se profile, de nos jours, plus subtile et jalousement ethnocentriste, une nouvelle figure de la domination qui, au prétexte de non ingérence, aboutit à ce qu'il faudrait bien diagnostiquer comme un néocartéisme. L'indifférence érigée en principe, tel est le masque sous lequel elle s'avance. Ce qui accroît ses capacités de pression, en réduisant les vis-à-vis, essentiellement les ex-colonisés, à un statut de purs demandeurs. De cette superbe indifférence, ils sont, en effet, les premiers à pâtir, tant au regard de la misère insoutenable dans laquelle ils se débattent qu'à celui des conflits internes qui les déchirent, confinant parfois au génocide et ajoutant à leur désespérance.

Si la colonisation a pris fin, ses conséquences, qui sont loin d'être épuisées, la maintiennent toujours sur la sellette. S'en laver les mains, même à quarante ans de distance, c'est emboîter le pas à une pratique politique digne d'un Ponce Pilate.

Domination, ai-je dit, car c'en est bien une que ce déni de solidarité qui, dans l'ordre international actuel, équivaldrait à ce que le code pénal qualifie de non assistance à personne en danger. De fait, la lourde dette morale des anciennes métropoles envers leurs administrés de jadis s'avère s à plat de l'histoire sont une contribution inappréciable à l'éthique de notre temps.

Elles gagneraient certainement à être poursuivies et étendues à d'autres contextes. Le fait colonial, notamment, ne saurait être ignoré. Que vous sortiez des oubliettes du non dit la guerre d'Algérie, en la désignant par son nom, ou que vos institutions éducatives s'efforcent de rectifier, dans les manuels scolaires, l'image parfois déformée de certains épisodes de la colonisation, représente un pas encourageant dans l'œuvre de vérité que vous avez entreprise, pour le plus grand bien de la connaissance historique et de la cause de l'équité entre les hommes.

Défenseurs intransigeants de la souveraineté des Etats, nous nous sommes toujours prononcés contre toute ingérence dans leurs affaires intérieures. Mais la question du terrorisme, tel que celui qui sévit depuis une décennie en Algérie, n'est pas exclusive d'un pays et méritait un traitement plus global. Car ce phénomène s'inscrit dans un contexte beaucoup plus large, tant par les réseaux externes qui l'alimentent, l'idéologie transnationale qui lui sert de blason, que par ses éventuels débordements au-delà des frontières, comme cela s'est produit lors

du grave attentat du Boulevard Saint-Michel. Au regard d'un tel fléau, il était du devoir de la communauté internationale d'y faire face.

Or, qu'avions-nous constaté ? Une attitude d'indifférence, sinon de complaisance, et parfois de connivence, devant le déferlement d'un terrorisme s'en prenant indistinctement aux cadres et aux intellectuels, aux villageois innocents, aux ressortissants étrangers et aux hommes de religion, qu'ils soient musulmans ou chrétiens, comme en témoignent les meurtres de nombreux imams, l'assassinat de Mgr Claverie, évêque d'Oran, ou l'inqualifiable massacre de Tibhirine, véritable affront à l'Algérie, terre d'hospitalité, et à l'Islam, religion de tolérance. Permettez-moi, ici, de rendre un hommage particulier à la rare abnégation dont l'Eglise d'Algérie a fait preuve, aux pires moments de la tourmente, en poursuivant, sans sourciller, sa mission de témoignage et de solidarité humaine dans mon pays.

Une certaine real politique, pratiquant la tactique des deux fers au feu et se drapant sous les oripeaux de la neutralité et des scrupules démocratiques, a tristement révélé ses limites et ses faux calculs. Comme si la neutralité entre le bien et le mal était une attitude acceptable. Ainsi s'explique pourquoi l'Algérie, au plus fort de l'épreuve où elle était plongée, n'a vu, de ceux dont elle attendait le plus, se tendre vers elle que peu de mains amicales, tandis que s'enflaient contre elle des campagnes de désinformation et d'intoxication d'une virulence sans précédent, dans le but évident de briser sa résistance et de la laisser choir comme un fruit mûr dans l'escarcelle d'un intégrisme totalitaire, aussi étranger à l'Islam que l'est le national-socialisme hitlérien par rapport au socialisme d'un Jean Jaurès.

Au demeurant, il s'agit moins d'imposer, en ce début de millénaire, la démocratie et les droits de l'homme - l'approche serait trop contradictoire - que de savoir reconnaître les efforts de l'autre et, pourquoi pas, de les encourager quand, de par sa propre volonté, il y souscrit librement.

Mon pays, qui a incontestablement réalisé une percée dans ce domaine, aspire ardemment à la mise en œuvre de ces principes de portée universelle. Quoique inégale, l'expérience du multipartisme et l'émergence d'une presse libre sont là pour attester des progrès accomplis par l'Algérie dans la voie de la démocratie. Le paradoxe c'est qu'une telle avancée ait pu frayer son chemin au milieu d'un environnement peu propice, où le terrorisme, battant son plein, s'acharnait contre la démocratie naissante en ciblant ses avant-gardes et ses symboles. C'est que le combat démocratique s'est identifié, chez nous, à la survie même de l'Etat et de la société, recevant de ce fait sa légitimité et un surcroît de vigueur. Voilà qui contribuera sans doute à un redéploiement de l'Algérie sur la scène internationale.

L'Algérie, Monsieur le Président, adhère pleinement aux principes et idéaux qui fondent les droits de l'homme tels qu'énoncés dans la Déclaration Universelle des Nations Unies. Elle estime que la mise en exergue de ce concept et sa prise en compte par la communauté internationale constituent une contribution essentielle à la promotion de l'homme et à sa dignité. Je considère d'ailleurs, Monsieur le Président, que ce concept universel devrait s'appliquer à l'ensemble des pays du monde, quels que soient leur degré de développement ou le contexte culturel ou historique dans lequel ils évoluent.

Les Etats, en cette époque débordante de possibilités inouïes, ne peuvent plus se comporter en nouveaux Leviathans, se transformer en machines à écraser l'homme ; ils ne peuvent plus être une fin en soi, mais des leviers au service de la société et de son épanouissement.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, s'était développée en France une réflexion sur la meilleure manière d'assurer aux peuples leur bonheur, et les penseurs d'alors, dont le siècle s'identifia non sans raison à celui des Lumières, conclurent, avec un bel ensemble, que le bonheur des peuples dépendait de la nature et de la qualité des gouvernements. Ce jugement, depuis, n'a pas pris une ride. Et, dans nos pays en développement, les idées d'un Jean-Jacques Rousseau, d'un Helvetius, d'un Diderot, d'un Condorcet, et de toute la brillante constellation de ceux qu'on appela les encyclopédistes, n'ont rien perdu de leur fraîcheur ni de leur pertinence.

L'idée d'une bonne gouvernance y fait son chemin et tout le monde sait que les meilleures des constitutions, les réformes économiques les mieux inspirées ne sauraient, désormais, occulter cette problématique. Une nouvelle ère des Lumières s'annonce dans le monde arabe et en Afrique. En dépit des sombres apparences, et d'un pessimisme qui n'est pas forcément une preuve de lucidité et de clairvoyance.

Nous en avons perçu les frémissements au sommet de l'OUA, tenu à Alger en juillet dernier. C'est dans la continuité des actions de solidarité et des efforts de rapprochement à l'échelle du continent, auxquels mon pays œuvre inlassablement, que cet esprit de Renouveau marquera la conscience des nouvelles générations, assoiffées autant d'idéal que d'efficacité. Il ne serait pas superflu de rappeler que la récente conférence du Caire, la première du genre, où l'Union européenne et l'OUA se sont rencontrées au plus haut niveau, a constitué à cet égard un message fort et encourageant.

Cet esprit doit plus particulièrement s'appliquer à l'édification du Maghreb uni qui deviendra, dans la décennie qui commence, j'en suis persuadé, l'idée force des jeunes Maghrébins et l'aspiration centrale de leurs peuples.

Cette exigence, de portée historique, qui ne la ressent aujourd'hui dans nos pays, dont le développement passe désormais par le resserrement de nos liens, et dont l'isolement, dans le cadre égoïste du chacun pour soi, signifie précarité et stagnation?

C'est en enclenchant la dynamique du rapprochement d'abord, de l'unité ensuite, que le Maghreb entamera le mouvement de sa vraie renaissance. Le problème n'est pas celui des échanges commerciaux, ni même de la circulation des personnes. Tout en étant pragmatiques, nous devons, sans démagogie ni recherche du spectaculaire, adopter une méthode, une démarche planifiée comme celle, précisément, dont l'Europe nous a donné l'exemple. L'Union européenne ne s'est pas faite en un jour. Mais elle a montré la voie d'une construction solide, parce que graduelle, où les étapes bien définies et circonscrites s'emboîtent harmonieusement dans le temps. C'est l'un de ses pères fondateurs, Robert Schuman, qui déclare, en mai 1950 : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble. Elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait... »

C'est parce que nous attachons une importance capitale à la réalisation d'un projet maghrébin moderne et cohérent que nous estimons qu'il faudra respecter les étapes et ménager les transitions. Des unions éphémères, qui se traduisent par le repli sur soi que provoque le désenchantement, sont à éviter.

L'Algérie est certes résolue, Monsieur le Président, à relancer l'Union du Maghreb arabe, mais dans la clarté indispensable que nécessitent les œuvres durables et pacifiques. Ce sera autant de gagné pour l'Europe qui, en nous encourageant dans cette entreprise, trouvera en face d'elle un interlocuteur maghrébin fiable et constructif.

La Conférence de Barcelone avait esquissé, en novembre 1995, un cadre de coopération pour le bassin méditerranéen et fixé pour 2010 la création d'une zone de libre-échange.

Il n'est que temps, pour y parvenir, de travailler à rapprocher nos points de vue et à préparer les conditions politico-stratégiques, économiques et financières, culturelles et humaines qu'implique cette vaste entreprise.

Un accord d'association avec l'Union européenne est l'une de ces conditions et l'Algérie, qui a repris les contacts avec Bruxelles, espère aboutir prochainement à une solution juste et équilibrée. Mais un tel accord ne s'oppose pas nécessairement à un renforcement des relations algéro-françaises qui restent, en toute logique, un de ses éléments clés.

Je dirais même que, dans l'approche algérienne, notre relation bilatérale avec la France conditionnera, pour une large part, la mise en œuvre des projets multilatéraux où mon pays serait partie. D'où notre désir de voir la France consolider sa relation avec l'Algérie et, par là même, jouer un rôle charnière entre le Sud méditerranéen et l'Europe.

En évoquant cet aspect stratégique, je ne le fais pas par flagornerie, mais en tenant compte de la nature des choses : une connaissance mutuelle où l'histoire, la langue, la culture restent, malgré tout, un capital à faire valoir, sans complexe ni acrimonie.

L'avenir est aux grands ensembles. La mondialisation nous y contraint. Mais les larges perspectives qui s'ouvrent à nous ne doivent pas nous faire oublier le concret qui est à nos pieds, un concret vécu et qui réclame son dû : je veux dire ces alluvions d'une histoire commune sans lesquelles les plus belles constructions se réduiraient à autant de fuites en avant.

Faut-il donc se résigner à une relation médiocre, parce que sans âme, entre nos deux pays ? D'aucuns en seraient déçus. Je pense notamment à vos jeunes concitoyens d'origine algérienne qui conservent l'espoir d'une conjonction féconde et non contradictoire entre leur statut de Français et leur attachement à leur patrie d'origine.

Je pense à l'importante communauté musulmane à majorité algérienne, et dont l'obédience religieuse n'est plus un obstacle dirimant à son intégration. L'étiquette « français-musulman », hier insidieusement accolée aux indigènes d'Algérie, répond désormais, chez vous, à une donnée concrète et objective. Il s'agit là d'un facteur humain d'une importance majeure. Qu'ils soient ressortissants algériens ou français d'origine algérienne, ces hommes et ces femmes constituent, incontestablement, entre la France et l'Algérie, un trait d'union vivant et dynamique. De l'amélioration de leurs conditions de vie, notamment leur mise à l'abri de toutes formes de discrimination raciale ou religieuse, dépendront tant l'avenir lui-même de ce riche potentiel humain et de son apport à votre grand pays que la qualité de nos rapports futurs avec la France. L'impact et les résonances de ce qui se passe en Algérie sur cette communauté sont connus, et c'est là un motif supplémentaire pour asseoir solidement, dans mon pays, la stabilité et le progrès.

Je pense également aux facilités de circulation et d'accueil de nos ressortissants respectifs. Les Algériens regardent traditionnellement vers le Nord, pôle de progrès intensif et berceau de la civilisation moderne. Faut-il, en vous barricadant derrière Schengen, cette nouvelle muraille de Chine, finir par

tarir ce réservoir inappréciable de relations humaines qui transcende les frontières, et constitue le meilleur antidote à la xénophobie et au repli sur soi ?

De même qu'il est compréhensible que ceux de vos ressortissants qui gardent dans leur cœur un attachement pour l'Algérie, pour y avoir vécu et enterré leurs morts, puissent, dans des conditions plus favorables, renouer avec cette terre et ses habitants et y trouver l'accueil que commandent l'amitié et la dignité. Leur aide fraternelle à sa reconstruction sera la bienvenue.

Tout cela pour souligner, Monsieur le Président, que nous accordons aux relations humaines entre nos deux pays une attention privilégiée. Nous restons persuadés qu'elles constitueront l'étincelle d'où jaillira le déclic d'une coopération telle que nous la souhaitons aujourd'hui, une coopération purgée des relents empoisonnés du passé et fondée sur une réconciliation véritable entre nos deux peuples. La langue française et la haute culture qu'elle véhicule restent, pour l'Algérie, des acquis importants et précieux que la réhabilitation de l'arabe, notre langue nationale et officielle, ne saurait frapper d'ostracisme. C'est là une richesse à même de féconder notre propre culture et c'est pourquoi le français, à l'instar d'autres langues modernes, et plus encore en raison de ses vertus intrinsèques et de son ancienneté dans notre pays, gardera une place qu'aucun complexe, aucun ressentiment ni aucune conjoncture quelconque ne sauraient lui disputer.

En évoluant de la pensée unique au pluralisme démocratique et du dirigisme à l'économie de marché, l'Algérie devait offrir de nouvelles opportunités de coopération à ses partenaires. Mais la relance économique est restée longtemps prisonnière de la situation sécuritaire. L'amélioration tangible de celle-ci, ainsi que les mesures d'apaisement qui l'accompagnent dans le cadre de la politique de concorde civile visant à la réinsertion sociale des repentis du terrorisme, sont à même de libérer l'initiative et de susciter, à l'extérieur, le regain d'intérêt attendu.

L'Algérie a besoin d'investissements, de capacités technologiques et de management. Ce n'est pas que les compétences lui manquent, mais, dans cette phase de redéploiement de l'ensemble de ses activités, des apports extérieurs, dans tous les domaines, s'avèrent d'une urgente nécessité. Nous pensons plus spécialement aux diverses formes de partenariat qui pourraient s'instituer au niveau des entreprises publiques à caractère stratégique, comme à celui du secteur privé, appelé à connaître une expansion sans précédent.

En affirmant notre entière disponibilité pour imprimer une impulsion décisive à la coopération algéro-française, il conviendrait de souligner, Monsieur le Président, que mon pays n'en attend pas moins de son partenaire

français dont l'ouverture et l'attention à nos problèmes et à nos besoins sont particulièrement sollicitées en ce moment crucial du destin de l'Algérie.

Qui dit coopération dit aide réciproque et, pour donner à cette équation son véritable sens aujourd'hui, il serait hautement gratifiant de sortir des sentiers battus, d'imaginer des formules neuves en rapport avec notre commune ambition de faire de la Méditerranée non seulement un lac de paix mais un pôle de développement et une zone de prospérité.

L'une de ces formules est, peut-être, de repenser la question de la dette. Le service de celle-ci constitue, pour mon pays, plus qu'une contrainte, un élément de blocage. Le moment n'est-il pas venu d'atténuer cette pression, à la longue intenable et finalement contre-productive ?

Il a été souvent objecté aux pays en développement de trop exiger de la communauté internationale sans, pour autant, consentir eux-mêmes l'effort de se prendre en charge.

Lorsque, pour notre part, nous posons le problème de la dette, ce n'est pas pour nous dérober à nos obligations. L'Algérie, c'est connu, a toujours honoré celles-ci, rubis sur ongle, comme on dit. C'est uniquement dans le but de donner plus de tonus à notre coopération et de lui faire franchir un nouveau palier, en prévision d'échéances telles que celles fixées par la Conférence de Barcelone, que nous demandons davantage d'esprit d'innovation dans la sphère où nos intérêts se rencontrent.

Mon gouvernement est disposé à examiner, avec le vôtre, l'ensemble des mécanismes appelés à régir nos relations. Il le fera avec toute la bonne volonté possible, étant très conscients, vous et nous, de l'importance de la conjoncture et de la nécessité de n'en point laisser passer la moindre chance.

C'est, en tout état de cause, par la concertation politique, qui devrait revêtir une forme régulière, que se produira le dégel définitif des relations algéro-françaises, appelées, j'en suis persuadé, à se resserrer de plus en plus pour affronter solidairement les défis du XXI<sup>e</sup> siècle et les mutations stupéfiantes qui l'accompagnent, allant du débarquement de l'homme sur Mars, aux découvertes de la biotechnologie et à l'explosion vertigineuse de la communication et des nouveaux médias. Au vu de tels enjeux, les dossiers brûlants qui nous touchent de plus près devraient trouver les solutions justes et équitables qu'ils méritent. Il en est ainsi de la paix au Moyen-Orient, priorité des priorités dans notre région méditerranéenne, de la lutte contre le terrorisme, des conflits et des guerres qui font rage, notamment en Afrique, comme de l'avènement d'un ordre économique plus attentif au sort des plus démunis et des laissés pour compte d'une

mondialisation dont nous avons intérêt, les uns et les autres, à ce qu'elle ne se réduise pas à un simple dogme au service des plus forts.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les députés,

C'étaient là quelques-unes des réflexions que m'inspire cette rencontre. Je les ai énoncées sans fard, et avec la franchise et la loyauté qu'exigent l'amitié et la vérité qui doivent imprégner les relations de deux nations comme l'Algérie et la France.

Mon message est le premier qu'un Chef d'Etat de l'Algérie indépendante adresse à cette honorable Assemblée.

Qu'il soit donc un message de paix. Qu'il soit un message de véritable réconciliation.

Tel est, en tout cas, mon vœu. Tel est mon vœu le plus cher. Et tel est aussi le vœu du peuple algérien tout entier.

Je vous remercie.

D4/

**Toast du Président de la République à l'occasion du déjeuner officiel  
offert en l'honneur de l'Honorable Michaëlle Jean, Gouverneure  
Générale du Canada**

Alger, le 20 novembre 2006

*Palais du Peuple*

*Madame la Très honorable Michaëlle Jean et très chère amie,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,*

Est-il si éloigné de nous, ce continent américain où vous avez le privilège d'exercer les plus hautes fonctions, Madame la Gouverneure Générale ? Quelle immensité entre la lointaine Amérique et notre Afrique familière !

Et pourtant ! Si j'en crois Aimé Césaire, un homme d'engagement que vous connaissez bien, la distance entre nos pays est moins grande qu'il n'y paraît. Nul mieux que le grand poète martiniquais n'a su trouver les mots pour décrire la dérive des continents et, chanter, par-delà les souffrances des hommes en exil, l'histoire de leurs pérégrinations parfois salutaires.

C'est qu'entre notre Afrique et l'autre Amérique, il n'y aurait qu'une « ténuité délicate ». Ainsi, les flancs de l'archipel des Caraïbes secrèteraient-ils « pour l'Europe la bonne liqueur d'un Gulf Stream », faisant « déambuler l'Equateur vers l'Afrique ». Et cette Afrique elle-même, grâce à la magie poétique, chenille « gigantesquement jusqu'au pied hispanique de l'Europe ».

Aussi bien, je veux croire que les distances ne sont rien entre les hommes de bonne volonté. Entre mon pays et le vôtre, je veux croire en la proximité d'une histoire en partage. Car si Aimé Césaire place votre Haïti natale au centre de sa géographie poétique, c'est bien parce qu'elle est le lieu où « la négritude se mit debout pour la première fois », et avec quel panache, grâce à Toussaint Louverture.

Chez nous aussi, d'autres damnés de la terre ont décidé de secouer leurs chaînes un glorieux jour de novembre. Déterminés, ils ont fini par sortir de la

nuit coloniale. Ils ont marché jusqu'au bout de la nuit, pour entrer de plain-pied dans la lumière et la dignité.

Soyez persuadée que mon discours, si protocolaire soit-il, a bien l'intention de déjouer les écarts qui, trop souvent, séparent les idées que l'on formalise, et celles qui nous ont formés et nourris. Faites-moi surtout la grâce de croire en la sincérité de ces paroles de bienvenue, intentionnellement placées sous les auspices bienveillants et chaleureux d'Aimé Césaire, un homme de là-bas, de la lointaine Amérique, mais qui jamais, n'a renoncé à ses racines africaines.

Cet homme a pointé son regard vers l'Afrique, « comme le poing à l'allongée du bras ». Il a libéré une parole sublime pour vous, pour nous, pour l'Humanité. Dans un désir inquiet et une angoisse maternelle, il nous demande de consulter jour après jour son « Cahier d'un retour au pays natal ».

Vous voici donc, aujourd'hui, chez vous, en Algérie, pour la première fois. Vous voici aujourd'hui, de retour chez vous, comme pour exaucer le vœu tenace de Césaire qui avait la sensation de « tourner en rond dans la calebasse de son île ». Mais l'île antillaise n'était pas une clôture infranchissable ; et vous en êtes une preuve à la fois éclatante et admirable. L'Algérie se tient sur le seuil de l'Afrique pour vous recevoir.

### *Madame la Gouverneure Générale,*

En l'an 2000, j'ai effectué au Canada une visite d'Etat, et j'avoue en avoir gardé un souvenir lumineux. Comment oublier d'abord votre délicatesse et votre généreuse hospitalité ?

Comment oublier que la nature a comblé votre pays de ses bienfaits, le nourrissant à foisons, de fertilité et de formidables richesses ?

J'ai pu, au cours de ma visite, apprécier pleinement ce que les hommes ont réalisé sur cet immense territoire canadien, parce qu'ils étaient animés d'un puissant esprit d'entreprise, mais dans le même temps, ils n'oubliaient pas que la grandeur d'une nation se bâtit avec la faculté d'accueil et d'intégration, ce qui fait la force de votre pays à travers une régénération continue. Dans votre grand pays qui ne se réclame d'aucune civilisation millénaire, mais qui

se veut résolument tourné vers l'avenir, on n'exige du citoyen que le respect de la loi et rien que de la loi.

Votre pays ignore les nationalités d'origine, les ethnies, les races, les confessions pour former une nation unie capable de relever tous les défis d'un monde en perpétuelle gestation. C'est sans doute chez vous que l'on pourra trouver l'inspiration mobilisatrice pour tous les hommes et toutes les femmes qui veulent s'engager avec nous dans l'entreprise de paix entre les peuples que représente le dialogue ou l'alliance des cultures et des civilisations.

Je note avec satisfaction, que durant ces dernières années, les relations entre nos deux pays ont connu une évolution remarquable, illustrée à la fois par le volume et la diversité des échanges, sans oublier le nombre et la qualité des accords et des visites entre le Canada et l'Algérie. Ne sommes-nous pas votre second partenaire en Afrique et dans le monde arabe ?

Permettez-moi de souligner, entre autres, la signature toute récente d'un accord bilatéral qui, par-delà ses avantages matériels, donne sa pleine charge symbolique à notre entreprise d'un partenariat durable. Nos pays ont en effet signé le 5 juillet dernier, un accord sur l'ouverture d'une ligne aérienne directe entre Montréal et Alger.

Bien accueillie et bien intégrée, la communauté algérienne installée au Canada, pourra désormais, sans escale, revenir fréquemment dans le pays natal.

Mais du même coup, elle multipliera les opportunités déjà offertes aux Canadiens de venir en Algérie s'installer et continuer à travailler au mieux de nos intérêts réciproques, sans compter la part du plaisir personnel, inhérente au goût de la découverte et de la différence.

Le fait est que les entreprises canadiennes sont présentes en Algérie, tant en quantité qu'en qualité, dans des secteurs multiples et divers : la construction, l'ingénierie, les ressources naturelles ou la formation. Le bilan est donc très satisfaisant, mais nous ne saurions nous en contenter car nous pouvons évidemment faire beaucoup mieux.

Nos pays ne pourront que se féliciter d'une coopération accrue et élargie à tous les domaines, d'autant plus que l'Algérie est entrée depuis

quelques années dans une phase de développement accéléré, nécessitant un soutien solide de la part des pays amis.

Ce rôle de soutien au développement économique, social et technologique de l'Algérie, je suis sûr que le Canada est prêt à l'assumer, pleinement conscient des enjeux, confiant en un partenariat qui a déjà donné plus d'un gage de son efficacité. Ces dernières années ont démontré qu'à travers ce partenariat dynamique, nos pays ont appris à mieux se connaître et à s'apprécier.

A dire vrai, les relations entre le Canada et l'Algérie sont au beau fixe. Elles aspirent à l'excellence. Elles y parviendront, j'en suis convaincu, à la faveur de l'amélioration du climat politique et sécuritaire en Algérie qui a été trop longtemps livrée à l'interminable cyclone d'un terrorisme fratricide, nihiliste et dévastateur.

Trop longtemps martyrisé, le peuple algérien aspire à la paix et à la stabilité, rendues possibles par les succès d'une politique de réconciliation nationale et la mise en place d'un Etat de droit, fondé sur la pratique démocratique et le respect des droits de l'homme.

C'est là un défi redoutable qui a été relevé, grâce au courage de notre peuple et à l'audace d'une politique volontariste, bien décidée à aller de l'avant, convaincue que c'est là le seul moyen de sortir de la période de violence et d'affrontements destructeurs et meurtriers.

Nous avons été encouragés dans nos efforts de redressement par les pays qui n'ont pas désespéré de nous. En bonne place parmi ces amis, figure le Canada qui a eu une attitude exemplaire, au plus fort de la crise que nous avons vécue dans les années 90. La sympathie confiante manifestée à notre égard par le Canada est allée droit à nos cœurs et nous en éprouvons pour votre pays une reconnaissance durable et sincère.

En vérité, Madame La Gouverneure Générale, votre pays, tout comme le mien, n'a jamais voulu transiger avec la justice et l'équité, avec le respect des droits fondamentaux aussi bien au plan interne, que sur le plan international. Nous croyons en la liberté souveraine des peuples. Nous croyons aussi en le droit d'autodétermination des peuples. Quel pays peut être

assuré de ne pas être un jour, par les vicissitudes de l'histoire, le Koweït ou le Sahara Occidental de quelqu'un d'autre ?

Partout où l'Histoire l'a exigé et continue de le faire, nous sommes persuadés de trouver le Canada à nos côtés afin de poursuivre la grande œuvre prométhéenne : la promotion d'un nouvel ordre international, plus juste, plus humain, dans la perspective d'un multilatéralisme novateur et salutaire pour tous.

Aussi bien, et seulement à titre d'exemple, votre offre généreuse, lors du Sommet de Kananaskis, pour le soutien du NEPAD et du développement de l'Afrique, est restée gravée dans notre mémoire. Cette action sera comptabilisée parmi celles des hommes qui luttent, par-delà leurs différences immédiates et spécifiques, pour un monde plus humain, d'où seront bannies la misère et l'iniquité.

Frantz Fanon a magistralement décodé les mécanismes d'une aliénation dont les artifices doivent être neutralisés par les actions des hommes, à la manière de ceux qui décident de se mettre debout, déterminés farouchement à entonner l'antienne libératrice, farouchement décidés à entamer la longue marche de leur Histoire, abandonnant derrière eux les oripeaux d'une pâle figuration, avant d'entrer dans l'éclat éblouissant d'un acte réhabilitateur.

Certes, l'Histoire des hommes se donne à lire bien trop souvent comme une tragédie, mais je suis de ceux qui veulent que cette tragédie ne nous donne jamais à voir un dernier acte, dont la signification serait démission et désespérance.

L'avenir appartient à ceux qui vont de l'avant. Leur chemin est escarpé, semé d'embûches, particulièrement en cette période de mondialisation qui voudrait nous faire croire à un développement durable dont les retombées seraient bénéfiques pour tous, y compris les pays dits « pauvres » ou par euphémisme « émergents ». Mais quelle que soit l'étiquette qu'on leur donne, les pays anciennement appelés du « Tiers-Monde » restent sur le quai tandis que le train de la croissance poursuit sa lancée à grande vitesse vers d'autres profits, toujours plus grands, et toujours pour les mêmes bénéficiaires.

## *Madame La Gouverneure Générale,*

L'écart entre le Nord et le Sud continue à s'aggraver, accentuant les inégalités et les injustices. Nos pays, chacun dans la sphère de son appartenance géopolitique, peuvent et doivent encourager toutes les initiatives pour faire tomber les murs sur lesquels se fondent les clivages haineux et les exclusions mortifères.

Mieux encore ! Ensemble, nos deux pays peuvent et doivent trouver les voies et les moyens nécessaires pour entreprendre la grande œuvre humaine de dialogue et d'échange interculturels, toutes choses propres à faire reculer l'indifférence et l'intolérance.

Voici venu « le temps de se ceindre les reins comme un vaillant homme ». Voici venu le temps de l'exécution de ces œuvres nobles qui feront échec à la déraison qui défie les règles du droit et le respect dû aux hommes. Dans ce brasier qu'est devenu le Moyen-Orient, la Palestine attend depuis trop longtemps un territoire et une capitale. Trop longtemps, là-bas, ou plus près de nous, des hommes s'entretuent, trop longtemps livrés à la haine, sans envisager une existence ordinaire dans une co-existence salutaire.

Que la Palestine naisse enfin et que cet acte de naissance historique, en accord avec la légalité internationale, soit à lui seul un gage de paix pour toute la région !

C'est là, un immense défi qui se pose depuis trop longtemps à la communauté internationale. L'Algérie s'est résolument engagée dans la voie de son succès, parce que la cause palestinienne est une cause juste, parce qu'il ne faut pas négliger les leçons que notre Histoire dispense en matière de liberté et de dignité. Ce sont là les principes mêmes qui ont fondé nos nations respectives, et je veux croire qu'à nos côtés, le Canada est prêt à prendre un « beau risque » en pariant sur la paix, en mettant à mort cette haine que durant toute sa vie, le poète militant Césaire s'est obstiné à combattre. Il avait pourtant toutes les raisons de haïr ceux qui avaient fait de lui le descendant d'un esclave, ceux qui l'avaient assigné à jamais à résidence d'exil, privé de son Afrique natale. L'homme a cependant su trouver en lui suffisamment de ressources humaines, pour semer dans nos cœurs ses ultimes prières.

*Madame La Gouverneure Générale,*

Vous me pardonnerez de terminer comme j'ai commencé. Je n'ai pas trouvé mieux que l'immense Aimé Césaire pour donner à ma voix les accents que je souhaitais pour vous accueillir et mériter votre bienveillante compréhension. Mon message de bienvenue s'est volontairement coloré des belles couleurs de l'Afrique et de l'Amérique, comme pour fixer l'image d'un monde bigarré qui n'a après tout, que les dimensions d'unealebasse insulaire.

Puissent y résonner encore longtemps les vibrations du discours politique avec ses rêves et sa poésie qui a nourri notre combat libérateur ! Puisse perdurer à jamais la complicité qui nous liait alors, à ces écrivains de la décolonisation, dont la plume se colorait aux arcs-en-ciel de l'Afrique et de l'Amérique.

Je vous remercie.